



L'approche égalitaire de l'urbanisme

*Outils et méthodes pour garantir
l'accès à la ville pour toutes*

Sommaire

Préambule page 4

Introduction page 9

1

Fiches thématiques

1 • Prendre en compte les spécificités d'usage en amont du projet

Fiche méthode 1 – Observer et compter pour objectiver les inégalités page 19

Fiche méthode 2 – Détecter et comprendre les différences d'usages pour mieux y répondre page 22

2 • Concevoir des projets plus inclusifs : des outils pour chaque échelle

Fiche méthode 3 – Quartier et espace public : comment les rendre plus inclusifs? page 32

Fiche méthode 4 – Le logement peut-il favoriser l'inclusion? page 49

Fiche méthode 5 – Le rôle des espaces interstitiels dans l'approche égalitaire page 59

3 • Participer au changement de culture interne

Fiche méthode 6 – Diffuser une culture de l'urbanisme inclusif dans les pratiques de renouvellement urbain page 65

Fiche méthode 7 – L'évaluation page 71

Fiche méthode 8 – Les coûts de l'approche égalitaire page 76

2

Fiches projets

Fiche 1 – Créer de l'espace public égalitaire entre femmes et hommes à Clichy-sous-Bois (93) page 83

Fiche 2 – Infuser la démarche égalitaire dans les espaces publics, les espaces résidentiels et l'offre de services dans le cadre du NPNRU à Villiers-le-Bel (95) page 89

Fiche 3 – Concevoir un projet de rénovation urbaine adapté aux enjeux du vieillissement à Pau (64) page 97

Fiche 4 – Prendre en compte le vieillissement et la perte d'autonomie dans le renouvellement urbain avec les Quartiers Inclusifs et Tiers-Lieux Autonomie de Seine-Saint-Denis (93) page 107

Fiche 5 – Réhabiliter une résidence autonomie avec et pour ses habitants avec la résidence des Glycines de Sevran (93) page 115

3

Conclusion page 122

4

Ressources bibliographiques page 123

5

Annuaire page 125



Édito

Depuis 15 ans, l'ANRU est investie d'une mission : changer la vie des 5 millions d'habitants des quartiers français qui concentrent les difficultés sociales et urbaines les plus fortes.



ANRU accompagne des interventions décisives réalisées sur tout le territoire et qui vont se poursuivre ces prochaines années, en générant à travers le seul Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) près de 40 milliards d'euros d'investissement : démolitions de nombreux grands ensembles, reconstructions de logements à échelle humaine, création de centaines d'équipements scolaires, de crèches, de médiathèques, ou encore de locaux d'activité, aménagements d'espaces publics de qualité... Beaucoup a été fait, mais beaucoup reste à faire pour réussir la transformation complète de ces territoires encore trop souvent stigmatisés.

C'est précisément pourquoi l'ANRU s'est donné l'ambition de stimuler l'innovation dans les 450 quartiers dont elle finance la transformation à travers le NPNRU. Le renouvellement urbain n'est pas l'occasion d'un simple rattrapage de ce qu'offrent les quartiers les plus attractifs des métropoles, il doit être saisi comme la véritable opportunité de prendre un temps d'avance.

Les projets de rénovation urbaine offrent l'opportunité de tester des pratiques et des technologies inédites, placées au service des habitants, de l'amélioration de leur qualité de vie et de l'attractivité des territoires. Les solutions d'innovation doivent trouver en ces projets de nouveaux terrains d'expérimentation et en renforcer l'ambition.

Ces innovations ont vocation à être pensées et portées par les territoires. Les premiers enseignements dont dispose la communauté du renouvellement urbain en matière d'innovation émanent ainsi du terrain, et les expertises mobilisées au niveau national ne sauraient se substituer aux retours d'expériences issus des initiatives menées localement.

C'est là le sens des groupes de travail thématiques mis en place dans le cadre du Club ANRU+, réseau des acteurs de l'innovation dans le renouvellement urbain. Ils constituent des espaces d'échanges autour de problématiques partagées et de pratiques bonnes ou moins bonnes, mais aussi d'identification collective de solutions opérationnelles pour concrétiser l'innovation et lever ses verrous. Les travaux de ces groupes ont vocation à éclairer les pratiques du renouvellement urbain de demain, pour concrétiser partout où l'envie émerge des dynamiques d'innovation réellement vertueuses pour les quartiers et leurs habitants.



**Olivier Klein, président de l'ANRU,
et Nicolas Grivel, directeur général**



Préambule

Lancé en décembre 2017, le Club ANRU+ a vocation à faciliter les échanges entre porteurs de projets d'innovation, engagés dans le renouvellement urbain, soutenus par les programmes d'investissements d'avenir « Ville Durable et Solidaire » et ANRU+ ou non¹. Au total, près de 70 collectivités du NPNRU participent au Club ANRU+, principalement dans le cadre de 12 groupes de travail thématiques. L'approche égalitaire de l'urbanisme est le dernier d'entre eux.



Les objectifs du Club ANRU+

Les échanges menés dans ce cadre doivent permettre de partager un socle de connaissances techniques, confronter les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des innovations et esquisser des solutions pour les contourner. La finalité du Club ANRU+ est de capitaliser sur les expérimentations soutenues par les Programmes d'Investissements d'Avenir (PIA), afin de définir l'intérêt et les conditions d'un essaimage à l'échelle des 480 quartiers du NPNRU.

La conduite de ces groupes de travail thématiques répond donc à un double objectif :

— **Un appui technique auprès des porteurs de projets**, avec l'apport d'expertises extérieures,

— **Une production collective**, avec la contribution

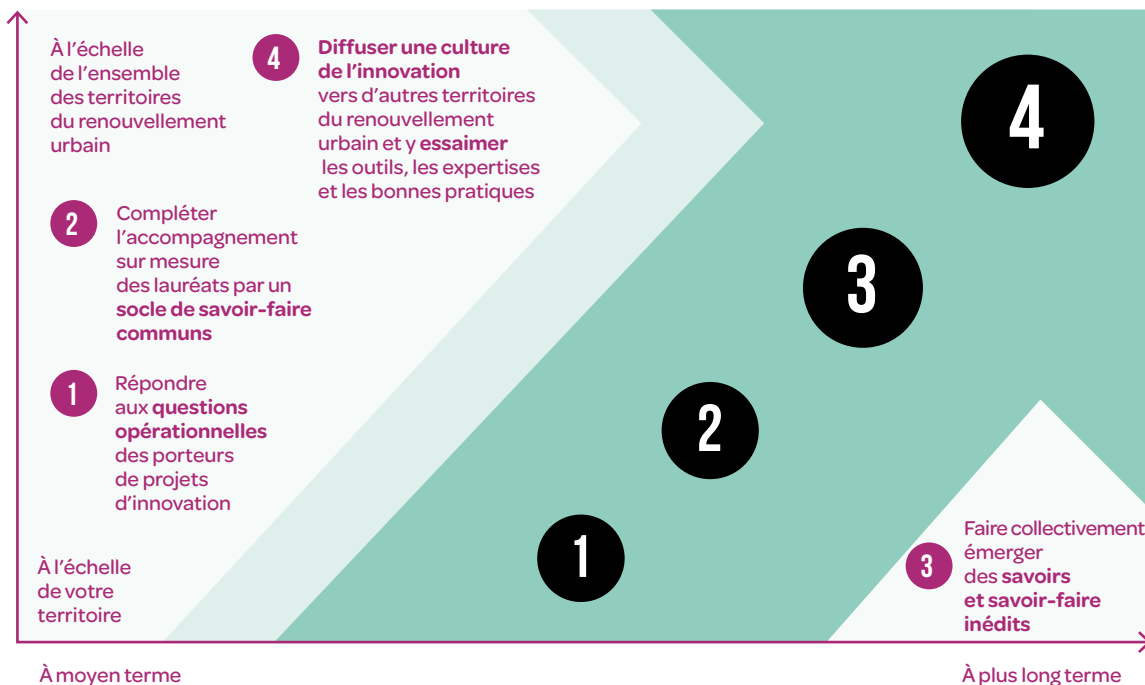
des territoires au partage d'expériences et à la formalisation des clés méthodologiques.

Le groupe de travail pour une approche égalitaire de l'urbanisme

Inauguré en 2020, le groupe de travail consacré à l'approche égalitaire de l'urbanisme a dû s'adapter aux nécessités liées à la crise sanitaire : une première séance de travail s'est tenue en février 2020, tandis que les suivantes ont été annulées en raison des mesures de confinement. Le cycle de travail a donc été arrêté prématurément.

À la suite, il a été décidé de poursuivre la réflexion par **un premier travail exploratoire et de synthèse** visant à rassembler les clés méthodologiques fondamentales, nourries d'expertises et de contributions d'acteurs ciblés, qui donne lieu au présent *Carnet de l'innovation*.

1. Plus connue pour ses programmes de renouvellement urbain (PNRU, PNRQAD, NPNRU), l'ANRU est également opérateur des PIA « Ville Durable et Solidaire » et ANRU+ depuis 2015 et 2017. À travers ces programmes, 121 millions d'euros de subvention sont mobilisés, pour soutenir des actions d'innovation articulées aux projets de renouvellement urbain (PRU).



Rappel des objectifs du Club ANRU+.

Ce travail s'est fondé en premier lieu sur les enseignements tirés des projets démonstrateurs de Villiers-le-Bel et de Pau soutenus par le PIA Ville Durable et Solidaire, restitués dans les guides « *Garantir l'égalité dans l'aménagement des Espaces Publics - Méthode et outils* » et « *Garantir l'égalité dans les logements - Méthode et outils* » rédigés par Pascale Lapalud, Urbaniste, et Chris Blache, Anthropologue urbaine de Genre et Ville, pour la Ville de Villiers-le-Bel, et « *le Guide d'US-âges, des recommandations concrètes pour tous les acteurs de la ville de demain qui ont à cœur de fabriquer une ville plus solidaire* » réalisé par Nadia Sahmi, architecte et co-fondatrice de l'agence Cogito Ergo Sum pour la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées. Pour approfondir le sujet, différents entretiens ont été menés avec des expert.e.s :

- **Corinne Luxembourg (27/01/21)**, maîtresse de conférences géographie et paysage à l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette et à l'Université d'Artois.
- **Pierre-Olivier Lefebvre (27/01/21)**, délégué général du réseau francophone des villes amies des aînés.
- **Pierre-Marie Chapon (27/01/21)**, docteur en géographie et aménagement de l'Université

Jean Moulin Lyon 3, président de VAA Conseil, cabinet spécialisé dans l'accompagnement de démarches transversales santé, vieillissement, habitat et territoires.

- **Léa Delefortrie (27/01/21)**, consultante santé au sein du cabinet VAA Conseil.
- **Lauranne Callet (04/02/21)**, consultante en genre, migration et urbanisme inclusif chez Womenability.
- **Camille Sachot (04/02/21)**, consultante indépendante en développement urbain.
- **Édith Maruejouls (09/02/21)**, docteure en géographie, spécialiste de la géographie du genre. Fondatrice du bureau d'études L'ARObE (Atelier Recherche OBservatoire Égalité) spécialisé sur les questions d'égalité dans l'espace public.
- **Luc Broussy (16/02/21)**, spécialiste des questions liées au vieillissement, fondateur du groupe EHPA Presse & Conseil et rédacteur du rapport interministériel « Nous vieillirons ensemble » (2021).
- **Anna Kern (16/02/21)**, cheffe de projet au sein de la direction de l'habitat privé chez Grand Paris Aménagement.
- **Marie Boisseau (16/02/21)**, assistante chargée de projets « genre et ville » chez Grand Paris Aménagement.

— **Manon Ribaut (17/02/21)**, chargée de mission rénovation urbaine – quartier Saragosse, Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

— **Laure Gayet (18/02/21)**, fondatrice et directrice de l'atelier d'urbanisme Approche.s!

— **Thomas Huguen (25/02/21)** architecte DE-HMONP et urbaniste, cofondateur et gérant de la coopérative d'architecture ArchiEthic.

— **Salima El Hentati (09/04/21)** responsable de projets, en charge du projet de réhabilitation de la résidence des Glycines de Sevrans chez Batigère.

Ces éclairages sont rapportés au fil du texte dans le cadre de verbatims.

Un travail collectif d'approfondissement sera mené dans un second temps, en séances, dans le cadre du Club ANRU+, à partir de cette première étape qui a pour humble ambition de poser le cadre général d'une problématique et des premières orientations. Pour étayer ce travail exploratoire, des entretiens ont notamment été menés avec différents experts du sujet :

Le présent document a vocation à :

— **Sensibiliser les acteurs aux inégalités d'accès aux ressources urbaines invisibles** et légitimer une approche égalitaire du renouvellement urbain qui suscite encore des questionnements ;

— **Offrir des solutions opérationnelles et recommandations méthodologiques** associées aux problématiques identifiées, mobilisables dans le cadre des Projets de Renouvellement Urbain (PRU) et des opérations qui les composent ;

— **Faire ressortir les facteurs clés de réussite et rendre la démarche reproductible** pour d'autres territoires souhaitant engager des démarches égalitaires sur leurs quartiers en renouvellement urbain.

Il constitue à la fois un **guide méthodologique** et un **recueil d'expériences** à destination des porteurs de projets de renouvellement urbain, désireux de favoriser les projets égalitaires grâce à leur PRU, ainsi qu'à tou·tes leurs partenaires. Il est construit de la manière suivante :

— Des **fiches thématiques** détaillant les points clés pour concevoir des quartiers égalitaires ;

— Des **fiches projets** illustrant les différentes approches méthodologiques, menées dans des contextes territoriaux différents, pour retours d'expérience et inspiration ;

— Des **annexes** : annuaire des membres du groupe de travail et des contributeurs, ressources bibliographiques.

Spécificité du guide : l'écriture inclusive

Le choix a été fait d'adopter une écriture inclusive pour la rédaction de ce guide. Ce choix participe à la volonté de généraliser la transformation d'un langage écrit pour une meilleure égalité de représentation.

L'écriture inclusive désigne « l'ensemble des attentions graphiques et syntaxiques qui permettent d'assurer une égalité de représentations des deux sexes.

Concrètement, cela signifie notamment : renoncer au masculin générique, à la primauté du masculin sur le féminin dans les accords en genre, ainsi qu'à un ensemble d'autres conventions largement intériorisées par chacun et chacune d'entre nous » (*Manuel d'écriture inclusive*, 2019).

Aujourd'hui il n'existe pas de code d'écriture établi régissant la pratique de l'écriture inclusive. Parmi les différentes pratiques existantes à ce jour, la forme d'écriture choisie pour ce guide cherche à préserver la plus grande simplicité de lecture, dans son orthographe et sa typographie.

— Les mots choisis valorisent le recours aux termes épicènes, c'est-à-dire ceux ne variant pas entre le féminin et le masculin (ex. « la direction », plutôt que l'usage de « les directeurs et directrices »).

— L'emploi du masculin n'est pas utilisé comme mot « neutre » : il lui est privilégié l'usage double du féminin et masculin, sans que ce dernier l'emporte dans ses accords.

— Les adjectifs et pronoms sont accordés par un unique point médian (et non double), qu'ils soient singuliers ou pluriels (ex. différent-es; retraité-es; élu-es; citoyen-nen-s).



© Yohann Lepage

Rennes, quartier Maurepas, septembre 2020



Quelques ressources sur l'écriture inclusive

- Viennot, E., *Le langage inclusif. Pourquoi, comment*, éditions iXe, nouvelle édition, 2018.
- *Guide d'écriture inclusive*, UNSA Education, mars 2021 : <https://nuage.unsa.org/index.php/s/mBCceFHoGTxHgSH>

Remerciements

À l'ensemble des collectivités et maîtrises d'ouvrage membres du groupe de travail

Toulouse Métropole (31), Ville de Boulogne-sur-Mer (62), Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (64), Perpignan Méditerranée Métropole (66), Ville de Paris (75), Ville du Havre (76), Ville de Villiers-le-Bel (95) et Grand Paris Aménagement, Seine-Saint-Denis Habitat, Val d'Oise Habitat.

Aux intervenants et contributeurs

Chris Blache, Pascale Lapalud (Genre et Ville), Luc Broussy (EHPA Presse & Conseil), Lauranne Callet, (Womenability), Pierre-Marie Chapon, Léa Delefortrie, (VAA Conseil), Léa Delmas, Djida Techach (Ville de Villiers-le-Bel), Salima El Hentati (Batigère), Laure Gayet (Approche.s!), Christine Guillemaut (Ville de Paris), Thomas Huguen, (ArchiEthic), Léonie Labarthe (Pau Béarn Habitat), Pierre-Olivier Lefebvre, (Villes amies des aînés), Corinne Luxembourg, (ENSAPLV), Sarah Marquet (Ademe), Édith Maruejols, (L'ARObE), Helga Mondésir (ANCT), Nuala Morgan (URBACT), Léa Moureau (Centre Hubertine Auclert), Théo Petton (Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis), Catherine Pilon (ANCT), Manon Ribaut (CAPBP), Camille Sachot, Aurélien Talbot (SSDH)

Au cabinet de conseil CMI pour l'appui à l'animation du premier cycle de travail et aux bureaux d'études SCET/Chronos pour la synthèse des enseignements, l'exploration des bonnes pratiques et l'approfondissement du sujet, à travers la rédaction de ce livrable.



Introduction

Aller encore plus loin dans la réduction des inégalités dans le cadre du renouvellement urbain



L'espace n'est pas neutre et encore moins en ville : adopter une approche égalitaire de l'urbanisme, c'est tout d'abord partir de ce constat. De fait, la ville est conçue par une poignée d'individus qui ne sont pas représentatifs de la diversité des publics qui seront amenés à la pratiquer et il semble que son processus de fabrication « normé » peine à tenir compte de la diversité des situations vécues. Ainsi, nos espaces publics, nos logements et nos équipements tendent à placer la focale sur certains besoins et, à l'inverse, à négliger les usages de certains groupes moins visibles. **L'approche égalitaire de l'urbanisme s'appuie sur la notion de ville inclusive² ou encore de « droit à la ville », théorisée dès 1968 par Henri Lefebvre, et soulève la question de l'accès équitable aux ressources de la ville (espaces et équipements publics, commerces, emplois...) pour toutes et tous.**

Alors que ces inégalités sont profondément ancrées dans notre cadre bâti, qui résulte de choix d'aménagement anciens dont la mutation est lente, les projets de renouvellement urbain constituent une opportunité pour mettre en œuvre concrètement une approche plus égalitaire de l'urbanisme. En effet, les transformations urbaines d'ampleur permises par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) offrent l'occasion de faire la ville autrement, en « chaussant les lunettes » de l'égalité. Ces enjeux ne sont pas nouveaux et se trouvent

d'ailleurs au cœur de la philosophie de la politique de la ville, celle-ci visant à « *lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales et garantir aux habitantes des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics...* »³. Toutefois, cet impératif a été pendant longtemps envisagé uniquement à travers le prisme de la ségrégation sociale, alors que d'autres facteurs d'exclusion se surajoutent et renforcent la mécanique de l'exclusion sociale.

Mobiliser le principe d'urbanisme égalitaire en contexte de renouvellement urbain, c'est tenter d'aller plus loin en prenant en compte des discriminations moins visibles et moins connues, en particulier celles qui concernent les femmes et les personnes âgées, sur lesquelles ce guide concentrera son attention.

2. Voir Ademe, Carnet d'inspiration pour des territoires plus inclusifs

https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/carnet_inspiration_territoires_plus_inclusifs.pdf

3. Article 1^{er} de la loi de Programmation pour la ville du 21 février 2014.

La lutte contre les inégalités de tous ordres, objectif fondamental de la politique de la ville

« [La politique de la ville vise à :

- 1° Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales;
- 2° Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics;
- 3° Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles;
- 4° Agir pour l'amélioration de l'habitat;
- 5° Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins;
- 6° Garantir la tranquillité des habitants par les politiques

- de sécurité et de prévention de la délinquance;
- 7° Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale (...);
- 8° Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique;
- 9° Reconnaître et valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers;
- 10° Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés (...). »

Article 1^{er} de la loi de Programmation pour la ville du 21 février 2014.

Pourquoi chausser les « lunettes du genre » dans le contexte du renouvellement urbain ?

D'abord parce que la ville, de manière générale, est « *aménagée pour un usager implicitement masculin. Elle ne tient pas compte de ce fait des besoins, des centres d'intérêt et des habitudes des femmes et des filles qui y vivent* »⁴. Une situation qui revêt un caractère particulier et appelle des réponses renforcées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) où les trajectoires et rythmes de vie des femmes y sont spécifiques, d'un point de vue personnel :

1 famille sur 4

est monoparentale et, dans neuf cas sur

dix, le parent à la tête de cette famille

est une femme) et professionnel (le taux

de chômage des femmes y est deux fois

supérieur à la moyenne nationale)⁵



Qu'est-ce que le genre ?

Le « genre » est un concept sociologique qui désigne les rapports sociaux induits par l'assignation au sexe (masculin ou féminin). Il renvoie aux rôles, aux comportements, aux identités et à la perception construits pour les hommes et les femmes. Il est ainsi différent du terme « sexe », qui lui renvoie à un ensemble d'attributs biologiques. Appliqué aux politiques publiques, le terme « genre » implique une analyse et une perspective tenant compte d'un rapport de domination et d'inégalité entre hommes et femmes, engageant « la conception d'une politique urbaine globale plus inspirée du droit à la ville que des dynamiques spéculatives ». (définition de C. Luxembourg et D. Messaoudi, 2017)

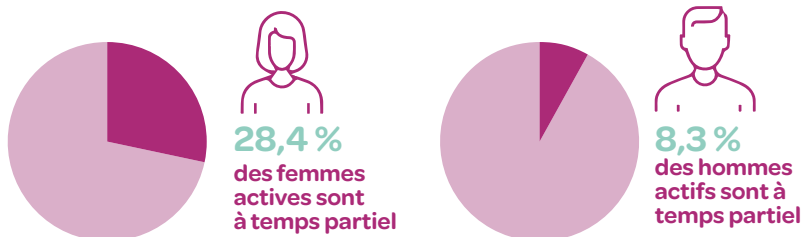
4. Banque Mondiale, *Handbook for Gender-Inclusive Urban Planning and Design*, 2020, <https://www.worldbank.org/en/topic/urbandevelopment/publication/handbook-for-gender-inclusive-urban-planning-and-design>

5. HCE, « ÉGAlITER : Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés », Rapport n°2014-06-19-EGAlITER-012, 19 juin 2014.

Quelques chiffres sur les inégalités socio-économiques entre les femmes et les hommes en France

issus des *Chiffres clés*, éditions 2020, « Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ».

PLUS D'UN QUART DES FEMMES ACTIVES SONT À TEMPS PARTIEL



Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi. Source : Insee, Enquête Emploi 2019

DES ÉCARTS DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES QUI SE CREUSENT NOTAMMENT EN FONCTION DU NOMBRE D'ENFANTS

	Aucun enfant	Un enfant	Deux enfants	Trois enfants ou plus
 Revenu salarial net	18,1 % d'écart	24,1 % d'écart	32,3 % d'écart	47,5 % d'écart
Salaire net en équivalent temps plein	7,0 % d'écart	11,8 % d'écart	21,2 % d'écart	31,3 % d'écart
Volume de travail	11,9 % d'écart	14,0 % d'écart	14,2 % d'écart	23,6 % d'écart

Lire : en 2017, en France, les femmes salariées du secteur privé qui ont trois enfants ou plus gagnent en moyenne 47,5 % de moins en revenu salarial net que les hommes

Champ : postes du secteur privé, France métropolitaine, hors apprentis et stagiaires, hors agriculture, hors salariés des particuliers. Source : Insee, panel tous salariés

UNE MONOPARENTALITÉ PLUS PRÉSENTE DANS LES OUTRE-MER

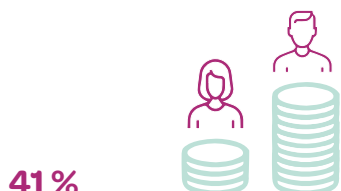
Part des familles monoparentales dont une femme est cheffe de famille chez les 25-54 ans, en 2016



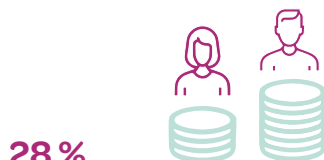
Champ : population des ménages âgés de 25 à 54 ans, hors élèves et étudiants
Source : Insee, recensements harmonisés de la population 2016

DES RETRAITES PLUS FAIBLES POUR LES FEMMES

Écart des montants moyens mensuels de la retraite de droit direct en 2018



d'écart de pension de droit direct entre les femmes et les hommes pour les retraités résidant en France (y compris majorations pour enfants)



d'écart de pension de droit direct entre les femmes et les hommes pour les retraités résidant en France (y compris majorations pour enfants)

Champ : tous retraités de droit direct résidant en France, vivant au 31 décembre 2018

Sources : DREES, EACR, EIR, modèle ANCETRE

DES MÉTIERS FÉMINISÉS AUX AVANT-POSTES DE LA CRISE SANITAIRE

Part des femmes parmi les métiers « au front »

Métiers d'aide aux personnes et métiers de la propreté



Enseignement



Secteur de l'alimentaire



Source : France Stratégie, Les métiers au temps du Corona, avril 2020

Médecins et personnels non médicaux à l'hôpital



Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad)



Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFF-DESSI. Effectifs physiques au 31 décembre 2017

En parallèle, pourquoi s'interroger sur la place des seniors dans ces quartiers alors que leurs habitant-es sont nettement plus jeunes que la moyenne nationale (quatre habitant-es sur dix ont moins de 25 ans en QPV)? Précisément parce que la jeunesse de ces quartiers tend à occulter le phénomène de vieillissement qui y est pourtant significatif : les plus de 60 ans y sont désormais aussi nombreux que les 15-24 ans⁶. De plus, **la proportion des 65 ans et plus parmi les locataires du parc social est déjà de 20 % et pourrait passer à 35 % en 2035⁷.**

Le rapport interministériel de Luc Broussy rendu en mai 2021 montre qu'en vingt ans, le nombre des 60-74 ans a augmenté de 25 % et celui des 75 ans et plus de + 50 % dans les QPV⁸. Ce phénomène fait émerger de nouveaux besoins et interroge leur prise en compte dans le cadre des PRU, alors même que les projets d'adaptation au vieillissement dans l'existant permettant le maintien à domicile des personnes âgées, demeurent encore peu nombreux, et les résidences autonomie ou les résidences intergénérationnelles neuves sont très faiblement implantés dans les QPV. À l'instar des inégalités de genre dont certaines sont amplifiées dans les quartiers prioritaires, les tendances au vieillissement soulèvent des problématiques particulières dans ces quartiers, avec notamment la surreprésentation des personnes étrangères parmi les seniors, des situations de précarité ou encore d'isolement plus marquées.

TAUX DES PERSONNES ÂGÉES VIVANT DANS DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE

Nom de la région	Part des 75 ans et plus dans la population	Nom de la région	Part des 60-74 ans dans la population
Île-de-France	4,1	Île-de-France	10,7
Hauts-de-France	5,2	Hauts-de-France	11,1
Centre-Val-de Loire	5,5	Pays de la Loire	11,6
Grand Est	5,7	Centre-Val-de Loire	11,7
Normandie	5,8	Normandie	12,2
Pays de la Loire	5,8	Bretagne	12,2
Bretagne	5,8	Nouvelle Aquitaine	12,3
PACA	6,4	Grand-Est	12,4
Bourgogne-Franche-Comté	6,4	Auvergne-Rhône-Alpes	12,4
Auvergne-Rhône-Alpes	6,5	Occitanie	12,6
Nouvelle Aquitaine	6,9	Provence-Alpes-Côte d'Azur	12,6
Occitanie	7,5	Bourgogne-Franche-Comté	13,8
Corse	10,8	Corse	16,7
France métropolitaine	5,5	France métropolitaine	11,7

Extrait du rapport interministériel « Nous vieillirons ensemble », Luc Broussy, mai 2021.

6. CGET, « Vieillissement de la population : un processus qui touche aussi les quartiers prioritaires de la politique de la ville », *En Bref* n°44, Octobre 2017.

7. Luc Broussy, « L'adaptation de la société au vieillissement de sa population : France : année zéro ! », mission interministérielle sur l'adaptation de la société française au vieillissement de sa population, janvier 2013.

8. Rapport interministériel « Nous vieillirons ensemble », Luc Broussy, mai 2021.

L'urbanisme égalitaire : une attention à la maîtrise d'usages de tous

Adopter une approche égalitaire de l'urbanisme, ce n'est pas concevoir la ville et les quartiers exclusivement pour des publics spécifiques. En portant une attention particulière à certains publics, les femmes ou les personnes âgées par exemple, l'enjeu n'est pas seulement d'apporter des réponses à leurs besoins particuliers au détriment d'autres. Au contraire, le parti pris est d'**ouvrir une réflexion plus large sur la qualité de vie** en partant du principe que ce qui est favorable à l'inclusion des plus fragiles ne peut que contribuer à améliorer le confort et l'épanouissement de tout.e.s. Cette vision renvoie à la **notion de « conception universelle » (ou *design for all*)**, c'est-

à-dire « la conception de produits, d'équipements, de programmes et de services qui puissent être utilisés par tou-tes, dans toute la mesure du possible, sans nécessiter ni adaptation, ni conception spéciale. » définie dans le cadre de la Convention internationale des droits des personnes handicapées puis par le conseil de l'Europe. L'approche égalitaire de l'urbanisme poursuit donc un double objectif : **corriger les inégalités qui impactent les publics spécifiques concernés** et, plus largement, **réinterroger la capacité des projets de renouvellement urbain à répondre à une pluralité de besoins et de situations**, au-delà même de ces publics spécifiques.

Au-delà de ces spécificités socio-économiques, certaines particularités urbaines des quartiers prioritaires justifient également que les acteurs du renouvellement urbain se saisissent de l'approche égalitaire de l'urbanisme. L'accessibilité des espaces publics constitue l'un des leviers de l'inclusion des femmes et des personnes âgées. L'urbanisme de dalle et l'offre réduite de mobilité qui caractérisent certains quartiers apparaissent comme de véritables défis en termes d'aménagement. De même, la densité et la diversité de l'offre de commerces et services de proximité à l'échelle d'un quartier sont reconnues comme des conditions d'un urbanisme égalitaire et favorable au bien-vieillir.

Des inégalités qui s'accumulent pour ces publics dans les quartiers en renouvellement urbain

Au regard des inégalités spécifiques à ces différents publics, les femmes ou les populations vieillissantes résidant dans les QPV apparaissent d'autant plus discriminées qu'elles cumulent plusieurs difficultés. Pour rappel, le découpage des 1500 quartiers prioritaires de la politique de la ville a été élaboré à partir de critères de concentration urbaine de pauvreté,

à travers la surreprésentation de personnes à bas revenus, avec une part des allocataires bénéficiant du revenu de solidarité active (RSA) deux fois plus élevée en QPV que sur l'ensemble du territoire hexagonal (25 % contre 13 %)⁹. En leur sein, 480 quartiers ont été ciblés pour bénéficier des aides du NPNRU en raison de leurs dysfonctionnements urbains. Aux difficultés sociales, économiques et urbaines, s'ajoutent donc les inégalités liées à l'âge ou au genre, moins visibles. Le rapport ÉGAlITER du Haut conseil à l'égalité femmes hommes¹⁰ pointait en 2014 que « l'intersection des inégalités entre les sexes avec des inégalités sociales et territoriales importantes conduit à des inégalités renforcées » en matière d'emploi ou de pauvreté. **Le HCEfh parlait alors de « double peine » pour les femmes des QPV : « alors que leurs difficultés sont accrues, elles sont moins bénéficiaires des politiques publiques de droit commun que les hommes et que les habitants des autres territoires »**. Un croisement et un renforcement des inégalités tout aussi vrais pour les populations vieillissantes, qui tendent à s'accroître au regard des perspectives démographiques et du constat généralisé de l'augmentation des personnes avançant en âge dans les QPV.

9. Fiches chiffres clés pauvreté, ONPV, juin 2021.

10. HCE, « ÉGAlITER : Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés », Rapport n°2014-06-19-EGAlITER-012, 12 juin 2014.

Les opérations de renouvellement urbain sont donc une opportunité pour prendre en compte l'ensemble de ces inégalités d'accès, y compris les moins visibles et les corriger. Dans son rapport de 2014, le HCEfh encourage d'ailleurs expressément les acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire à penser leur action au filtre de l'égalité femmes-hommes, avec un soutien au développement de pratiques innovantes socialement. **Il souligne l'enjeu que dans le cadre plus spécifique du NPNRU, « l'ANRU puisse, dans un premier temps, relayer auprès des porteurs de projets les pratiques innovantes et l'expertise existante sur "genre et ville/urbanisme" afin de les sensibiliser aux enjeux soulevés par cette problématique.** Dans un deuxième temps, l'égalité

femmes-hommes doit pouvoir être mentionnée dans les éléments de la démarche d'ensemble et de la qualité des projets définis dans le règlement général de l'ANRU, afin d'être intégrée dans les diagnostics et les projets présentés ». L'observatoire national de la politique de la ville¹¹ soulignait quant à lui dès 2017 l'enjeu de la prise en compte du vieillissement de la population dans les QPV. **« L'anticipation des conséquences de ce processus et l'inscription de cette période de vie au sein d'un parcours répondant le plus possible aux attentes des personnes en matière de logement, de transport, de vie sociale et citoyenne doivent être traduits dans les projets de renouvellement urbain,** à la fois en termes d'adaptation du parc de logement social, mais aussi des espaces publics et des services de proximité.

Le cadre légal de l'urbanisme égalitaire

Égalité Femmes - Hommes

- **Traité d'Amsterdam 1999** : le principe de *Gender mainstreaming* (la prise en compte systématique de l'égalité de genre à tous les niveaux de décision) devient juridiquement contraignant pour les États de l'Union Européenne.
- **Circulaire ministérielle du 8 mars 2000** : permet l'adaptation de l'appareil statistique de l'État pour améliorer la connaissance de la situation respective des femmes et des hommes.
- **Loi de programmation pour la ville du 21 février 2014** : l'égalité femmes-hommes devient une

priorité transversale de la politique de la ville.

- **Loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes du 4 août 2014** : les obligations des collectivités territoriales se renforcent avec, en particulier, la création d'un rapport obligatoire sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Adaptation au vieillissement

- **Décret et arrêté parus le 24 décembre 2015** : créent l'obligation d'accessibilité des logements collectifs ainsi que pour les logements individuels, excepté ceux qui sont construits ou réhabilités pour l'usage propre du/de la propriétaire occupant-e et le principe de l'aménagement des logements pour qu'une personne handicapée puisse l'utiliser.

- **La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015** : vise à mobiliser l'ensemble des politiques publiques afin de donner les moyens aux personnes âgées, même fragilisées, d'être actrices de leur parcours (refonte du système d'allocation des aides sociales, création des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie...)

11. CGET, « Vieillesse de la population : un processus qui touche aussi les quartiers prioritaires de la politique de la ville », *En Bref* n°44, Octobre 2017.

Un cadre légal s'est progressivement structuré pour reconnaître l'importance de ces enjeux et y apporter des réponses. Dans le même temps, des solutions opérationnelles sont imaginées par les territoires et les professionnels de l'urbanisme au gré de projets souvent innovants. Ils font la preuve qu'une mise en œuvre concrète de l'approche égalitaire de l'urbanisme est possible. Toutefois, ces projets demeurent expérimentaux et dépendent pour la plupart de financements exceptionnels.

Le programme d'investissements d'avenir « Ville durable et solidaire » (PIA VDS) a en particulier donné lieu à la sélection en 2015 de projets d'innovation sociale à Villiers-le-Bel (95) et Pau (64), sur ces thématiques de prise en compte du genre et du vieillissement dans le contexte spécifique du renouvellement urbain. Ces approches exploratoires ont permis de poser les bases d'une réflexion plus globale sur l'approche égalitaire de l'urbanisme, les méthodologies d'intégration des publics vulnérables ou précaires étant proches, quelle que soit la nature de ces publics.

Ce guide s'appuie donc sur ces projets exemplaires dans le but d'en dégager les prescriptions urbaines, programmatiques et architecturales, et les clés méthodologiques qui permettront de généraliser cette approche auprès des acteurs du renouvellement urbain.

Un défi urbain mais aussi politique et social

Ce guide a vocation à se concentrer sur les prescriptions opérationnelles mobilisables dans le contexte de renouvellement urbain en vue de permettre la mise en œuvre concrète de l'approche égalitaire de l'urbanisme. Toutefois, il convient de préciser que les interventions sur le cadre bâti ne constituent qu'un levier activable parmi d'autres, tout aussi essentiels. Ces interventions ne sauraient tenir leur promesse sans être accompagnées d'une réflexion plus large sur la manière dont nous souhaitons « faire société » de façon plus égalitaire et équitable, faisant intervenir tous les champs de l'action publique.

Fiches thématiques

FICHE THÉMATIQUE N° 1

Prendre en compte les spécificités d'usage en amont du projet

L'approche égalitaire de l'urbanisme exige de repenser les méthodes de conception des projets urbains, notamment à leurs prémices. C'est en effet au stade amont du projet, celui du diagnostic territorial et local et de l'observation des usages, que se joue la prise en compte effective de cette approche.

La production classique de la ville tend à reproduire certains stéréotypes en proposant des espaces fonctionnels et une organisation de la vie urbaine pour les personnes valides et « actives » (au sens d'un travail rémunéré salarié). Ce schéma de pensée ne prend pas en compte par exemple la plus grande diversité des usages et des temps de vie des femmes, qui continuent d'assumer l'essentiel du travail domestique non rémunéré et l'ensemble des responsabilités liées au *care*¹². Il en est de même pour les personnes retraitées, occupant l'espace public à des temps et pour des usages différents, rencontrant des problématiques spécifiques. Pour s'extraire de ces représentations, l'approche égalitaire de l'urbanisme propose **d'appréhender la complexité de la vie quotidienne de chacun-e en se rendant particulièrement attentif aux usages des groupes sociaux qui ne s'inscrivent pas dans le schéma classique.**

Cette attention au contexte et à la diversité des usages se révèle d'autant plus essentielle que les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont loin de représenter un ensemble homogène. Leur localisation géographique plus ou moins centrale, la qualité de leur desserte en transports en commun, leurs formes urbaines ou encore leur offre commerciale et de services sont autant de variables qui font l'identité propre de chaque quartier. Ces variables peuvent se révéler autant de sources d'inégalité ou, à l'inverse, de leviers à activer pour l'inclusion et le confort de tout-e-s.

Le profil sociologique et démographique de chaque quartier est une autre dimension essentielle à évaluer en amont des projets. Là encore, les publics de femmes ou d'ainé-es ne constituent pas des groupes uniformes aux profils et aux pratiques homogènes. Qu'elles soient mariées, célibataires ou en charge d'une famille monoparentale, au chômage ou en

emploi (à temps complet ou partiel, de jour ou de nuit), jeunes ou âgées, maîtrisant correctement le français ou non, les femmes n'auront pas les mêmes usages dans leur quartier. De même, la catégorie des seniors revêt des réalités extrêmement différentes, entre un-e jeune retraité-e dynamique, et une personne en perte d'autonomie et en situation d'isolement.

Comment parvenir à embrasser l'ensemble de ces variables? Comment saisir cette complexité? Les outils mobilisables en amont des projets sont de deux ordres :

- **Des outils d'observation et de comptage** pour fournir des données quantitatives sur l'usage des lieux et les pratiques quotidiennes ancrées dans le quartier dans le but de détecter

et d'objectiver les inégalités (Fiche n°1);

- **Des méthodes « sensibles » relevant de l'observation qualitative** et qui reposent largement sur la prise en compte de la maîtrise d'usage des habitant-es et donc sur leur participation active au projet (Fiche n°2).

- **Fiche méthode n°1** : Observer et compter pour objectiver les inégalités

- **Fiche méthode n°2** : Détecter et comprendre les différences d'usages pour mieux y répondre

12. Notion plurielle recouvrant toutes les formes du « prendre soin ».

Observer et compter pour objectiver les inégalités



En matière d'inégalités femmes-hommes, si vous ne regardez pas, vous ne voyez pas. »¹³

Édith Maruejols, docteure en géographie française et fondatrice du bureau d'études L'ARObE.

Une première approche visant à objectiver les usages au sein d'un espace, et plus précisément les inégalités dans les pratiques de cet espace, passe par l'observation et la quantification, selon par exemple un procédé de comptage d'un type de public.

De quoi s'agit-il ?

Les dispositifs de comptage consistent à mesurer la fréquentation d'un lieu en tenant compte de l'âge (présumé) des usager·ères et de leur genre afin d'affiner les diagnostics grâce à des données objectives. Ils sont réalisés à partir de grilles qui accompagnent l'observation sur différents sites, et doivent permettre de multiplier les perspectives, en faisant varier les horaires de comptage (tôt le matin, en journée et de nuit, mais aussi en semaine et sur des temps de weekend). Il est essentiel que les personnes préposées au comptage reviennent régulièrement sur le même lieu, sur des durées variables selon les projets (deux semaines à plusieurs mois). Cette méthode d'observation est ainsi facile à mettre en œuvre puisqu'elle relève d'une méthodologie simple. Elle requiert en revanche de mobiliser des ressources humaines capables d'assurer une présence de terrain régulière, jusqu'à plusieurs fois par jour.



© Yohann Lepage

Rennes, quartier Maurepas, septembre 2020

Pourquoi est-ce essentiel ?

Les données récoltées grâce à cette méthode permettent d'objectiver les représentations.

Ainsi que l'explique Corinne Luxembourg, enseignante-chercheuse en géographie, en relatant son expérience de comptage au sein d'un équipement public de la ville de Gennevilliers (92) : « *Les inégalités d'usage dans certains lieux sont tellement intégrées, y compris par les professionnels de l'urbanisme, que nos*

¹³. Entretien exploratoire avec Édith Maruejols, docteure en géographie, spécialiste de la géographie du genre. Fondatrice du bureau d'études L'ARObE (Atelier Recherche OBServatoire Égalité) spécialisé sur les questions d'égalité dans l'espace public, le 09 septembre 2020.

perceptions sont faussées. Ainsi, un quart du public féminin au sein d'un équipement sportif suffit à supposer que la mixité est atteinte »¹⁴.

Les chiffres sont nécessaires pour convaincre :

ils permettent de rendre visibles des inégalités qui sont souvent ignorées et parfois contestées. Il s'agit d'un matériau essentiel pour alimenter les échanges avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la conception du projet (élus-es, services techniques...).

Les comptages permettent de révéler des pratiques et des besoins différenciés et ainsi orienter la conception des projets.

Ils permettent en particulier de repérer :

- **Des zones sous-fréquentées** par les femmes ou les personnes âgées. Il s'agira dès lors d'interroger les contraintes particulières qui expliquent ces différences (barrières physiques contraignant l'accessibilité, éléments générant un sentiment d'insécurité, représentations symboliques sur certains équipements sportifs notamment...) et de tenter d'atténuer ces facteurs dans le cadre du projet de rénovation urbaine;

- **Une surappropriation de certains lieux par les femmes ou les personnes âgées.** Il s'agira là encore d'en déterminer les causes : ces lieux sont-ils fréquentés par choix en raison des ressources et du confort qu'ils offrent (lieu de sociabilité par

FOCUS

Le budget sensible au genre (BSG) ou *gender budgeting*

Le budget genré (*gender budgeting* en anglais), également appelé « budgétisation sensible au genre » est une pratique visant à analyser la distribution des dépenses et des recettes publiques en termes de genre, pour objectiver les différences de traitement en particulier dans les différentes politiques publiques menées. Il s'agit d'interroger chacune des lignes budgétaires d'une organisation, par exemple d'une collectivité, en se demandant quelle part du budget bénéficie, directement ou indirectement, à une majorité d'hommes ou de femmes.

Le budget sensible au genre entend reconnaître et remédier au fait que de nombreux investissements locaux et aides publiques ne bénéficient pas à égalité aux hommes et aux femmes, bien qu'elles soient apparemment distribuées indépendamment de critères genrés. L'exemple le plus emblématique de ces inégalités concerne **les équipements sportifs et de loisirs** car, bien que théoriquement libres d'accès, la plupart d'entre eux ne sont pas fréquentés à égalité par les hommes et par les femmes, selon leur destination. Par ailleurs, **les conditions d'attribution des aides publiques bénéficient parfois indirectement aux hommes et aux garçons** : les aides à la création d'entreprise, par exemple, bénéficient de manière

générale plus faiblement aux femmes qui s'engagent moins massivement dans l'entrepreneuriat, et peuvent se révéler d'autant plus inégalitaires lorsqu'elles ciblent des secteurs d'activités comme l'artisanat, le bâtiment, l'industrie ou les services aux entreprises dans lesquels les créatrices d'entreprise sont plus encore sous-représentées.

Initialement défendu par des cercles militants, le budget genré jouit désormais d'une reconnaissance institutionnelle : il est recommandé par l'ONU femmes depuis 1995 et le Conseil de l'Europe depuis 2009. Son déploiement se diffuse progressivement, en particulier en Belgique, en Autriche, et en Suède.

En France, une étape importante a été franchie avec la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre femmes et hommes qui prévoit que les collectivités de plus de 20 000 habitants devront présenter avant le débat d'orientation budgétaire un rapport relatif à leurs actions en faveur de l'égalité. Ces rapports ne sont pas toujours rendus publics et leur qualité dépend fortement de la volonté politique, mais certaines collectivités ont toutefois décidé de s'appuyer sur ce document pour mettre en œuvre une démarche de budgétisation genrée, c'est le cas par exemple de Lyon, Rennes ou encore Montreuil.

14. Entretien exploratoire avec Corinne Luxembourg, maîtresse de conférences géographie et paysage à l'École d'architecture de Paris-La Villette et à l'Université d'Artois, le 27 janvier 2021.

exemple) ou par nécessité (par exemple, les parvis d'école très fréquentés par les femmes)? ;

• **Des habitudes de déplacement différenciées.**

Les comptages documentent les motifs et les modalités de déplacements en fonction des profils d'usager-ères. Ils permettent éventuellement, de détecter des stratégies d'évitement déployées par certain-es d'entre elles-eux. C'est par cette méthode que la Ville de Rouen a détecté, en 2018, une inégalité d'usage majeure sur le pont Guillaume le Conquérant qui relie les deux rives de Seine, avec 90 % de fréquentation masculine. Les trottoirs étroits, le niveau sonore élevé, et la circulation automobile sur sept voies décourageaient les usager-ères accompagnant des enfants ou se sentant vulnérables, qui privilégiaient un détour pour éviter cette zone¹⁵. Les éléments recueillis grâce à ces observations peuvent utilement orienter les choix d'aménagement et de programmation retenus au titre du projet de rénovation urbaine. À Clichy-sous-Bois (93), par exemple : « *Ce travail [de comptage] a permis de constater et cartographier les inégalités d'appropriation de l'espace entre les hommes et les femmes, de mettre en lumière les grandes inégalités dans les déplacements et de formuler de premières pistes de travail* » explique Anna Kern (Grand Paris Aménagement¹⁶).



La statistique sexuée, ce n'est pas compter les filles et les garçons pour être sûr qu'on est à parité, c'est s'interroger sur quelle politique publique a été mise en place sur quel projet. »

Édith Maruejols, « La budgétisation sensible au genre », *Les Après-midi de Professions Banlieues*, n°34, novembre 2017.

— **Enfin, les résultats des comptages constituent des éléments précieux d'évaluation des projets.**

Réalisés après la livraison des opérations menées dans le cadre des projets de renouvellement urbain, les comptages fournissent des données qui peuvent être comparées avec les objectifs de fréquentation fixés par les concepteurs et les maîtres d'ouvrage.

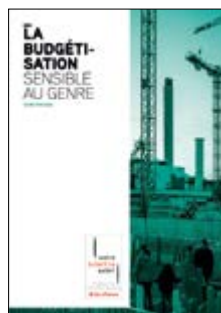
Les autres outils pouvant être associés

La dimension statistique peut être complétée par plusieurs autres dispositifs :

— **La mise en place de questionnaires à destination des habitant-es** qui pourront fournir des données quantitatives et qualitatives ;

— **Un travail de comptage sur photographies** (déployé notamment à Gennevilliers - 92) qui permet de limiter la présence sur le terrain, d'objectiver la fréquentation de certains lieux à des moments stratégiques de la journée, de la soirée ou de la nuit.

Les éléments quantitatifs récoltés constituent une première base de connaissance qui a vocation à être approfondie via des méthodes plus qualitatives (marches exploratoires, entretiens...) décrites ci-après.



Le budget sensible au genre, Centre Hubertine Auclert, <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/outil/la-budgetisation-sensible-au-genre-guide-pratique>

15. Gourdon J., « A Rouen, le pont où ne marchent que des hommes », *Le Monde Cities*, 26 mars 2018.

16. Entretien exploratoire avec Anna Kern, cheffe de projet au sein de la direction de l'habitat privé chez Grand Paris Aménagement, le 16 février 2021.

Détecter et comprendre les différences d'usages pour mieux y répondre

En complément des données quantitatives qui peuvent être recueillies par l'observation et le comptage, des méthodes de mobilisation de l'expertise d'usage, dans le cadre d'une ingénierie participative renouvelée.

De quoi s'agit-il ?

L'ensemble des outils et méthodes détaillés au sein de cette fiche reposent sur le même principe fondamental selon lequel les usager·ères sont les mieux placé·es pour relater leur expérience quotidienne de la ville, et pour exprimer leurs attentes de changement auxquels le projet de rénovation urbaine sera susceptible de répondre. Il s'agit de s'appuyer sur l'expertise d'usage des résident·es pour formuler les réponses urbaines les mieux adaptées. En pratique, les prescriptions urbaines et architecturales qui se dégagent de ces démarches peuvent sembler anecdotiques.

Elles nous renseignent pourtant sur le fait que l'orientation d'un banc, les horaires d'ouverture d'un service de proximité ou encore la nature d'un revêtement de sol sur un espace public peuvent se révéler déterminants dans l'appropriation effective d'un lieu. C'est précisément cette attention aux détails qui rend indispensable la compréhension de la maîtrise d'usage des habitant·es.

Les dispositifs exposés ici sont également tous confrontés au même défi : celui de la participation effective de tous les profils d'habitant·es aux espaces

de dialogue proposés par les concepteurs du projet de rénovation urbaine, car, de fait, récolter la parole de certains publics constitue un défi en soi. Les femmes et les personnes âgées tendent à être sous-représentées au sein des espaces de participation institutionnels, en raison de différents obstacles – freins matériels (contraintes liées à la garde d'enfant, barrière de la langue, isolement, mobilité limitée...) ou psychologiques (sentiment d'illégitimité...). La parole habitante est ainsi une condition nécessaire au déploiement de projets plus égalitaires. Elle est également, dans ses formes classiques et institutionnelles, une première source potentielle d'exclusion qui doit faire l'objet d'une attention redoublée pour garantir l'expression de la voix de tout·e·s.

Cette fiche vise à fournir des clés méthodologiques permettant de renouveler l'ingénierie participative pour l'adapter aux spécificités des quartiers prioritaires et la rendre la plus inclusive possible à l'ensemble des usager·ères.

Et en pratique, ça donne quoi ?



Les marches exploratoires et sensibles

De quoi s'agit-il ?

La marche exploratoire est un outil de recherche-action inventé dans les années quatre-vingt-dix au Canada visant à donner la parole aux habitant·es sous des formats participatifs et concrets : déambulations,

marches guidées sur des parcours quotidiens, « simulation » ou mise en situation d'une pratique quotidienne d'un espace, ces marches exploratoires sont conçues et réalisées avec des groupes d'habitant-es (femmes, hommes, enfants, personnes âgées, en mixité ou bien en non mixité...). Elles sont

généralement accompagné.es par des acteurs associatifs spécialisés sur la question.

En France, les premières marches exploratoires ont été menées au sein de quartiers prioritaires de la politique de la ville.



© Womenability

Marche Exploratoire organisée par Womenability avec l'association Dialogue de Femme à Villiers-le-Bel (95)

FOCUS

Les marches sensibles de Genre et Ville

Dans la lignée des marches exploratoires, destinées historiquement aux femmes, le bureau d'études Genre et Ville propose des « marches sensibles » ouvertes à tous, qui visent à déambuler dans l'espace public, en se mettant à la place d'un autre. À travers un jeu de rôles et un protocole précis, les manières dont chaque individu perçoit l'espace de son quartier sont ainsi observées puis analysées. L'objectif est de révéler les expertises d'usages des différents publics, acquérir et construire ensemble un mode d'action.



© Genre&Ville

FICHE MÉTHODE N° 2 *Détecter et comprendre les différences d'usages pour mieux y répondre*

Pourquoi est-ce utile?

Au travers de questionnaires, de photos, de temps de paroles libres, les marches permettent de collecter des données qualitatives sur les besoins et recommandations des groupes concernés dans leurs espaces publics quotidiens. Elles donnent l'opportunité d'identifier des ressentis et de diagnostiquer certains espaces, problématiques, dysfonctionnants ou vécus positivement. Les marches sont également des outils « d'empowerment », cherchant à développer les capacités des usager·ères. Ils et elles participent ce faisant à l'élaboration de projets d'aménagements urbains, de politiques publiques locales, et tout simplement de l'évolution de leurs lieux de vie.

Comment procéder?

Le principe des marches exploratoires est de permettre aux participant·es de s'approprier cette méthode spécifique. Elles requièrent :

— **Un temps de préparation en amont** qui vise à recueillir l'adhésion des habitant·es, rencontrer l'écosystème associatif, et explorer le site ou l'itinéraire pressenti. Il est essentiel dès cette étape d'affiner au maximum les raisons et les attendus de cette marche – quels sont les besoins exprimés? Par qui? S'agit-il d'une commande politique? Quels sont les acteurs moteurs devant être associés dès les premiers pas?

— **La mobilisation d'un groupe d'habitant·es**, au travers d'une campagne de mobilisation (communication virtuelle et physique), de partenariats avec des collectifs ou associations locales (prévoir une rémunération) ou bien d'établissements publics. La mobilisation dépend fortement des acteur·trices en puissance présent·es sur le quartier.

— **Une première rencontre invitant les participant·es potentiel·les et/ou un premier cercle d'acteur·trices identifié·es comme noyau dur de la mobilisation.** Ce premier temps est l'occasion de laisser le public présent s'exprimer sur sa perception du quartier et les attendus de la marche. Il est pertinent de travailler dès lors sur la base d'une première cartographie mentale permettant de coconstruire le parcours de la marche.

— **La réalisation d'un questionnaire d'appui**, généralement formalisé par l'association organisatrice de la marche. Il comprend différentes questions réparties selon les catégories jugées pertinentes à la suite des premiers échanges : ressentis sur certains espaces (publics, carrefours...), praticabilité des espaces au quotidien, parcours quotidiens réalisés, perception des transports en commun...



Rennes, quartier Maurepas, atelier en marchant

© Johann Lepage

— **La marche** proprement dite, réunit entre 10 et 15 participant-es maximum à un point de rendez-vous donné. L'association motrice les répartit en petits groupes (2-3), s'assurant de leur homogénéité et prenant en compte les degrés de maîtrise de la langue parlée (ici le français) et leur alphabétisation. Les organisateur-trices distribuent un questionnaire d'appui, une cartographie, ainsi que les outils nécessaires à la bonne réalisation du diagnostic (ex. appareils photos, dictaphones...). Elle accompagne les participant-es tout du long. Plusieurs marches peuvent être réalisées sur un même secteur, pour appréhender les variations des usages selon les moments de la journée et de la nuit ou de la semaine par exemple.

— **Une troisième rencontre permet la restitution** de la marche, de son analyse et de son inscription sous forme de diagnostic territorial. Elle prévoit un temps de discussion sur les effets et ressentis de la marche. Il est pertinent que cette restitution soit réalisée devant des élu-es et par des participant-es, pouvant être au préalable formé-es à la prise de parole en public.

Les points d'attention?

Nées de la volonté d'expliquer le sentiment d'insécurité des femmes dans l'espace public, les marches exploratoires embrassent de larges thématiques (parcours, espaces de sociabilité, jeux, mobilité, services...). Par ailleurs, le prisme de la sécurité est largement remis en question par les acteur-trices organisant les marches exploratoires, soulignant la nécessité d'aller au-delà des questions sécuritaires, sans les mettre de côté pour autant.

Les marches exploratoires sont des outils d'implication permettant d'aller chercher des habitant-es généralement hors des circuits de mobilisation classique. Une attention particulière doit être portée à leur montage et réalisation, demandeurs de temps et d'implication organisationnelle. La mise en place et la pertinence d'un tel outil dépend des contextes locaux et doit être étudiée en amont, pour assurer des marches réellement porteuses de solutions.



Quelques guides pour s'initier aux marches



Des guides méthodologiques dédiés aux marches exploratoires existent, à l'image du guide fondateur produit par le comité interministériel des villes en 2012 : Guide méthodologique des marches exploratoires : des femmes s'engagent pour la sécurité de leur quartier. Cahiers pratiques du comité interministériel des villes (CIV),

hors série, décembre 2012 : <http://i.ville.gouv.fr> ou plus récemment, sur le champ ciblé des marches exploratoires dans les transports collectifs, celui établi par le ministère chargé des transports en 2020 : https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-12/Guide_Marches_Exploratoires_251120.pdf



On perd souvent du monde en cours de route, si on veut le faire sérieusement cela prend beaucoup de temps. »

Corinne Luxembourg, *Les Urbaines*¹⁷



Les cartes mentales

De quoi s'agit-il?

Les cartes mentales ou cartographies sensibles, se donnent la possibilité de représenter des espaces à travers les usages, des ressentis et des affects des participant-es. Ces cartes gardent les principes classiques de la cartographie comme outil géographique et sociologique. Elles se construisent par un travail collectif avec des groupes – de femmes par exemple dont il s'agit de spatialiser les pratiques, de même que leur perception du territoire, afin notamment de visualiser les espaces en déséquilibre, les zones perçues comme problématiques ou à l'inverse porteuses de solutions.

17. Entretien exploratoire avec Corinne Luxembourg, maîtresse de conférences géographie et paysage à l'École d'architecture de Paris-La Villette et à l'Université d'Artois, le 27 janvier 2021.



« Grigny vue par les enfants » Carte de Grigny (91) réalisée par les enfants de deux classes de CM2 des écoles Elsa Triolet et du Buffle en 2016-2017, accompagnés par la constellation et les services en charge de l'enfance de la Ville

Pourquoi est-ce utile ?

Les cartes sensibles permettent de mettre en récit, à travers le dessin, la parole des habitant-es tout en supprimant le langage technique. Le rendu des cartes, présenté par les participant-es, a vocation à être intégré dans le diagnostic général comme matériau qualitatif, et ainsi enrichir la programmation future.

Dans son travail de recherche-action à Gennevilliers (92), Corinne Luxembourg s'est intéressée aux parcours des habitant-es en réalisant des ateliers participatifs ayant vocation à produire une vue d'ensemble sur la manière dont les participant-es (de tout âge et genre) percevaient leur territoire communal et les circuits dans la ville. Par ce biais, elle y a détecté un sentiment partagé d'insécurité lié au rythme monotone des façades et à leur manque d'animation, indépendant de la qualité de l'éclairage, souvent pointé du doigt. Les cartes mentales permettent également de détecter des usages de certains groupes généralement peu anticipés. Il s'agit par exemple de la présence de femmes sur les espaces sportifs à des horaires différents – en journée – ou comme accompagnatrices d'une autre personne.

Comment procéder ?

Les cartes mentales sont réalisées par des groupes d'habitant-es, préalablement identifiées et mobilisées en fonction du projet - associations, mobilisation par une communication et lors d'un évènement...

Elles sont réalisées sous des formats d'ateliers regroupant entre 10 et 15 participant-es. Un temps de discussion préalable à la réalisation de la carte est nécessaire pour présenter les contours du projet, l'utilité de la démarche et de leur implication. Si les participant-es sont invité-es à s'exprimer librement, les organisateur-ices doivent dès le début poser un cadre convivial et rassurant, facilitant la participation libre et non contrainte. Les cartes mentales ont pour support un tableau, une feuille blanche ou représentant les grandes lignes du quartier (principaux équipements, rues...). Des outils sont proposés aux participant-es pour inciter à la participation : post-it, photos, feutres et crayons de couleurs, etc.

À la suite de la réalisation de la carte, qui passe par la représentation graphique de la perception d'un espace et des usages qu'il porte, il est proposé aux participant-es de restituer individuellement ou collectivement la carte réalisée, incitant à la prendre dans sa globalité. Un temps d'échange est ensuite pris pour débriefer de l'expérience.



Des temps d'échanges en non-mixité

De quoi s'agit-il?

Les temps en non-mixité consistent à organiser des temps de réunion, de travail ou de discussion réservés à des personnes appartenant à un ou plusieurs groupes sociaux considérés comme discriminés – femmes, personnes transgenres, racisé-es¹⁸, homosexuel·les... Ils excluent la participation de personnes appartenant à des groupes considérés comme potentiellement discriminants et dont la présence reproduirait les schémas de domination sociale vécus dans la vie quotidienne.

Pourquoi est-ce utile?

Ces temps sont conçus comme des moyens pour des groupes de partager des expériences communes. Ils peuvent exprimer leur ressenti librement sans que cette parole soit remise en cause, questionnée ou délégitimée, ou que les participant·es ne s'autocensurent.

Les temps en non-mixité ne remplacent pas les réunions mixtes, mais viennent ajouter des moments jugés nécessaires à l'expression d'une parole très souvent effacée ou remise en question.

Comment procéder?

Du fait de leur caractère non mixte, l'organisation de ces réunions se construit directement avec les groupes concernés, regroupés sur des formats collectifs, d'associations déjà présentes. Elles regroupent ainsi naturellement des participant·es concerné·es.



Des pratiques artistiques pour repenser la participation

De quoi s'agit-il?

L'art est également un médium pour la participation des femmes ou des personnes âgées : sous la forme d'ateliers d'écriture, de théâtre forum¹⁹, de danse ou de nombreux autres moyens créatifs et ludiques.



© Grand Paris Aménagement / Approches

Atelier tricot avec des femmes entre 40 et 70 ans, maison du projet de Clichy-sous-Bois

18. Le terme « race » ou « racisé » renvoie ici à une construction sociale relative à l'étude du racisme au sein de la société. La « race » est un terme appartenant au domaine de la sociologie (et non de la biologie, elle n'a aucune réalité scientifique), qui vise à décrire des caractères et des rapports de forces socialement construits. Le terme « racisé » désigne une personne appartenant, de manière réelle ou supposée, à un des groupes ayant subi ou subissant un processus de racisation (sur la base de la religion, nationalité, couleur de peau, origine géographique...). – Ligue des droits et des libertés, 2021.

19. Méthode de théâtre interactive consistant pour les membres d'un groupe social à mettre en scène des situations d'injustice qu'ils ou elles vivent, puis à en imaginer des alternatives. Cette méthode vise à rendre les communautés actrices de leur émancipation.

Pourquoi est-ce utile ?

Sous leurs différentes formes, les outils artistiques et les pratiques culturelles peuvent faciliter la prise de conscience, la remise en question, les modifications des comportements : « Cette écriture théâtrale, autant dans ses mots que dans son incorporation aura transformé la façon de voir l'espace, et aussi d'y être visible »²⁰. Ces pratiques, actives, participatives, esthétiques et ludiques, facilitent la participation des publics généralement plus difficiles à atteindre. C'est également un vecteur d'émancipation pour ces publics. À titre d'exemple, le théâtre forum, permet d'évoquer des questions sociales parfois difficiles tout en donnant la liberté au spectateur d'avoir une participation active dans la mise en récit, renforçant ainsi son impact.

Les ateliers d'écriture et le théâtre font pleinement partie de la recherche-action menée par Corinne Luxembourg à Gennevilliers (92). Le constat est tout d'abord que « *L'espace urbain ne faisait pas "question" pour ces femmes libres, autonomes, loin d'une problématique convenue voire victime de la femme et son rapport à la ville, à l'altérité aussi* »²¹. Sont mis alors en place des ateliers d'écriture, des récits personnels, par la suite théâtralisés. Ils encouragent l'expression des participantes, leur réflexivité sur ce sujet, reconnaissent la légitimité de cette parole et enrichissent ainsi le diagnostic partagé à la collectivité : « *Tout cela aura fait partie de créations, de traductions de la recherche-action, de supports de réflexion à la compréhension genrée des pratiques et de la construction genrée de l'espace public urbain* »²².

L'art est également une manière de mise en visibilité de certaines formes d'inégalités inscrites dans l'espace urbain. Par exemple, les journées du Matrimoine²³ se déroulent aujourd'hui en parallèle de leur pendant masculin, avec l'objectif de mettre en visibilité la mémoire et l'héritage des femmes artistes et créatrices. L'association Womenability y organise notamment des balades



© Grand Paris Aménagement / Approche.s

Atelier tricot avec des femmes entre 40 et 70 ans, maison du projet de Clichy-sous-Bois

théâtrales au sein du Père-Lachaise à Paris, dévoilant la présence symbolique des femmes dans les espaces publics (noms de rues, monuments publics...)

Comment procéder ?

Les manières d'agir dépendent fortement des objectifs de réalisation et des médiums artistiques utilisés. Il est essentiel de faire appel à des artistes professionnels (plastiques, théâtre, cinéma...) pour penser et conduire ces formats de mobilisation.

20. Une expérience de création culturelle dans une recherche-action : un pouvoir émancipateur multiple | Les Urbain.e.s : recherche-action (2019).

21. Les Urbain.e.s : recherche-action (2019).

22. Les Urbain.e.s : recherche-action (2019).

23. L'héritage culturel féminin « ce qui vient des mères » (par opposition au patrimoine, qui valorise souvent les figures masculines).

Un travail auprès de publics fragiles : les interventions de l'association Filigrane

Les projets de l'association Filigrane ont pour objectif de valoriser et faire dialoguer les cultures et les territoires, intervenant notamment en région Auvergne-Rhône-Alpes. L'association mêle différents professionnels (artistes, acteurs socio-éducatifs, chercheurs...), au sein de projets de pratique artistique, en prise avec les territoires, adaptés aux contextes territoriaux, aux besoins et envies des personnes. Leurs interventions prennent corps à partir d'un travail de terrain important. Elles s'adressent notamment à des publics fragilisés (jeunes de la protection de l'enfance, femmes, foyers...) autour de thématiques de solidarité.

La résidence « Silences brisés »

La résidence *Silence brisés* a pour objet de travailler en écriture, avec des mères de famille fréquentant l'Association pour le Dialogue et l'OrientatIon Scolaire (ADOS) ou vivant dans le quartier. Elle s'adresse particulièrement aux femmes en situation d'isolement, de précarité ou d'insécurité linguistique, désireuses de participer à un atelier d'écriture poétique. Accompagnée d'un artiste écrivain, la résidence a permis à un groupe de dix femmes d'écrire, de mettre en voix et en scène des textes portant leur parole intime. Elles ont également réalisé un recueil de poésie avec un artiste graphiste et sérigraphié les couvertures des livres.



© Womenability



© Womenability

Journées du mariage 2019, Père-Lachaise

Un travail sur la mise en visibilité des femmes : des interventions Womenability - collectif Her Story

Le collectif Her Story et l'association Womenability travaillent sur la mise en récit des femmes par les médiums artistiques (projets de médiations) ainsi que sur la valorisation des productions artistiques de femmes.

La pièce *Les Invisibles du Père-Lachaise* a été créée à l'occasion des Journées du mariage 2019. Elle retrace la vie de femmes oubliées de l'Histoire de manière interactive et questionne la notion de mariage.



Les aménagements à apporter aux méthodes traditionnelles de concertation

Les réunions publiques et les ateliers de coconception demeurent des outils utiles et nécessaires pour recueillir la parole des habitant-es. Certains ajustements simples dans leurs modalités d'organisation permettent de les rendre plus accessibles à l'ensemble des publics. Par exemple, pour assurer la présence de femmes dans les espaces de concertation ou de coconstruction des projets :

— **Varier les horaires des réunions et des rencontres pour s'adapter aux différentes contraintes** (peur de sortir le soir, garde d'enfants, obligations professionnelles en horaires décalés...) et ne pas reproduire des habitudes de fonctionnement principalement dictées par la disponibilité des hommes qui travaillent : 19 heures n'est pas forcément le bon créneau pour une réunion publique, le samedi matin étant peut-être plus approprié dans certains cas.

— **En amont, organiser une communication qui fasse que les femmes se sentent concernées :** message, langage, nature des informations communiquées. L'invitation pourra être relayée par des associations de femmes du quartier dont la présence est extrêmement fréquente dans les quartiers prioritaires.

— **Organiser la parole :** prévoir une alternance hommes-femmes dans les prises de parole, penser une animation qui ne laisse pas la place aux « tunnels de parole » des personnes qui s'expriment (trop) longtemps, si besoin prévoir une traduction, même improvisée...

— **Diversifier les modalités de la participation :** prévoir des temps en petits groupes où la parole est plus fluide, prévoir des ateliers ou des séances de cartographie sociale, proposer qu'une personne du groupe rapporte ou mieux, un tandem femme-homme.

— **Organiser un accueil de la petite enfance dans les locaux de la réunion**, un peu à l'écart, avec, en bonus, une activité à propos du regard des enfants sur leur quartier ou leur école.



© Arnaud Loubry Rennes Ville et Métropole

Rennes, quartier Maurepas, le projet de médiation du projet urbain, juillet 2020

Concevoir des projets plus inclusifs : des outils pour chaque échelle

Une fois détectées et objectivées les différences d'usages entre les publics, cette fiche propose plusieurs leviers pour y répondre concrètement par des choix programmatiques et de conception.



L' approche égalitaire de l'urbanisme nécessite d'appréhender toutes les échelles de vie, pour répondre globalement aux inégalités d'accès aux ressources de la ville, dans le cadre du projet de rénovation urbaine :



celle du quartier, à travers une réflexion sur les usages rendus possibles par les espaces et équipements publics,



celle de l'habitat, registre de l'intime où se jouent également des pratiques inégalitaires de l'espace



celle des espaces interstitiels, en veillant aux interactions entre la sphère publique et privée, via les pieds d'immeubles ou encore les espaces communs résidentiels.

L'échelle du quartier et l'espace public en particulier est le lieu où les inégalités sont le plus visibles entre habitant-es. La conception et la programmation urbaine peuvent occasionner un partage inégal de l'espace comme des usages différenciés, en fonction de l'âge ou du genre, nécessaire à corriger.

Dans le cas du logement, sa production standardisée, tend à reproduire des fonctions genrées participant-es aux inégalités femmes-hommes. Ces logements apparaissent par ailleurs difficilement adaptables aux changements de structures familiales (au fil de l'âge, de

l'évolution de la famille ou du statut social) et rend difficile le maintien des personnes âgées dites « dépendantes²⁴ » à domicile. Dans le cadre du renouvellement urbain, les constructions neuves développées au titre de la reconstitution de l'offre sociale ou de la diversification de l'habitat doivent être considérées comme une opportunité pour penser des logements plus adaptables, modulables et réversibles, faisant écho aux évolutions démographiques des quartiers mais aussi aux évolutions des pratiques sociales et sociétales.

Parfois contournés, délaissés et sans usages définis, les espaces interstitiels sont pourtant des lieux déterminants dans l'appropriation des habitant-es de leurs espaces de vie. Ils jouent un rôle majeur dans le sentiment de sécurité ou d'insécurité, en tout cas de sûreté, ou plus simplement d'apaisement, et dans les déplacements du quotidien.

Comment prendre en compte les spécificités du genre et du vieillissement dans les opérations de renouvellement urbain ? Comment favoriser concrètement des usages égalitaires dans ces trois échelles de vie ?

Fiche méthode n°3 : Quartier et espace public : comment les rendre plus inclusifs ?

Fiche méthode n°4 : Le logement peut-il favoriser l'inclusion ?

Fiche méthode n°5 : Le rôle des espaces interstitiels dans l'approche égalitaire

24. La dépendance se dit de « l'état de la personne qui, nonobstant les soins qu'elle est susceptible de recevoir, a besoin d'être aidée pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou requiert une surveillance régulière » (définition retenue par la loi du 24 janvier 1997 tendant à mieux répondre aux besoins des personnes âgées). Ce besoin d'aide, et surtout son contenu, sont mesurés à partir d'une grille nationale d'évaluation de la perte d'autonomie chez les personnes âgées de 60 ans et plus. – Vie Publique (2016) « Qu'est-ce qu'une personne dépendante ? »

Quartier et espace public : comment les rendre plus inclusifs ?

Pourquoi est-ce essentiel ?

Supposément neutre, ouvert à tout-es, sans aucune condition d'accès, l'espace public est en réalité le support d'usages très différenciés et souvent inégaux selon le genre, l'âge, l'éducation reçue, l'orientation sexuelle... Pour y remédier, il est nécessaire d'intégrer une réflexion égalitaire aux étapes clés de définition du projet de renouvellement urbain, tant dans son contenu (programmation) que dans sa forme (conception urbaine et paysagère).

Les usages rendus possibles en fonction des choix d'équipements publics, qu'ils soient récréatifs, sportifs, culturels ou encore scolaires, sont déterminants dans la fréquentation différenciée du quartier par certains publics plutôt que d'autres. Du tracé au gabarit des zones de circulation comme de repos, les choix de conception urbaine participent également à favoriser la fréquentation de certains publics sur d'autres. Concevoir des aménagements plus inclusifs implique ainsi de penser leur fréquentation par une typologie plus large d'usager·ères (incluant spécifiquement les femmes et les personnes âgées), sur différentes temporalités (de la journée, de l'année).

La remise en question des choix programmatique et de conception urbaine est un enjeu central pour une représentation et une participation plus égalitaire à la sphère publique. Elle est aussi une porte ouverte

pour favoriser les solidarités de proximité et de voisinage et un levier de lutte contre l'isolement social, problématique intergénérationnelle qui pèse en particulier sur les aînés-es et notamment les femmes²⁵.



Qu'est ce que l'espace public ?

« L'espace public évoque non seulement le lieu du débat politique, de la confrontation des opinions privées que la publicité s'efforce de rendre publiques, mais aussi une pratique démocratique, une forme de communication, de circulation des divers points de vue; les espaces publics, quant à eux, désignent les endroits accessibles au(x) public(s), arpentés par les habitantes, qu'elles-ils résident ou non à proximité. Ce sont des rues et des places, des parvis et des boulevards, des jardins et des parcs, des plages et des sentiers forestiers, campagnards ou montagneux, bref, le réseau viaire et ses à-côtés qui permettent le libre mouvement de chacune, dans le double respect de l'accessibilité et de la gratuité. Toutefois, depuis quelques années, les espaces publics sont ceux que le public – ou des publics – fréquente indépendamment de leurs statuts juridiques. Ainsi, des lieux privés ouverts à un certain public sont qualifiés d'espaces publics, comme un centre commercial ou une galerie marchande ».

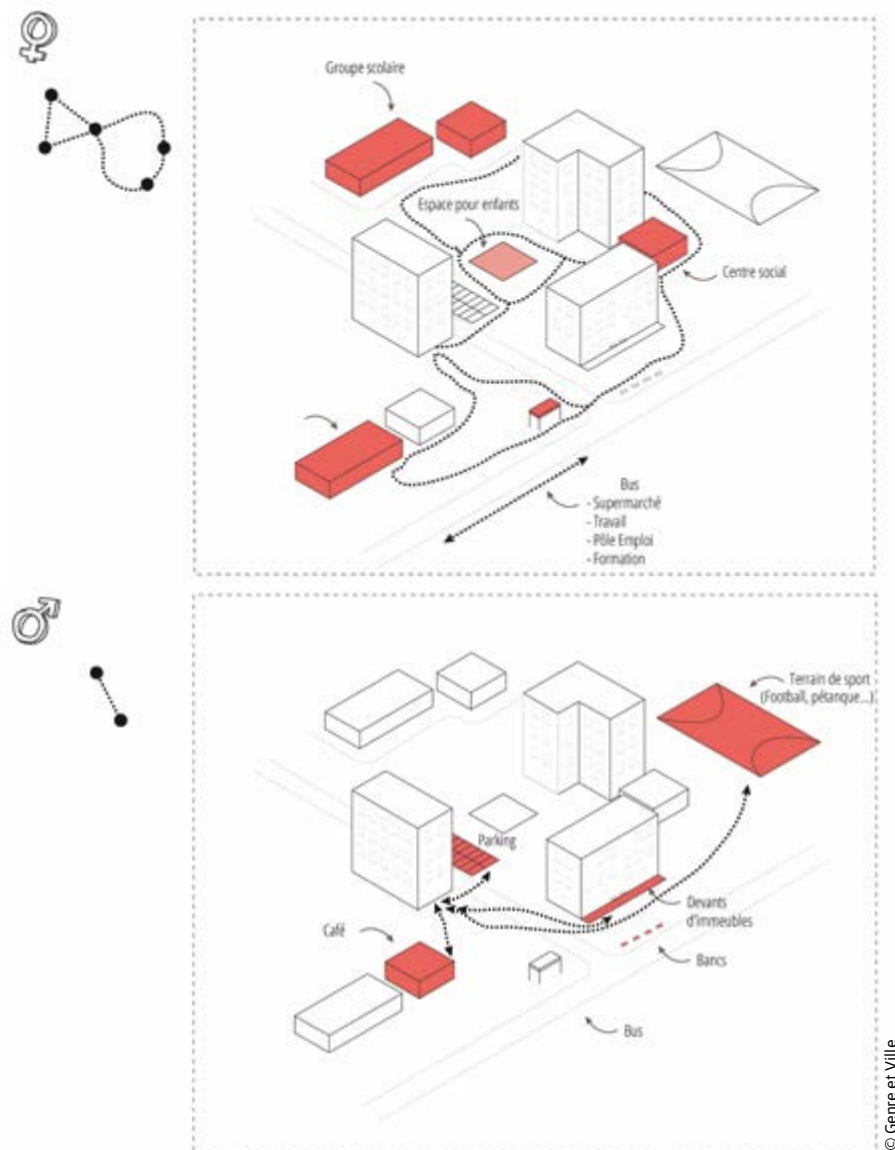
Thierry Paquot, L'espace public, La Découverte, 2009

25. Comme le souligne l'INED : « Les femmes vieillissent seules, les hommes vieillissent à deux : deux tiers des hommes vieillissent avec une partenaire, pour seulement un cinquième des femmes. Elles sont par ailleurs deux fois plus nombreuses à habiter seules que les hommes. » Delbès C., Gaymu J., et Springer S., 2006; « Les femmes vieillissent seules, les hommes vieillissent à deux. Un bilan européen », *Population et Sociétés* n°419, Publications de l'INED.

Une sous-occupation de l'espace public

Plusieurs études²⁶ révèlent que les hommes sont les usagers majoritaires de l'espace public (voire exclusivement en soirée et la nuit dans certains secteurs en particulier) au détriment des femmes,

qui tendent à en être exclues. Celles-ci l'utilisent principalement à des fins utilitaires ou pour des déplacements (travail ou tâches domestiques) et s'attardent moins dans l'espace public. À l'inverse, les hommes l'occupent davantage pour des loisirs et de manière stationnaire.



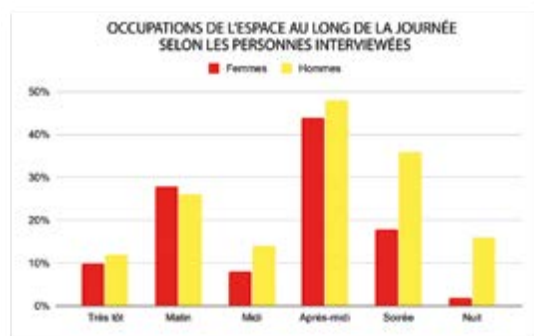
Représentations schématiques des itinéraires différenciés entre hommes et femmes, issues du guide *Garantir l'égalité dans l'aménagement des espaces publics : méthode et outils*, Genre et ville, ANRU, 2019

© Genre et Ville

26. Maruéjols E., « Mixité, égalité et genre dans les espaces de loisirs des jeunes : pertinence d'un paradigme féministe », thèse de doctorat, Bordeaux 3, École doctorale Montaigne-Humanités, 23 octobre 2014. Lieber M., *Genre, violence et espaces publics*, Les presses de Sciences-Po, 2008. Vinet E. et al., « Étude-action sur les discriminations multifactorielles envers les femmes dans trois quartiers prioritaires lyonnais », GREPS (Université Lyon 2), 2013.

FICHE MÉTHODE N° 3 Quartier et espace public : comment les rendre plus inclusifs ?

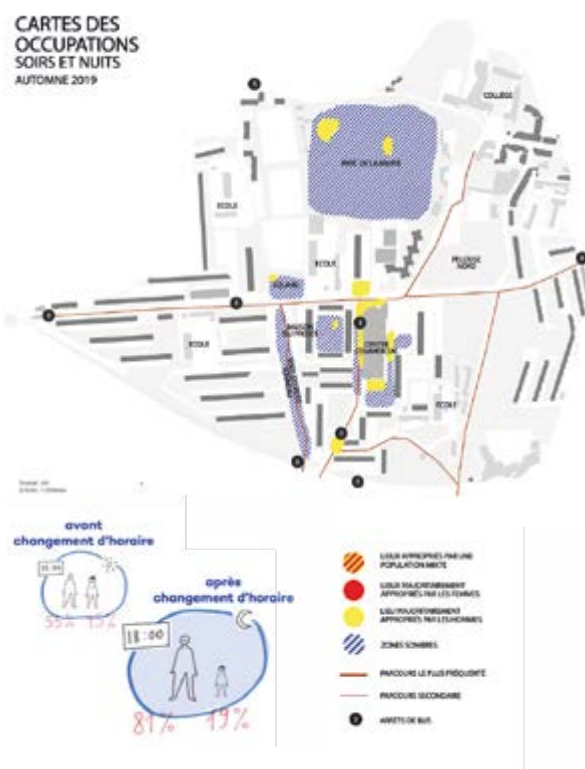
Ces tendances ont pu être observées tant pour les quartiers prioritaires que pour le reste de la ville. Elles sont notamment illustrées par les observations du cabinet Approche.s! dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC Clichy-Sous-Bois (93), qui révèlent ces différences temporelles et spatiales genrées de présence sur le quartier (illustration ci-dessous).



Diagnostic genré de l'espace public, projet de renouvellement urbain du Bas-Clichy à Clichy-sous-Bois, Ateliers Approches pour Grand Paris Aménagement, 2020

27. Entretien avec Pierre-Marie Chapon, Président de VAA Conseil & Dumas, C. (2012). « Mobilité des personnes âgées ». *Gérontologie et société*, 2(2), 63-76. <https://doi.org/10.3917/gs.141.0063>

Il en est de même pour les personnes âgées, pour qui l'occupation de l'espace est parfois rendue difficile par des aménagements inadaptés (bancs, cheminements impraticables et générant des risques de chutes, ou encore des obstacles parfois infranchissables (escaliers trop hauts)²⁷.



Une fréquentation différenciée



Dans les cours d'école, ce qui s'expérimente, c'est la légitimité fille-garçon »²⁸ **Édith Maruejols**

Les équipements publics sont fortement caractérisés par les inégalités de représentation et de fréquentation femmes-hommes. En témoignent les différentes observations menées sur les espaces sportifs « *de type gymnase ouvert, terrain en accès libre, city stade, skate parc, dans lesquels on ne compte plus alors quasiment aucune pratiquante, les filles étant au mieux spectatrices* »²⁹. Les comptages de licences dans les clubs de sports municipaux témoignent de la division genrée des pratiques sportives, mais révèlent également le processus de décrochage des pratiques sportives encadrées par les jeunes filles à partir de 13 ans³⁰. Les city stades municipaux sont presque exclusivement utilisés par des publics masculins, tandis que l'on compte en moyenne 75 % d'hommes parmi les licenciés des clubs sportifs municipaux. Les clubs sportifs féminins font régulièrement état de leurs difficultés à trouver les lieux pour exercer leur activité et les inégalités d'usages sont encore plus fortes sur les équipements dédiés aux 12-17 ans³¹.

Les choix programmatiques et décisions budgétaires qui suivent favorisent implicitement les équipements les plus fréquentés par les hommes : en Gironde, 75 % des budgets de loisirs bénéficient aux pratiques regroupant majoritairement des garçons et des hommes (foot, basket...) ³².

Ces usages inégalitaires s'incarnent également dans les cours de récréation des écoles maternelles et primaires. Les espaces de jeux des cours d'école sont souvent morcelés : ils donnent une visibilité et une légitimité plus importantes aux jeux souvent privilégiés par les garçons, du fait de



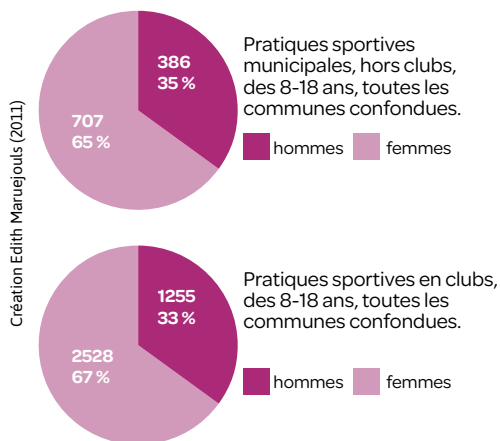
Retour d'expérience sur les usages différenciés des équipements de proximité : fondé sur l'étude de Genre et Ville / L'Arobe à Aubervilliers



Le rapport « La budgétisation sensible au genre » de *Professions banlieues* de novembre 2017 revient sur les résultats d'une étude menée par Édith Maruéjols (L'Arobe) et Chris Blache (Genre et Ville) pour le compte de la Ville d'Aubervilliers sur l'occupation différenciée des équipements de proximité d'un quartier politique de la ville entre jeunes garçons

et jeunes filles, faisant apparaître pour exemple une maison des jeunes, occupée à 80 % par des garçons.

https://www.professionbanlieue.org/IMG/pdf/am34_genderbudgeting.pdfinclusifs-9791029715310.html



28. Entretien exploratoire avec Edith Maruéjols, docteure en géographie, spécialiste de la géographie du genre. Fondatrice du bureau d'études L'ARObE (Atelier Recherche OBservatoire Égalité) spécialisé sur les questions d'égalité dans l'espace public, le 09/02/2021

29. Maruéjols Édith, « La mixité à l'épreuve des loisirs des jeunes dans trois communes de Gironde ». *Agora débats/jeunesse*, 3(3), 2011, pp.79-91, <https://doi.org/10.3917/agora.059.0079>

30. Maruéjols Édith, *ibid.* Dans le cadre de ses observations sur trois communes de Gironde, cela représente cinq fois moins de licencié-es (filles et garçons confondus) sur l'ensemble des clubs.

31. Mairie de Paris, « Les questions à se poser et les indicateurs pertinents à construire pour un environnement urbain égalitaire », *Guide référentiel Genre & espace public*, Octobre 2016.

32. Maruéjols E., Ayrat S., Raibaud Y., *Pour en finir avec la fabrique des garçons*, Vol 1 et 2, MSHA, Pessac, 2014.

Maruejols Édith, « Dans les cours de récréation, les filles sont invisibilisées », *Le Monde*, 16 septembre 2018.

FICHE MÉTHODE N° 3 Quartier et espace public : comment les rendre plus inclusifs ?

leur position centrale dans les cours d'école (terrains de football)³³. Les jeux les plus appropriés par les filles, ou les groupes mixtes, se retrouvent ainsi relégués en périphérie de la cour d'école, entraînant une inégale répartition des espaces récréatifs. La question y revêt une importance particulière puisque les enfants y font l'apprentissage de la vie en communauté et de l'espace public et y intériorisent des pratiques qu'ils reproduiront dans leur vie d'adulte.

Des déplacements contraints



Il y a inégalité là où il y a immobilité
Édith Maruéjols³⁴

S'agissant de leurs motifs, les déplacements des femmes sont plus diversifiés que ceux des hommes (travail, tâches domestiques, soin et accompagnement des enfants...). Elles sont

aujourd'hui les premières utilisatrices des réseaux de transport en commun³⁵, qui ne desservent pas toujours efficacement les quartiers en renouvellement urbain, participant ainsi à leur enclavement. En Île-de-France et en moyenne, tous transports confondus (Métro, Tramway, Bus) elles sont 55 % d'utilisatrices contre 45 % d'utilisateurs. **La différence d'usage pour les bus est encore plus parlante puisque les utilisateur-trices sont des femmes à 64 % contre 36 % d'hommes (Étude du Syndicat des Transports d'Île-de-France [STIF] sur l'utilisation des transports publics, 2016).** Cela est d'autant plus marqué dans les foyers précaires, notamment monoparentaux, qui possèdent moins souvent un véhicule motorisé ou encore le permis de conduire. Au sein de la ZAC du Bas Clichy (93), seules 4 % des femmes utilisent une voiture contre 31 % des hommes. Elles sont 67 % à prendre les transports en commun, contre 54 % pour leurs homologues masculins³⁶.

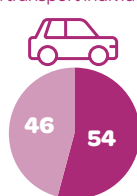
En transports en commun



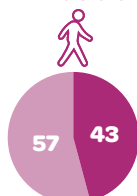
En bus



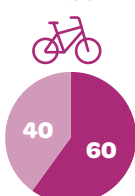
En transport individuel



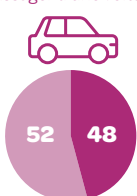
En marchant



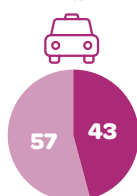
En vélo



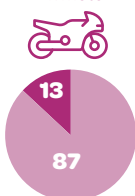
Passager d'une voiture



En taxi



En moto



Utilisation différenciée des modes de transport entre hommes et femmes, issue du guide *Garantir l'égalité dans l'aménagement des espaces publics : méthode et outils*, Genre et Ville, 2019

33. Selon l'universitaire Édith Maruéjols, une observation attentive de la géographie et des usages dans les cours de récréation révèle que 20 % des garçons occupent 80 % de l'espace.

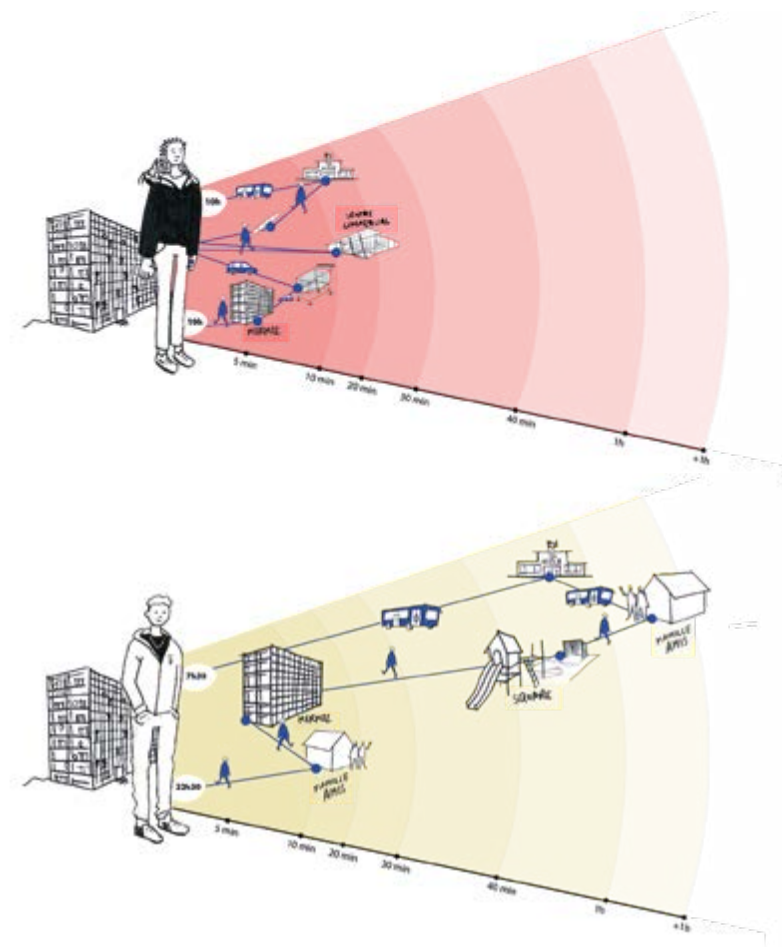
34. Entretien exploratoire avec Édith Maruéjols, docteure en géographie, spécialiste de la géographie du genre. Fondatrice du bureau d'études L'ARObE (Atelier Recherche OBServatoire Égalité) spécialisé sur les questions d'égalité dans l'espace public, 09 février 2021.

35. SDES, Enquête mobilité des personnes 2018-2019; Insee.

36. Entretien avec le cabinet Approche.s! et Grand Paris Aménagement, sur la base du diagnostic genré de la ZAC du Bas-Clichy (méthodologie d'enquête et d'observations).

Les femmes sont davantage amenées à se déplacer aux côtés de personnes dépendantes (personnes âgées, handicapées ou simplement ayant des difficultés de mobilité comme les enfants) ou encore munies de poussettes. **D'après l'enquête « Transports » de l'Insee de 2008, 9 % des déplacements domicile-travail des femmes incluent l'accompagnement d'un enfant à l'école, contre 3 % pour les hommes.** Cela impacte leurs motifs et les modalités de circulation et entraîne des difficultés supplémentaires (inadaptation de la chaussée, trottoirs peu larges, obstacles sur la voie publique, présence de poubelles, escaliers, etc.).

L'utilisation des transports en commun peut parfois générer un sentiment d'insécurité, qui se traduit par une vigilance constante et la mise en place de tactiques d'évitement (choix du mode de transport, horaires spécifiques, accompagnement³⁷...). Les zones d'arrêts et les stations sont pointées comme particulièrement problématiques, en offrant des environnements peu sécurisants par les faiblesses d'éclairage, alors qu'ils peuvent être fréquentés durant de longues minutes d'attente.



Diagnostic genré de l'espace public, projet de renouvellement urbain du Bas-Clichy à Clichy-sous-Bois, Ateliers Approches pour Grand Paris Aménagement, 2020

37. Condon S., Lieber M., Maillochon F., « Insécurité dans les espaces publics : comprendre les peurs féminines », *Revue française de sociologie*, vol n°46, 2, 2005, pp. 265-294, <https://doi.org/10.3917/rfs.462.0265>

Un sentiment d'insécurité plus courant

La sécurité est un important facteur explicatif de l'inégale fréquentation de la ville par les personnes âgées ou les femmes, principales cibles de harcèlement physique ou verbal³⁸. Les chiffres clés produits à l'échelle du territoire national donnent de premiers éléments d'appréciation (voir focus). À l'échelle du territoire francilien et selon l'enquête « Victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France » (IAU, 2017), l'écart entre les sexes est particulièrement frappant, pour ce qui est des peurs : 60,8 % des femmes, contre 27 % des hommes. Les femmes sont 25 % à ne pas prendre le bus parce qu'elles ne s'y sentent pas en sécurité.

Le sentiment d'insécurité peut alors rendre ces publics captifs de la sphère privée, remettant en question la légitimité de leur présence dans l'espace public, notamment à certaines heures de la nuit. Cette situation entraîne une désertion de la présence féminine de tout âge de certains endroits ou horaires de la journée, ainsi que la mise en œuvre de stratégies d'évitement de certains endroits identifiés comme anxiogènes³⁹.

L'urbanisme influence ce sentiment de sécurité à travers un environnement parfois peu qualitatif, ou à l'inverse perçu comme trop sécuritaire (exemple de la résidentialisation, voir chapitre 3). Les formes urbaines peuvent ainsi renforcer des situations d'isolement, en créant des espaces interstitiels, isolés et peu fréquentés.

FOCUS

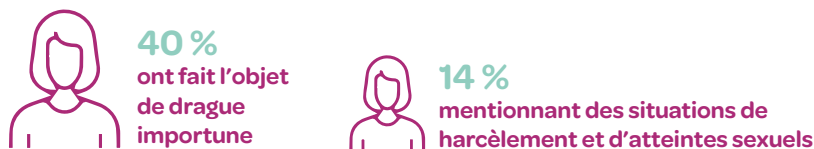
Quelques chiffres sur le harcèlement de rue à l'échelle nationale, issus des *Chiffres clés*, éditions 2020, « Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ».

LES FEMMES VICTIMES DE HARCELEMENT ET D'AGRESSIONS SEXUELLES DANS LES LIEUX PUBLICS

Dans l'espace public, au cours des 12 derniers mois



Focus sur les jeunes femmes de 20-24 ans



Champ : femmes et hommes âgés de 20 à 69 ans vivant en France métropolitaine

Source : Insee, Enquête Virage 2015

38. D'après une consultation menée par le Haut conseil à l'égalité entre les hommes et les femmes en 2015, 100 % des utilisatrices des transports en commun ont déjà été victimes de harcèlement sexiste et sexuel au moins une fois au cours de leur vie, in HCEhf, *Harcèlement sexiste et sexuel dans l'espace public : Poser un interdit pour des comportements qui empoisonnent le quotidien des femmes*, 2018.

39. Lieber M., « Le sentiment d'insécurité des femmes dans l'espace public : une entrave à la citoyenneté ? » *Nouvelles Questions Féministes*, 1(1), 2002, pp. 41-56.

Une présence symbolique moins importante dans l'espace public

Les femmes sont également invisibilisées dans l'espace public symbolique : elles sont presque absentes des éléments de signalétiques, des noms de rues ou des stations de transport. En France, 2 % des rues portent le nom d'une femme, tandis qu'à Paris cela représente 3 stations de métro sur 304⁴⁰.

Et en pratique, ça donne quoi ?

Mandaté par la Ville de Villiers-le-Bel (95) pour la conception de son projet d'approche égalitaire de l'urbanisme soutenu au titre du PIA « Ville durable et solidaire », le bureau d'études Genre et ville a établi en 2019 un guide intitulé *Garantir l'égalité dans l'aménagement des espaces publics : méthode et outils*. Publié par l'ANRU en tant que matériau de capitalisation des expérimentations accompagnées par le PIA, ce guide donne des clés opérationnelles pour déployer des projets d'aménagement non genrés, à mobiliser notamment par les collectivités dans la conception et la gestion des espaces publics. Si l'approche par le genre est privilégiée, elle répond dans le cadre de cette boîte à outils à des problématiques similaires qui se posent dans l'appréhension du vieillissement, ou encore dans la conception d'une « ville à hauteur d'enfants ».

Les éléments développés ci-après synthétisent certaines de ces clés opérationnelles proposées pour l'échelle de l'aménagement des espaces publics, et en proposent d'autres. Leur lecture doit être complémentaire de celle du guide de Genre et ville, à retrouver sur Anruscope.

Choisir du mobilier et un aménagement urbain inclusifs

Les traversées piétonnes

Qu'il s'agisse de trottoirs ou de passages piétons, la réflexion sur la conception des traversées piétonnes (gabarit, forme et signalétique) est capitale pour favoriser la mobilité de toutes et tous et empêcher de se sentir captifs de son logement.

Les orientations favorables aux usages égalitaires :

- **Étudier les déplacements des femmes et des personnes âgées en amont** (comptages, entretiens, parcours commentés, ballades urbaines, observations...), pour cibler les trajectoires à sécuriser et rendre plus hospitaliers;
- **Réduire les temps de parcours** lors des traversées par le rétrécissement de la chaussée d'un trottoir à un autre;
- **Atténuer les dévers et les pentes** grâce à des revêtements plats et adhésifs, participant à la réduction des chutes possibles, notamment pour les personnes âgées;
- **Donner des repères dans les parcours du quotidien grâce à une signalétique d'orientation** suffisamment visible la nuit comme le jour et caractérisée par une identité graphique commune;
- **Systématiser les marquages au sol, lumineux ou en peinture**, pour signaler les différences de niveaux;
- **Jalonner les cheminements d'un quartier par des assises** permettant des temps de pause (appuis ischiatiques);



L'Institut national d'études démographiques (Ined) : enquête Virage « Violences et rapports de genres », 2015

« L'Institut national d'études démographiques (Ined) a réalisé en 2015, une enquête quantitative (intitulée Virage) portant sur les violences subies par les femmes et par les hommes. Elle a pour objectif de saisir les multiples formes de la violence et de l'aborder dans une perspective de genre : les différences d'expérience et de trajectoire des femmes et des hommes, les différentes manières d'être une femme ou un homme sont des aspects centraux de l'enquête. »

<https://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/fichiers/enquete-virage.pdf>

40. Enquête de l'ONG Soroptimist, 2014.

La notion de « territoire favorable au vieillissement » et sa traduction opérationnelle dans le projet de rénovation urbaine du quartier Saragosse à Pau (64)

Encore embryonnaire, la notion de territoires favorables au vieillissement trouve écho dans celle de « ville du quart d'heure », mettant en exergue la nécessité de penser l'aménagement du territoire selon une relation de proximité aux services essentiels dans un rayon de 500 mètres. Le territoire favorable au vieillissement intègre la projection selon laquelle, à horizon 2035, les plus de 60 ans représenteront 31 % de la population française et les plus de 75 ans, 14 %. Il implique d'appréhender l'aménagement du territoire à partir d'une transition démographique ainsi qu'énergétique de plus en plus préoccupante et importante pour l'intégration des aîné-es dans les villes. Les territoires favorables au vieillissement cherchent à prendre en considération :

- Une réflexion globale sur la qualité d'usages des logements
- Une implantation des logements telle que, dans un rayon de 500 mètres maximum, on puisse trouver une offre de services (y compris de santé) et de commerces de proximité adaptés et favorisant les pratiques quotidiennes des habitant-es;
- La question des horaires d'ouverture des

équipements publics, selon les temps des seniors mais également des femmes;

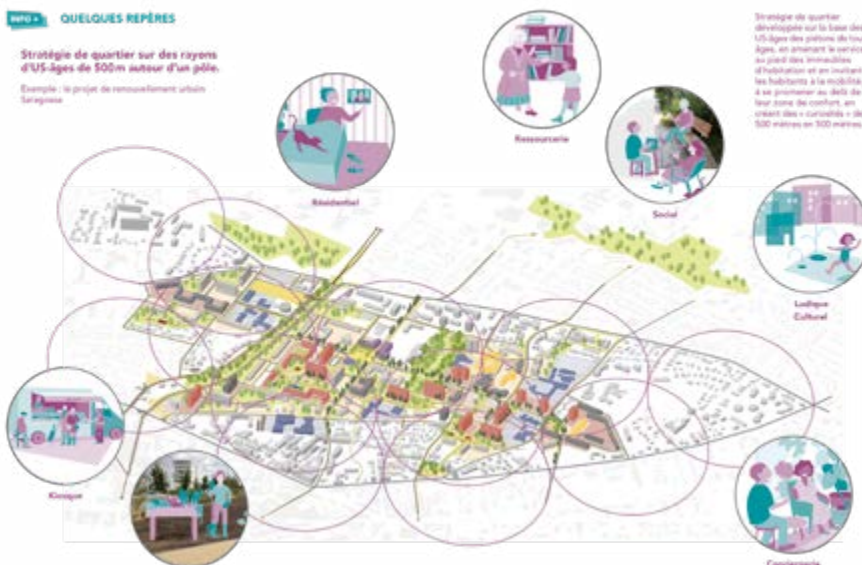
- La mise en place de lieux de sociabilité avec des services adaptés, favorisant le sentiment de légitimité et d'appartenance;
- Une dimension prospective sur 10-15 ans, anticipant sur les besoins à venir d'un plus grand nombre d'aîné-es.

Dans le cadre du **Projet de Rénovation Urbaine (PRU)** du quartier Saragosse, la Ville de Pau (64) a entamé une réflexion globale et à toutes les échelles sur l'adaptation du quartier aux enjeux de vieillissement, qui rejoint cette réflexion de territoire favorable au vieillissement (voir aussi Fiche projet p. 97). Avec une majorité de plus de 60 ans et où 50 % des personnes vivent seules, la Ville a opté pour une stratégie globale facilitant la vie quotidienne des seniors dans le cadre du PRU avec notamment la mise en place d'usages et de services dédiés dans un rayon de 500 mètres : conciergerie, ressourcerie, kiosque, potager intergénérationnel....

INFO 5. QUELQUES REPÈRES

Stratégie de quartier sur des rayons d'US-âges de 500m autour d'un pôle.

Exemple : le projet de renouvellement urbain Saragosse



À travers ses 10 fiches de préconisations, le *Guide d'US-âges* donne des recommandations concrètes pour tous les acteurs de la ville de demain ayant à cœur de fabriquer une ville plus solidaire, de l'espace public, en passant par les espaces partagés et les pieds d'immeubles, jusque dans l'intimité du logement.

— **Aménager de larges trottoirs** facilitant les parcours des différents publics : femmes avec enfants et poussette, personnes âgées ou en fauteuil.

— Les assises

Corolaire de la réflexion sur les espaces de circulation piétonniers, celle sur les assises s'avère fondamentale pour favoriser des usages égalitaires de l'espace public. La forme, le positionnement et l'occurrence des différentes solutions d'assises (chaises, bancs, transats) sont en effet des éléments clés pour offrir des moments de pause pour chaque public. Paradoxalement, ces assises encouragent ainsi à la mobilité et à l'exercice quotidien des plus âgés. C'est également un des leviers favorisant **une présence plus importante des femmes, pas seulement en tant que passantes mais comme « flâneuses »**⁴¹.

Les orientations favorables aux usages égalitaires :

— **Privilégier une ergonomie d'assises favorable à la pratique pour les aîné-es**, qui n'empêche pas celles des autres classes d'âges : dossiers hauts et accoudoirs permettant de se relever;

— **Localiser les assises suivant un principe de jalonnement des parcours**, en insistant sur le besoin de récurrence, favorisant les temps de pause et invitant à s'installer dans l'espace public;

— **Anticiper l'orientation et la disposition des assises, facilitant le principe de « coveillance »** et permettant de « voir et d'être vu » : privilégier un point de vue et un champ de vision élargi, regrouper certaines assises pour faciliter l'échange et la discussion, etc.

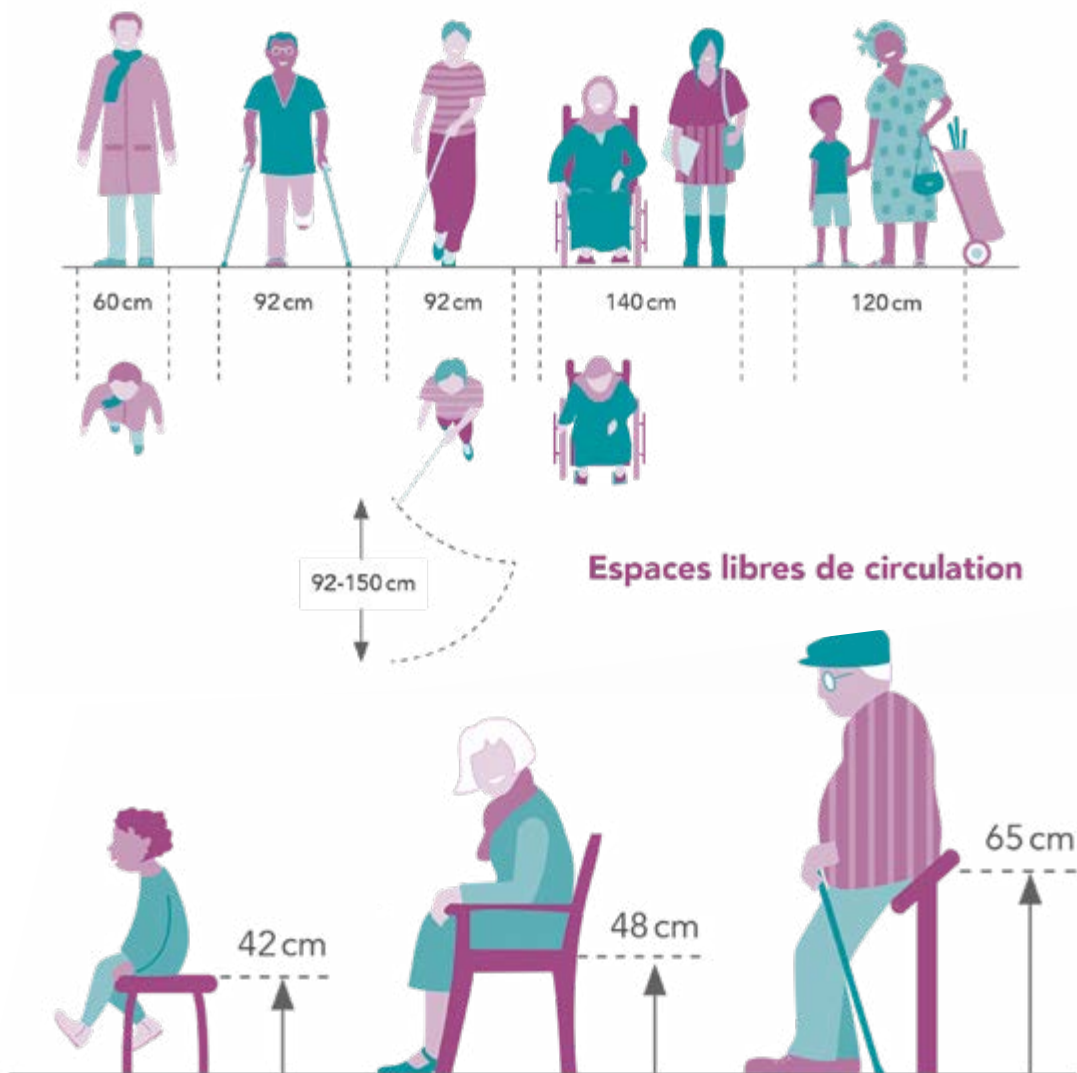


Mobilier adapté pour des usages multiples, avenue Saragosse, Pau

© ANRU

41. Mairie de Paris, *Guide référentiel Genre & espace public*, « Les questions à se poser et les indicateurs pertinents à construire pour un environnement urbain égalitaire », octobre 2016.

FICHE MÉTHODE N° 3 Quartier et espace public : comment les rendre plus inclusifs ?



Extrait du Guide d'US-âges (2021) réalisé par la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées dans le cadre de la démarche d'adaptation au vieillissement du quartier Saragosse

— L'éclairage

Déterminant dans la construction du sentiment de sécurité ou d'insécurité, la réflexion sur l'éclairage est au cœur de la stratégie d'inclusion.

Les grandes orientations favorables aux usages égalitaires :

- **Cibler les lieux d'attente et d'accès aux transports**, comme les zones identifiées comme « inquiétantes » pour y renforcer les dispositifs d'éclairage;

- **Privilégier les couleurs « chaudes »**, les couleurs froides (blanches) étant jugées désagréables et angoissantes;

- **Éviter des éclairages trop hauts** pour assurer la diffusion de la lumière dans l'espace et éviter un effet « spot »;

- **Jouer sur la diversité des solutions d'éclairages** en faisant varier couleur et taille des dispositifs lumineux, pour créer des espaces et des cheminements chaleureux.

Genre et biodiversité : apprendre à négocier entre les espaces

La question de l'éclairage est un sujet plus complexe qu'il n'y paraît en matière de tranquillité publique et sentiment de sécurité. Éclairer plus fortement des espaces n'entraîne pas mécaniquement une amélioration des conditions de sécurité. Néanmoins, le réflexe est celui d'un renforcement de l'éclairage qui peut entrer en contradiction avec la nécessité de sobriété énergétique et de préservation environnementale, la conservation de trames obscures favorisant la biodiversité. À titre

d'exemple, François Valegeas cite l'exemple « d'un quartier de Rennes, où avait été décidé de ne pas installer d'éclairage pour préserver la biodiversité; cela obligeait les femmes à faire des détours importants pour rentrer chez elles, ce qui rallongeait fortement les trajets et favorisait un sentiment d'insécurité »⁴².

Le rapport à l'éclairage doit faire l'**objet de négociation entre la nécessité de parcours éclairé et les enjeux environnementaux**.

Les toilettes publiques

L'attention aux toilettes publiques peut sembler anecdotique à première vue mais s'avère déterminante dans la pratique égalitaire de l'espace public. L'absence de toilettes discrimine en premier lieu les femmes, qui vont avoir tendance à raccourcir leur « séjour » dans les espaces publics pour éviter de se retrouver en difficultés, et de contraindre leurs enfants dont elles ont principalement la charge. Cela peut également représenter un frein aux déplacements des personnes plus âgées en lien avec les problématiques d'incontinence urinaire (15 % des personnes âgées de plus de 85 ans en souffrent). L'importance de la présence de toilettes publiques est notamment soulignée par Grand Paris Aménagement, qui en fait une priorité dans le cadre du projet de réaménagement de la ZAC du Bac-Clichy (93), avec l'objectif d'encourager la présence prolongée des femmes dans les espaces publics.

Les orientations favorables aux usages égalitaires :

- Systématiser la présence de toilettes publiques dans les espaces fréquentés, de même que leur bon entretien (fonctionnement, nettoyage...);
- Privilégier des systèmes accessibles aux

personnes à mobilité réduite : hauteur de la cuvette, système de fermeture simple, accès élargi...;

- Compléter ces services par des urinoirs, afin d'encourager la propreté de l'espace public par toutes.

Programmer des équipements pour pour tou.tes



L'idée n'est pas de faire que des espaces mixtes, mais de ne pas avoir un espace qui est plus important qu'un autre »

Édith Maruejols⁴³

La programmation et la définition des équipements présents dans les cours d'école, les parcs, les terrains de sports et de loisirs conditionnent fortement les pratiques des usagers et par là même l'accueil ou non des différents individus au sein des espaces publics. On y observe souvent des usages aujourd'hui qualifiés de « genrés » et « non neutres », à l'origine desquels se trouvent souvent des **prescriptions d'usages fortes induites par des types d'aménagement favorisant une pratique sur une autre**. Du fait de leur dessin d'origine, ces aménagements imposent des pratiques cibles, peu modulables et souvent inégalitaires.

42. La Rotative, « Écoquartiers et ville durable : "Derrière un vernis vert et participatif, la production urbaine traditionnelle se poursuit » », 28 décembre 2020, entretien avec François Valegeas, auteur de *Le capital dans la cité. Une encyclopédie critique de la ville*, éditions Amsterdam, 2020.

43. Entretien exploratoire avec Édith MARUEJOULS, docteure en géographie, spécialiste de la géographie du genre. Fondatrice du bureau d'études L'ARObE (Atelier Recherche OBServatoire Égalité) spécialisé sur les questions d'égalité dans l'espace public, le 09/02/2021

FICHE MÉTHODE N° 3 *Quartier et espace public : comment les rendre plus inclusifs ?*

À l'inverse, il est possible d'introduire de la souplesse dans la définition des espaces, pour générer une plus grande diversité d'usages, favorables aux usages égalitaires.

Les orientations favorables aux usages égalitaires :

- **Laisser des espaces « indéfinis » (programmation ouverte) :** à l'inverse de sites pour lesquels les usages sont prescrits par leur design, l'enjeu est de garder des espaces aux frontières plus floues, libres d'être dessinés en fonction des usages souhaités;
- **Favoriser la réversibilité des zones de loisirs :** il s'agit de rendre possible des pratiques multiples aux différentes heures de la journée, jours de la semaine ou mois de l'année;
- **Favoriser la mixité des usages concomitamment :** au sein d'un même espace, différents aménagements peuvent coexister : espace de danse urbaine, skatepark, terrain de

volleyball, piste de roller⁴⁴... L'objectif est d'inviter à la rencontre des différents publics et d'éviter la prédominance des jeux de ballons, sans les exclure;

- **Décentrer les espaces sportifs dits « masculins »**, souvent postés au centre des regards, pour donner une plus grande visibilité à d'autres usages;
- **Créer des terrains de sports ouverts « aux quatre vents »** : très souvent les terrains de pratique publique comme les city stade sont grillagés, peu incitatifs pour les femmes;
- **Développer la création d'espaces de rencontres** au-delà des équipements publics : jardins partagés, ateliers de vélo solidaires, recycleries, buanderies mutualisées, réseau des commerçants solidaires pour les seniors, etc.
- **Introduire des temps d'animation ponctuels et réguliers**, de type kermesse, tablées ou piqueniques de voisinage, événements sportifs, etc.



© Illustrations Amélie Clément pour la CAPBP/ameleclement.com

Fédérer les habitant-es autour de projets communs : le potager intergénérationnel

Source : Extrait du Guide d'US-âges (2021) réalisé par la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées dans le cadre de la démarche d'adaptation au vieillissement du quartier Saragosse

44. Ville de Viennes, « Parks – ways to implement gender mainstreaming » - Exemple d'aménagements les plus fréquentés selon les genres, in Manual for Gender Mainstreaming in Urban Planning and Urban Development

Des services de proximité pour favoriser sur le vieillissement actif à Badalona (Espagne)

Le vieillissement de la population est un des principaux défis sociaux auxquels les villes européennes sont confrontées. La ville de Badalona a démontré qu'il était possible de repenser les services locaux sociaux et de santé pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées, en construisant un écosystème d'innovation autour de la question du vieillissement.

La municipalité a mis en place un ensemble de solutions corrélées :

- Badalona « *hacia una ciudad saludable* » : un projet de ville qui encourage et promeut des habitudes de vie plus saines, et prévient les risques chez les personnes âgées;
- Une chaire R&D entre Badalona Serveis Assistencials (BSA) et l'Université ouverte de Catalogne (UOC) avec pour objectif de favoriser les actions de recherche et d'innovation fondées sur l'utilisation des TIC dans les domaines de la santé et de l'assistance sociale;
- La création d'un site sur le vieillissement actif et en bonne santé auquel participent 24 acteurs de l'innovation;
- L'Observatoire de la santé de Badalona permet de suivre les différentes données environnementales, démographiques, et sanitaires pour identifier les modèles et déterminants d'un mode de vie sain dans le contexte urbain.

Enfin, le partenariat avec le secteur privé a permis de développer plusieurs projets innovants :



© Urbact

- Projet ITHACA (BSA - Novartis - Indra) : suivi des patients hypertendus à domicile, incluant un programme éducatif;
- Projet Caring.me (BSA - Arvato / Bertelsmann) : suivi des patients atteints de dépression grâce à une intervention de thérapie cognitivo-comportementale sur Internet;
- Projet AsmaProcure (BSA - IN2) : une application mobile qui gère les patients en phase aiguë d'asthme et évite au maximum les visites de revenus.

Les solutions mises en place à Badalona ont permis de placer la personne âgée au centre du continuum de soins. L'évaluation interne réalisée montre qu'il y a eu une réduction de la durée moyenne d'hospitalisation et du nombre de passages aux urgences. Les chemins cliniques développés ont contribué à améliorer l'état de santé des personnes âgées, et à réduire les coûts de fonctionnement des services de santé.

Espace sportif et de loisirs Nelson Mandela à Villiers-le-Bel (95)

Dès son premier projet de rénovation urbaine, soutenu par le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU), la Ville de Villiers-le-Bel (95) a souhaité aborder la conception de l'espace multiactivités Nelson Mandela à travers le prisme du genre.

Les orientations urbaines spécifiques retenues par la Ville :

— **Dimensionnement** : l'équipement sportif Nelson Mandela comprend un espace multi-activités, un gymnase, des machines de fitness et un terrain de football en accès libre. Une attention particulière a été portée au dimensionnement du terrain de football qui est de taille plus généreuse que les city stades classiques dans le but de **faciliter l'organisation d'activités encadrées**, qui peuvent constituer d'excellentes « rampes de lancement » pour la pratique sportive en mixité.

— **Diversité des équipements** : en complément de l'offre orientée vers les sports collectifs, la

Ville a veillé à déployer des **agrs de fitness permettant des pratiques d'entretien relativement douces augmentant ainsi la variété des possibilités offertes par le lieu**. Ces équipements permettent de prendre en compte d'autres enjeux que le genre : l'âge est parfois un facteur limitant pour l'accès à certaines installations sportives. **Offrir une diversité dans les niveaux de pratique proposés (du plus facile au plus difficile)** permet d'élargir les publics susceptibles de s'approprier l'équipement.



© Ariel Arias



© Ariel Arias

Jouer sur les temps pour garantir des usages à tou·tes

Imposer la non-mixité temporaire pour assurer l'égal accès des publics

Au-delà des choix de conception et programmation urbaine, l'égalité des usages se construit également par l'incitation à des pratiques mixtes et, plus largement, par un ensemble d'actions éducatives. Cet accompagnement peut aller parfois jusqu'à imposer la non-mixité des équipements pour favoriser paradoxalement des usages égalitaires. Les services du sport et de la rénovation urbaine de Villiers-le-Bel (95) ont par exemple misé sur l'encadrement et l'accompagnement des pratiques en proposant des séances de coaching au sein de l'espace Nelson Mandela, à destination uniquement des publics féminins ayant envie de pratiquer le football.

Adapter les temps d'accès au temps de chacun·e

L'analyse des **rythmes du territoire** est un outil essentiel pour repenser les services nécessaires à déployer pour l'amélioration de la qualité du plus grand nombre, y compris dans les projets de rénovation urbaine. L'étude de ces temporalités fait ressortir des inégalités profondes : inégalités d'accès aux temps de services (ouverture des commerces et services), inégalités

de répartition des tâches domestiques entre femmes et hommes, inégalités des temps de déplacements, de fréquentation de l'espace public, etc. La prise en compte du temps et sa traduction en politiques publiques font l'objet de nombreuses mises en pratique : horaires d'ouverture des services publics décalés, modification des horaires de travail des agent·es, extension des gardes périscolaires...)

C'est le cas de Rennes, qui met en place un Bureau des temps dès 2002. Au travers d'observations, d'enquête de terrain et de veille, il se donne pour objectif d'agir pour plus d'égalité sociale. Par exemple, la Ville de Rennes soutient des initiatives de gardes d'enfants sur des horaires atypiques, à la suite de l'observation des temps de travail des femmes agents d'entretien pour la municipalité. Les conditions de travail de ces femmes ont fait l'objet des premières études menées par le Bureau des temps. Intervenant auparavant en horaires décalés, ces agents travaillent depuis 2002 sur des horaires de journée. Par la suite, des entreprises du secteur privé se sont inspirées de cette démarche. Le Bureau des temps soutient aussi des initiatives pour favoriser les gardes d'enfants sur des horaires atypiques pour les personnes devant poursuivre un travail sur des horaires décalés.

FOCUS

La cour de récréation inclusive

Plusieurs villes ont choisi de repenser l'aménagement des cours de leurs écoles afin d'y gommer les stéréotypes de genre (éviter en particulier que les filles soient reléguées sur les franges) en encourageant les activités mixtes via un aménagement adapté.

La Ville de **Villiers-le-Bel (95)** a engagé cette démarche d'inclusion dans **l'école du quartier de la Ceresaie** en s'appuyant sur un travail de concertation mené par le cabinet Genre et Ville avec l'équipe enseignante, les parents d'élèves et les élèves eux-mêmes, qui ont été invités à expliciter leurs usages de l'espace en les inscrivant au sol à la craie. Cette démarche est inscrite dans le cadre du programme



© Genre&Ville

d'investissements d'avenir « Ville durable et solidaire » porté par l'ANRU.

FICHE MÉTHODE N° 3 *Quartier et espace public : comment les rendre plus inclusifs ?*

De la même manière, la **Ville de Trappes** a radicalement transformé la cour de l'école maternelle Michel de Montaigne pour y favoriser l'émergence d'usages mixtes et non genrés. Le terrain central en bitume y a été supprimé en faveur d'une pelouse synthétique sur laquelle une route circulaire a été ajoutée pour inciter les enfants à se déplacer davantage. Les aménagements se déclinent autour du thème de la science qui s'adresse

à tous les âges et aux filles comme aux garçons. Les couleurs stéréotypées (« rose princesse » et « bleu chevalier ») y ont été proscrites. Ce travail sur la mixité, matérialisé dans la cour de récréation, s'accompagne durant les cours de modules plus théoriques sur la question afin d'interroger et de déconstruire les représentations des enfants sur le rôle des femmes et des hommes.



Cour de récréation de l'école maternelle Michel de Montaigne, à Trappes

© Ville de Trappes

Le logement peut-il favoriser l'inclusion?



Le guide Genre et ville intitulé *Garantir l'égalité dans l'aménagement des espaces publics : méthode et outils* (2019), publié par l'ANRU et élaboré à l'appui du projet expérimental mené par Villiers-le-Bel (95) en matière d'approche égalitaire, dispose d'un binôme sur l'échelle du logement : *Garantir*

l'égalité dans les logements : méthode et outils. De la même manière, il propose des clés opérationnelles pour intégrer l'approche égalitaire dans les opérations

de construction ou de réhabilitation des logements, au prisme en particulier des questions de genre. Certains de ces éléments opérationnels sont repris dans le présent Carnet, qui met en revanche cette fois davantage en lumière les enjeux d'adaptation du logement au vieillissement. Comme pour le guide à l'échelle de l'aménagement, la lecture des parties suivantes doit être complémentaire de celle du guide de Genre et ville, à retrouver sur Anruscope.

De quoi s'agit-il?

La prise en compte des besoins spécifiques des seniors au sein de leur foyer est à ce jour beaucoup plus documentée que les enjeux d'aménagement des

FOCUS

Un logement inclusif, c'est d'abord un logement abordable

Pour être inclusif, un logement doit d'abord être abordable, c'est-à-dire que les coûts qui y sont associés (loyer et charges) doivent permettre aux ménages, même les plus précaires, d'y accéder et de s'y maintenir. Si la question du coût du logement concerne tous les publics, elle impacte plus particulièrement les femmes qui disposent en moyenne de 66 % du budget des hommes pour l'accès au logement⁴⁵. De la même manière, les aîné-es sont également particulièrement concerné-es, en lien avec la perte de revenus qui

accompagne souvent le passage à la retraite. Dans ce contexte, les dispositifs architecturaux visant une meilleure efficacité énergétique des logements sont, dans le même temps, favorables à l'égalité en améliorant le reste pour vivre des habitant-es (éclairage naturel des cuisines et des salles de bains, choix de matériaux qualitatifs permettant une bonne isolation au niveau des sols, des fenêtres et des cloisons, chauffage individuel offrant une meilleure maîtrise de la consommation du foyer, etc.).

45. Genre et Ville, *Garantir l'égalité dans les logements : méthodes et outils*, 2019.

FICHE MÉTHODE N° 4 *Le logement peut-il favoriser l'inclusion ?*

logements favorisant l'égalité femmes-hommes. En effet, les projections démographiques à horizon 10-20 ans soulignent l'ampleur et l'urgence de l'adaptation de l'offre résidentielle aux besoins des personnes âgées et la pression exercée sur les établissements médicalisés, en partie générée par cette offre insuffisante en logements adaptés qui favorisent le maintien à domicile. Ces éléments contribuent à faire de ce sujet une priorité politique de premier ordre au plan national et local. Le sujet fait désormais l'objet d'un cadre législatif bien établi avec, en particulier, la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (11 février 2005) et la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Depuis plusieurs années, divers cahiers des charges et guides opérationnels ont vu le jour et contribuent à structurer un corpus riche en prescriptions architecturales pour des logements adaptés aux personnes âgées, et on note une forte mobilisation des opérateurs économiques sur la silver économie, y compris sur le périmètre de la domotique qui permet d'accompagner l'adaptation du logement. Parmi les publications faisant référence, on peut notamment citer le cahier des charges associé à la démarche « Rhône +, Vivre Chez Soi » portée par le département du Rhône depuis 2010, le guide *Mon Chez moi avance avec moi* élaboré par l'Agence nationale de l'habitat en 2015 à destination des propriétaires occupants, ou encore, plus récemment, les cahiers des prescriptions *Mieux vivre ensemble Programme d'US-âges* élaborés par la Ville de Pau (64) en partenariat avec l'ANRU, en 2021. Au croisement de ces référentiels se dégage une série de grands objectifs opérationnels et de principes d'aménagement.

Pourquoi est-ce essentiel ?

Si les inégalités qui s'exercent dans l'espace public sont désormais bien identifiées et commencent à être documentées, celles qui s'ancrent dans l'intimité des logements demeurent par définition moins visibles. De fait, l'habitat est le lieu de l'intime, du personnel et ce qui s'y déroule reste entre les murs de cet espace clos. Or, c'est précisément parce qu'il est fermé (physiquement et aux regards extérieurs) que le logement est un espace stratégique de l'approche égalitaire de l'urbanisme. Pour les femmes comme pour les personnes âgées, ce lieu fermé peut être synonyme d'isolement voire de rupture sociale, ce qui tend à les rendre particulièrement vulnérables que cela soit face à des situations de violences domestiques (une femme

meurt tous les deux jours sous les coups de son conjoint dans l'espace privé) ou à des accidents du quotidien comme des chutes (8 000 personnes âgées meurent chaque année des suites d'une chute à domicile et 100 000 sont hospitalisées).

Au-delà de ces situations dramatiques, les femmes comme les personnes âgées passent globalement plus de temps dans leurs logements que les autres habitants, en particulier dans les quartiers prioritaires. Les femmes, plus éloignées de l'emploi, y réalisent une grande partie des tâches domestiques et les personnes âgées connaissent, pour certaines, moins de motifs de sortie que les personnes plus jeunes. Leurs usages de leur logement et les conditions de leur confort au quotidien sont donc différents.

Et en pratique, ça donne quoi ?

Concevoir et construire des logements inclusifs, c'est donc d'abord admettre que les logements familiaux classiques ignorent certains de ces besoins et, de là, être plus attentifs à leurs besoins particuliers. Un certain nombre de dispositifs, dont certains sont simples et peu coûteux, peuvent en effet contribuer à améliorer leur confort au quotidien.

Cela oblige néanmoins à considérer les besoins spécifiques de chacun des publics et à différencier des prescriptions favorables aux usages de chacun d'entre eux. Les orientations suivantes sont présentées ici par publics cibles.



Les prescriptions architecturales visant l'inclusion des personnes âgées

— Les objectifs stratégiques

Depuis une vingtaine d'années, la réflexion sur l'adaptation du logement avance en liant les besoins des personnes en situation de handicap et ceux des personnes âgées. Si certaines de ces attentes spécifiques sont effectivement convergentes, toutes ne le sont pas. La lecture des besoins des aînés ne saurait se faire uniquement au prisme du handicap, au risque de les limiter à leurs incapacités et d'ignorer l'ensemble des besoins liés au maintien et au développement d'activités physiques et sociales adaptées à leur situation. C'est pourquoi les objectifs opérationnels poursuivis dans le cadre de l'adaptation du logement tiennent autant à la prise en compte de

situations de vulnérabilité durables ou ponctuelles qu'à l'encapacitation et l'autonomie des usager-ères. Concrètement, il s'agit de :

- Permettre à chacun-e de comprendre l'espace et de se repérer;
- Prendre en compte la gestion du stress, du lent, du rapide, de la douleur, de la fatigabilité et de l'isolement;
- Permettre de se maintenir en mouvement, donc en bonne santé;
- Favoriser le bien vieillir cognitif et physique;
- Contribuer au mieux-vivre ensemble et favoriser le besoin d'appartenance et d'estime;
- Lutter contre l'isolement et la solitude dans toutes les situations : rapport aidants-aidés, seniors vivant seuls, seniors en situation de handicap, de dépendance, d'alitement temporaire ou permanent...;
- Lutter contre l'abandon d'acte de soin, traiter les questions de précarité et de paupérisation.

—— Les préconisations opérationnelles

Les prescriptions architecturales permettant de mettre en pratique ces objectifs relèvent de l'attention à un foisonnement de détails :

—— Maintenir un contact apaisé avec l'extérieur

L'envie ou la capacité de sortir régulièrement de son logement peut aller en s'amenuisant au fil des ans. La qualité de vues offertes et l'ensoleillement des appartements revêtent alors une importance particulière pour les personnes âgées (fenêtres, portes, isolation).



Au-delà des quartiers, des propositions pour préparer l'ensemble du territoire aux enjeux du vieillissement : « Nous vieillirons ensemble : 80 propositions pour le bien vieillir »

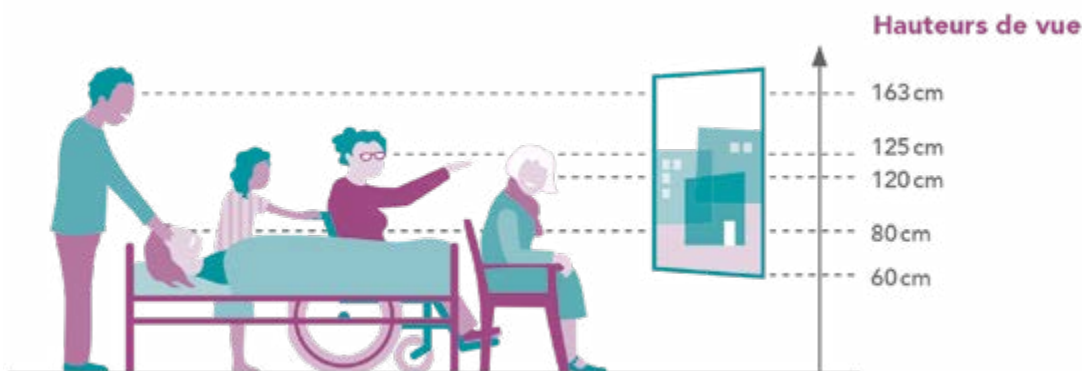


• 80 propositions pour un nouveau Pacte entre générations », Rapport interministériel sur l'adaptation des logements, des villes, des mobilités et des territoires à la transition démographique, mai 2021

• L'ambition de ce rapport est de définir et partager les conditions qui permettront d'adapter la société et les territoires au

vieillesse de la population. Il formule 80 propositions concrètes et complémentaires qui s'articulent autour de l'adaptation des logements, des villes et des territoires au bien vieillir. Il aborde notamment les modalités du maintien à domicile (et ses déclinaisons intermédiaires), les aménagements et services en faveur de mobilités autonomes, les inégalités territoriales face au vieillissement, les nouveaux acteurs clés du bien vieillir.

• <https://filieresilvereconomie.fr/dmediafiles/biblio/RAPPORT%20BROUSSY%20-%20MAI%202021.pdf>



Extrait du Guide d'US-âges (2021) réalisé par la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées dans le cadre de la démarche d'adaptation au vieillissement du quartier Saragosse

FICHE MÉTHODE N° 4 *Le logement peut-il favoriser l'inclusion ?*

• **La taille, l'emplacement, la hauteur et l'orientation des fenêtres vers l'extérieur**

doivent être pensés pour permettre de maintenir des vues qualitatives quelle que soit la situation des habitant-es (situation de mobilité réduite, d'alitement...).

• **La porte du logement** est l'une des interfaces clés avec l'extérieur. Elle mérite à ce titre d'être traitée avec attention avec, en particulier :

- **Des éléments d'identification bien visibles** permettant une identification intuitive de son entrée depuis l'extérieur (numéro de l'étage et de l'appartement, signe distinctif par appartement, éclairage adéquat, etc.) ;

- **Une poignée et une serrure ergonomiques**, faciles à actionner y compris avec une force physique ou une vue limitée et d'éventuelles douleurs rhumatismales, et des commandes associées (sonnette, interphone, œilleton) accessibles, contrastées et visibles de jour comme de nuit ;

- **Des dispositifs de type imposte** (partie supérieure vitrée d'une porte) qui facilitent l'identification des visiteurs pour renforcer le sentiment de sécurité des résident-es.

• Enfin, le rapport apaisé à l'extérieur se joue aussi dans la **qualité de l'isolation thermique** (cf. focus logement abordable) **mais également phonique**.

- Du point de vue thermique, permettre une gestion individualisée de la température paraît souhaitable, car la faible mobilité de certaines personnes âgées exige de chauffer davantage le logement (21 degrés plutôt que 19).

- Du point de vue phonique, il ne s'agit pas de supprimer tout bruit venant de l'extérieur car certains sont rassurants et contribuent à l'équilibre des résident-es. En revanche, l'objectif est de minimiser tous les bruits parasites susceptibles de générer du stress ou de nuire à l'équilibre des habitant-es (VMC, écho émanant des parties communes, par exemple).

— **Sécuriser les circulations et faciliter la communication au sein du logement.**

- **Éclairage** : pour permettre de maintenir les pratiques quotidiennes, l'éclairage doit être rassurant sans être trop fort (100 lux, de préférence avec un indice de rendu des couleurs chaud) et doit être renforcé au droit

des espaces de lecture, d'écriture et de cuisine. La commande doit être visible et accessible. Le traitement de l'éclairage doit être associé à un travail sur les couleurs (des murs et des sols) avec l'objectif de renforcer les contrastes.

- **Fenêtres intérieures** : il est conseillé de multiplier les percées intérieures permettant de maintenir le contact visuel entre chaque pièce, y compris depuis la position allongée dans la chambre, et de communiquer et passer les plats entre la cuisine et le séjour-salle à manger.



Extrait du Guide d'US-âges (2021) réalisé par la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées dans le cadre de la démarche d'adaptation au vieillissement du quartier Saragosse

- **Portes intérieures** : de la même manière, les portes intérieures peuvent être vitrées pour faciliter le contact. Elles peuvent également être détalonnées (c'est-à-dire raccourcies en bas de manière à ne pas toucher le sol) pour une meilleure circulation de l'air et/ou coulissantes pour faciliter les circulations.
- Des barres d'appui, de maintien ou de transfert peuvent être utilement positionnées dans le logement pour faciliter les déplacements.

Adapter l'aménagement, pièce par pièce

- **La cuisine, la salle de bains et les WC** sont des espaces fonctionnels dont l'aménagement doit favoriser le maintien des gestes du quotidien essentiels au bien-être.

- **L'ergonomie de la cuisine** doit ainsi être adaptée au moyen de mobilier bas, préférentiellement coulissant et à niveau unique et permettant l'accès des personnes en fauteuil roulant. La cuisine accueille également des équipements potentiellement dangereux. C'est pourquoi elle doit pouvoir être fermée afin d'en sécuriser l'accès vis-à-vis d'un-e occupant-e présentant des troubles de la mémoire ou du comportement.

- **La salle de bain et les WC** doivent être adaptés à la toilette assise ou debout : l'ergonomie de la douche, des WC et des lavabos doit ainsi être adaptée. De plus, ces espaces doivent être pensés pour permettre un équilibre entre intimité et intervention éventuelle d'un aidant.

- **La chambre demeure**, à tout âge, un espace intime et de repos. Toutefois, avec l'âge, elle peut également **devenir un lieu de soin**.

À ce titre, elle doit être aménagée de manière à pouvoir accueillir un lit médicalisé, permettre le rangement de matériel de soin lourd et la recharge des équipements de soin ou d'hygiène intime encombrants.

- **Le séjour**, pièce de vie centrale du logement, doit supprimer tout sentiment d'insécurité et permettre de maîtriser son environnement. De plus, une attention particulière sera portée à sa **modularité** afin de s'adapter aux changements de situation des résident-es et de répondre à la nécessité de couchage ou d'espace de travail d'appoint lié à la présence d'un-e aidant-e familial-e ou d'un-e auxiliaire de vie (cloisons fusibles).

Permettre la réversibilité des équipements

Si certains des aménagements listés ci-dessus sont de nature à améliorer le confort de toutes et tous (fenêtres intérieures, grandes ouvertures vers l'extérieur, modularité, etc.) et peuvent être pensés de manière pérenne, d'autres sont spécifiques aux situations de vieillissement et doivent pouvoir être réversibles.

Ces derniers sont donc à penser dans une logique d'anticipation, afin d'être facilement mis en place ou supprimés. À titre d'exemples, le plan d'électricité doit anticiper d'éventuelles adaptations intégrant de la domotique supplémentaire, les murs ou le mobilier peuvent être renforcés au droit où des barres pourront ultérieurement être installées, les cloisons peuvent être modulaires...



© Pau Béarn Habitat / X. Dumoulin

Adaptation des logements dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la Tour des Fleurs, quartier Saragosse à Pau



© Pau Béarn Habitat / X. Dumoulin

Adaptation des logements dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la Tour des Fleurs, quartier Saragosse à Pau

Faciliter et accompagner les parcours résidentiels des seniors

L'adaptation du logement n'est pas toujours possible, en particulier dans le parc social, et pas toujours opportune quant à la qualité de vie des résident-es dont les besoins spécifiques peuvent parfois être mieux pourvus en intégrant un nouveau logement. La mobilité résidentielle des personnes seniors ou pré-seniors apparaît comme un autre levier intéressant de l'approche égalitaire du logement. Pourtant, celle-ci se heurte à des réticences importantes : la majorité des résident-es âgé-es sont très attaché-es à leur logement et sont très peu disposé-es à le quitter et les pré-seniors, pour la plupart, ne veulent pas se projeter dans le vieillissement et retardent ainsi le moment d'un changement de logement. Dans ce contexte, comment faciliter ces parcours résidentiels ? Comment accompagner ces transitions pour qu'elles soient véritablement choisies ?

Les conditions sont multiples :

- Pour faciliter les parcours résidentiels, il n'est

pas souhaitable d'assigner des résident-es à une solution pré-identifiée pour elles-eux, et il convient de leur laisser autant que possible le choix de leur nouveau logement. Pour cela, la présence d'une offre suffisante et variée sur le territoire constitue un prérequis. La connaissance par chaque bailleur social du stock de logements adaptés et des demandes d'adaptation, ainsi qu'un système de coopération favorisant les mutations dans une perspective interbailleurs constituent également des premières étapes essentielles.

• **Le renforcement de l'accompagnement social** pour encourager et fluidifier ces mutations est également crucial. En effet, ces mutations peuvent se traduire par la réduction des surfaces occupées pour un loyer au moins égal. Un travail conséquent de pédagogie et d'accompagnement social s'avère dès lors nécessaire pour faire comprendre les bénéfices de ce changement, en termes de confort et d'accès aux services, sur le court et le long termes.

La domotique au service du bien vieillir

Les solutions numériques et domotiques peuvent constituer des leviers intéressants pour améliorer le confort des résident-es âgé-es et les accompagner à toutes les étapes de leur parcours de vie. Ces dispositifs peuvent prendre appui sur deux systèmes différents : sur une installation électrique traditionnelle, l'ajout de solutions dites « radio » permet d'apporter des solutions de pilotage sans gros travaux et à moindre coût ; avec un dispositif dit « filaire », les solutions s'appuient sur un câblage électrique différent de l'électricité traditionnelle. Elles différencient la partie « puissance » (câblage traditionnel à 230 volts) et la partie « commande ». La domotique peut être porteuse de solutions en matière de :

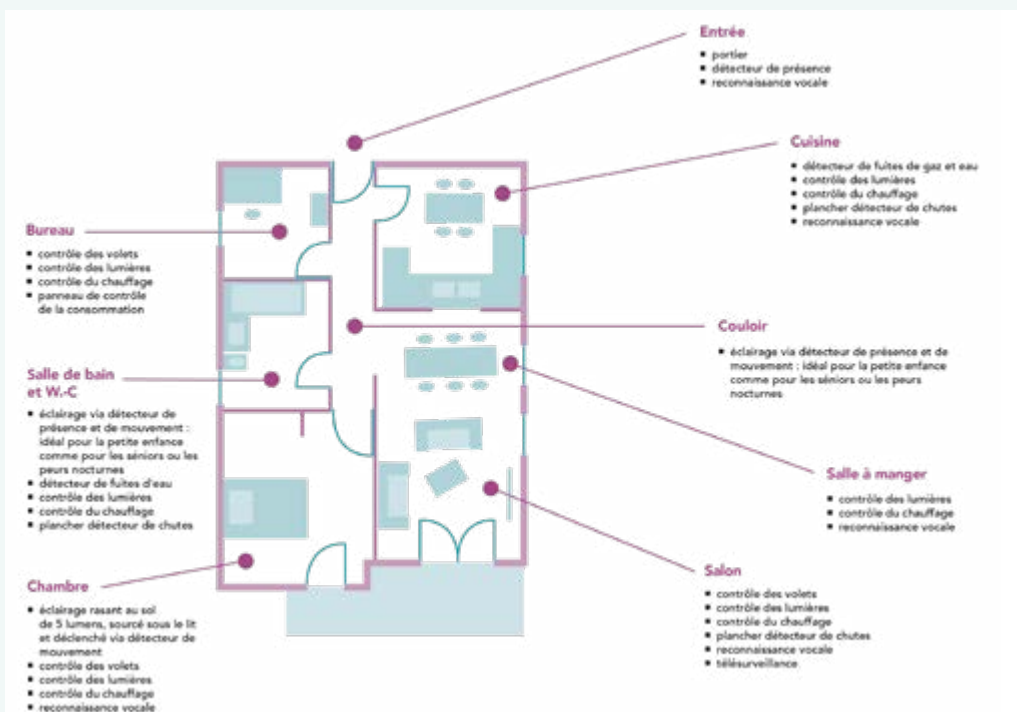
— Sécurité, contrôle d'accès et système de détection, via des dispositifs de type serrure motorisée et connectée, détection anti-intrusion, vidéosurveillance, œilleton

connecté, détecteur de fuite d'eau, de fumée, de fuite de gaz.

— Confort et maîtrise de l'énergie, par la gestion automatisée des ouvrants, de l'éclairage et du suivi des consommations (d'eau, d'électricité)

— Aide au maintien à domicile, en améliorant la gestion des chutes et l'appel pour assistance, la gestion par commande vocale, etc.

Toutefois, tous les dispositifs automatisés doivent systématiquement être doublés d'un dispositif mécanique permettant aux habitant-es d'agir directement sur son fonctionnement. En effet, en cas de panne et sans possibilité d'activer immédiatement une intervention de maintenance, l'impact sur le confort de vie peut s'avérer très important (exemple : des volets automatiques bloqués en position fermée).



Extrait du Guide d'US-âges (2021) réalisé par la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées dans le cadre de la démarche d'adaptation au vieillissement du quartier Saragosse

FOCUS

La démarche « Rhône +, vieillir chez Soi » : vers le développement d'une offre de logements adaptés territoriale

Lancée en 2020 par le département du Rhône (69), la démarche vise à produire, tant en accession à la propriété que dans le secteur libre locatif ou dans le locatif social, un vaste programme de logements adaptés pour que tou-tes celles et ceux qui participent à l'acte de construire puissent créer, dans des immeubles d'habitation, un nombre significatif de logements adaptés à la dépendance. Cette démarche vise en priorité le logement neuf mais aussi la réhabilitation de logements anciens du parc privé ou social. Outre

l'existence d'un cahier des charges définissant les normes minimales à respecter pour que les logements soient adaptés et adaptables, la démarche vise à structurer une offre suffisante sur le territoire via un système d'attributions dédié et la « dissémination » de logements adaptés partout sur le territoire, en premier lieu dans les zones jugées favorables au vieillissement.

> Pour en savoir plus : <http://www.habitat-adapte-rhone.fr/demarche.html>



Les prescriptions architecturales visant l'égalité femmes-hommes

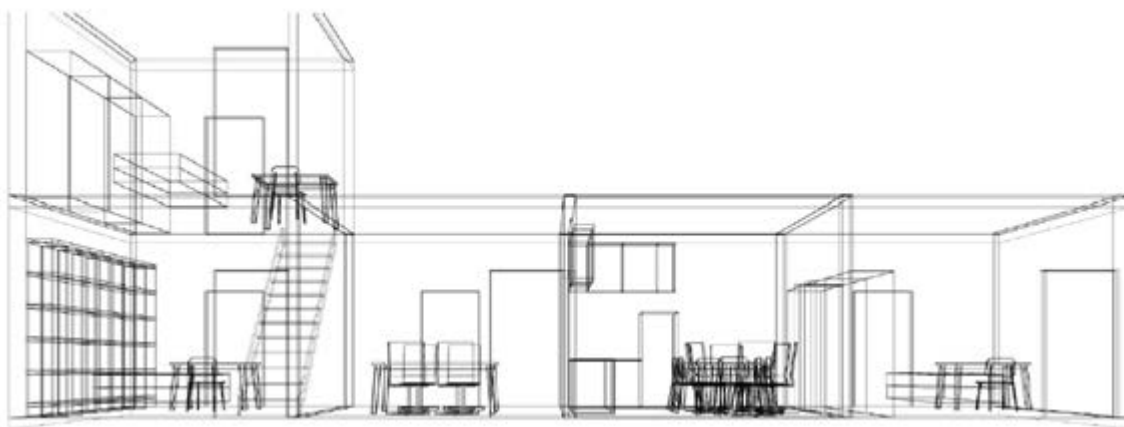
Si le corpus de prescriptions architecturales visant spécifiquement l'égalité femmes-hommes dans le logement demeure moins fourni que celui fixant les exigences pour un habitat adapté au vieillissement, il commence néanmoins à se structurer et à trouver de premières applications, avec plusieurs points de convergence avec les prescriptions liées au vieillissement.

Les objectifs stratégiques

- Penser le logement dans sa dimension économique : augmenter le reste pour vivre et mobiliser le logement pour favoriser l'encapacitation et le retour vers l'emploi.
- Lutter contre les violences sexistes en permettant la « coveillance » et en favorisant le sentiment de sécurité.
- Renforcer le pouvoir d'agir en faisant du logement un lieu propice à la visibilité sociale, la confiance en soi, la mise en réseau et la participation.
- Lutter contre les stéréotypes en déconstruisant les normes établies et en favorisant l'émergence de nouvelles pratiques.



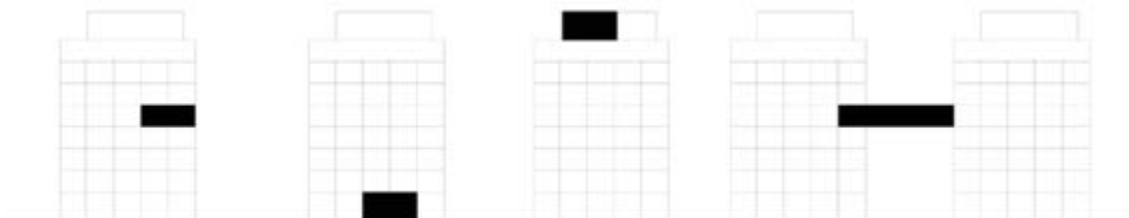
© CAPBP



Pièce-à-part « située à l'étage accessible par le palier d'étage supérieur : deux entrées distinctes dans le logement permettent l'autonomie et l'indépendance au sein du groupe domestique »

Stratégie d'habitat égalitaire, Ville de Villiers-le-Bel / SBA Sabri Bendimerad Architecte, 2019.

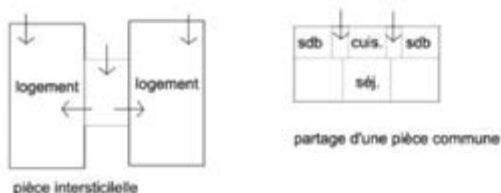
PARTAGE/MUTUALISATIONS



Les préconisations opérationnelles

La « pièce à soi » apparaît comme l'un des dispositifs architecturaux clés pour prendre le contre-pied du modèle du logement familial traditionnel et des stéréotypes qui y sont associés. Qu'elle soit suggérée par une alcôve, matérialisée par des cloisons ou clairement dissociée du logement, cette pièce propose un espace de liberté, de sécurité et d'intimité pour les femmes qui n'y sont « ni mère, ni épouse » et qui peuvent librement y déployer des usages autres que ceux auxquels elles sont généralement assignées (pratiques professionnelles, artistiques, personnelles, etc.).

PARTAGE D'UNE PIÈCE ENTRE 2 OU PLUSIEURS LOGEMENTS



Pièces partagées entre plusieurs logements, à l'échelle d'un immeuble

Source : Stratégie d'habitat égalitaire, Ville de Villiers-le-Bel / SBA Sabri Bendimerad Architecte, 2019

L'habitat partagé, nouvelle voie pour une approche égalitaire du logement ?

L'invention de nouvelles formules de logement plus « partagées » et proposant un projet de vie véritablement collectif émerge comme une piste supplémentaire en direction d'une approche égalitaire du logement. Ces formules, qui demeurent émergentes, sortent du champ de l'utopie et s'incarnent dans de premières expérimentations. La Ville de Vienne, pionnière en matière de *gender mainstreaming* (approche intégrée du genre) a concrétisé cette promesse à travers les opérations Rosa, résidence participative exclusivement féminine, et le célèbre complexe Frauen-Werk-Stadt (Femmes - Travail - Ville), résidence de 357 logements livrée en 1997, intégralement conçue par des femmes, combinant une diversité de dispositifs architecturaux favorisant l'égalité et développant un mode de vie collectif permettant l'encapacitation des résidentes.

Toutefois, là encore, c'est en particulier dans le champ de la prise en compte du vieillissement que ce modèle d'habitat partagé tend à prendre de l'ampleur. L'habitat « Accompagné, Partagé et Inséré dans la vie locale » (API) porte la promesse de « vivre chez soi sans être seul » via le regroupement de logements en unités de

petite taille, propices au développement de solidarités de type familial, sécurisées en services et ouvertes sur l'extérieur. La loi Élan (loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, 2018) est venue conférer une réalité juridique à ce qui porte désormais le nom d'habitat inclusif. Ces résidences sont conçues pour accueillir, en sus des espaces privés intimes adaptés, des espaces spécifiquement destinés aux temps de vie partagés, ou des logements de salariés assurant une fonction de veille ou habitant sur place. À chacune de ces résidences est également associé un « projet de vie sociale et partagée », financé par le « forfait habitat inclusif » (également créé par la loi Élan et financé par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie [CNSA]).

Si l'habitat inclusif permet de renouveler la réflexion sur l'approche égalitaire du logement, elle ne peut se substituer à un renforcement de l'effort en matière d'adaptation du parc « classique ». En effet, la capacité d'accueil de ces nouvelles structures demeure résiduelle au regard des besoins de logements adaptés à venir, et le modèle économique de ces structures reste incertain.

La modularité et la flexibilité du logement

sont, là encore, recommandées. Rendues possibles par une « trame neutre », c'est-à-dire des espaces capables non assignés à des usages spécifiques, et par des cloisons modulables, elles permettent l'adaptation du logement aux évolutions du foyer et facilitent l'aménagement d'espaces intimes propices au déploiement de nouveaux usages.

Le logement favorisant l'égalité femmes-hommes repose, enfin, sur la mutualisation à l'échelle de l'immeuble d'espaces et de fonctions à haute valeur de partage.

Cuisines, buanderies, espaces dédiés aux enfants ou espaces de convivialité, dès lors qu'ils sont partagés, sont support d'économies, de nouvelles formes de solidarité de voisinage et d'émancipation en repensant le travail domestique dans un cadre participatif et dans une visée d'encapacitation.

Le rôle des espaces interstitiels dans l'approche égalitaire

Ce guide présente plusieurs formes d'espaces intermédiaires et leurs relations à l'urbanisme : les espaces « provoqués » par la résidentialisation, les abords d'immeubles, halls et espaces collectifs, ainsi que les rez-de-chaussée.

De quoi s'agit-il ?

Situés à l'extérieur (abords des résidences et pieds d'immeubles) mais aussi à l'intérieur (espaces communs traversés tels que les halls d'immeubles), les espaces interstitiels sont des lieux qui interrogent la distinction public/privé. Ils se prêtent à des appropriations et à des détournements (à l'image de squats, occupations, performances), à des usages ordinaires mais également à des pratiques clandestines, voire illégales (trafics, etc.).

Pourquoi est-ce essentiel ?

Du fait de l'absence d'assignation d'usages et de leur caractère délaissé, les espaces interstitiels constituent des **ressources spatiales susceptibles d'être appropriées ou transformées par les habitant-es** : ils peuvent être **subis ou contraints** en se faisant le support d'usages ne bénéficiant pas à toutes et tous mais peuvent aussi faire l'objet d'appropriations créatrices, sociales et culturelles participant à la vie du quartier (graph, espaces de jeux, etc.).

Les espaces interstitiels peuvent être sujets aux mêmes rapports de force existant entre usager-ères de l'espace public, à l'origine de potentiels conflits, discriminations ou rapports de domination : rapport

de genre, sociaux, sexuels, etc. Laissés en dehors de la réflexion, ils peuvent nuire aux efforts consentis sur l'aménagement pour des quartiers plus inclusifs pour toutes et tous.

En réalité, ces espaces interstitiels constituent une opportunité pour le quartier, dans la mesure où ils sont le trait d'union entre sphère publique et privée. Ils peuvent jouer un rôle clé pour la valorisation du quartier en étant investis au profit des habitant-es : des associations, pour des pratiques artistiques et/ou sociales, etc. Ils sont une opportunité dans la lutte contre l'isolement, comme espaces de rencontre et de sociabilité – pour peu que l'on prévienne les aménagements nécessaires (assises notamment).

Et en pratique, ça donne quoi ?

Les pratiques de résidentialisation

Les projets de résidentialisation contribuent à l'amélioration du cadre de vie des habitant-es en favorisant la qualité résidentielle, la revalorisation de l'habitat et de l'espace public, et en clarifiant les statuts privé ou public de l'espace. Ils sont considérés comme un enjeu pour la qualité urbaine et pour l'amélioration de l'environnement urbain et paysager. Ils introduisent une meilleure lisibilité des espaces et de la répartition de la domanialité de l'espace, apportant plus de clarté sur les interventions et la responsabilité de gestion de chacun-e (bailleurs, Villes). Enfin, ils sont perçus comme un enjeu de sûreté et de sécurité du fait de leur fonction de séparation des espaces, permettant de limiter les intrusions.



© Espacil Habitat

Rennes, quartier Maurepas, opération de résidentialisation de l'immeuble Littorines

Si la résidentialisation participe à la revalorisation de l'habitat, elle structure aussi l'espace public et donne un caractère privé aux espaces situés aux abords immédiats des immeubles. Par ses échelles d'intervention, la résidentialisation fait partie d'un projet résidentiel, mais également urbain : elle produit des impacts sur les pratiques des habitant-es, leur perception de l'espace. La résidentialisation a pour effet de privatiser les espaces semi-publics du quartier, renforçant la distinction entre espace domestique et espace public. Elle participe à la création de nouveaux espaces résiduels par l'imperméabilité de ses frontières (barrières, digicodes).

Cette pratique peut être perçue comme renforçant le sentiment d'insécurité, de sécurité le plus souvent et parfois dans l'espace public dès lors que la résidentialisation conduit à fermer les espaces (grilles hautes) en générant des espaces clos pour les habitant-es, qui peuvent par conséquent et par opposition susciter la perception de zones de tension et d'inquiétude « de l'autre côté des grilles ».

La séparation d'espace, quand elle est trop imperméable, peut dans certains cas diminuer la spontanéité des échanges avec le voisinage et les personnes extérieures ou contraindre la possibilité de se réfugier dans un immeuble en cas d'agression ou, à l'inverse, de venir en aide à quelqu'un (Bregounoux & Martinache, 2015).

La résidentialisation aboutirait ainsi dans certaines de ses formes à une « sursécurisation anxieuse » qui peut contribuer à renforcer l'assignation des femmes à l'espace domestique, incitant à rester chez soi au détriment de la fréquentation de l'espace public. Il s'agit d'un paradoxe nécessaire à aborder pour penser de futures pratiques de résidentialisation : incluant une plus grande porosité entre îlots, une perméabilité plus continue des frontières entre espace public et privé, dans l'idée de faire des espaces intermédiaires créés par la résidentialisation des lieux conviviaux où l'on se sent bien. Il s'agit d'un travail à mener en lien avec les bailleurs sociaux et les copropriétaires, mais aussi les habitant-es, et les associations de quartier.

Les espaces communs résidentiels



Impulser de nouvelles relations et rendre poreuses les frontières entre les âges et les conditions, c'est traiter l'ensemble

d'un écosystème dont font partie les halls des immeubles d'habitations, au même titre que leurs abords. Cet univers doit motiver la mobilité, briser l'isolement, favoriser le lien avec l'extérieur en faisant cohabiter le lent, le rapide, le pressé, le fatigué, le douloureux, l'agile, l'esseulé, la famille ».

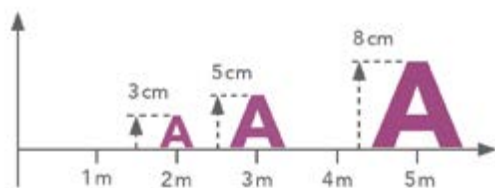
Extrait du Guide d'US-âges (2021) réalisé par la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées dans le cadre de la démarche d'adaptation au vieillissement du quartier Saragosse

Les halls d'entrée sont des espaces devant permettre l'accueil des habitant·es et des visiteur·euses.

Au-delà de son image d'espace de passage souvent synonyme d'inconfort et pauvres en usages, il peut au contraire **favoriser la création d'interactions et de rencontres** participant à la vie d'un immeuble et d'un quartier convivial. Il peut s'agir d'espaces contribuant à **briser l'isolement, la solitude**, notamment des personnes âgées, ainsi qu'à traiter les questions de précarité et de paupérisation qui renforcent le mal-vieillir.



© Illustrations Amélie Clément pour la CAPBP/ameliecllement.com



© Illustrations Amélie Clément pour la CAPBP/ameliecllement.com

Quelques repère en matière de signalétique : La taille des caractères est directement liée à la distance de lecture

Extrait du Guide d'US-âges (2021) réalisé par la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées dans le cadre de la démarche d'adaptation au vieillissement du quartier Saragosse

Pour cela, les halls doivent être traités au même titre que les espaces publics et les logements :

- renforcer l'éclairage
- privilégier la continuité avec les espaces extérieurs et les espaces permettant de voir et d'être vu (miroirs, fenêtres de séparation)
- apporter des éléments de décoration (plantes, couleurs aux murs) favorisant son appropriation par les usager·ères
- mettre à disposition des assises adaptées pour favoriser l'attente ou la discussion
- libérer les lieux de tous obstacles pouvant empêcher le déplacement ou favorisant la désorientation - notamment pour des personnes pouvant avoir des problèmes de mémoire
- privilégier une signalétique claire et rythmée

Les **portes et autres accès** sont également des éléments primordiaux pour faciliter la mobilité et l'accessibilité. Leur usage doit être facilité par des portes faciles d'usage grâce à :

- des serrures maniables
- des poignées béquilles ergonomiques adaptés à des personnes âgées ou avec une force physique réduite
- une visibilité renforcée par une transparence partielle.



Hauteur d'assise
48 cm

Se reposer dans les escaliers

Une société de design chinoise, Shenzhen Innovation Design Company (SJDC) a conçu une rampe qui permet aux personnes âgées de se reposer en montant les escaliers. Il est aussi possible d'adapter des rampes existantes.



FOCUS

Une démarche transitoire pour programmer des pieds d'immeubles inclusifs

Dans le cadre du développement de sa politique d'urbanisme inclusif, Grand Paris Aménagement (GPA) se saisit de la question des rez-de-chaussée en accompagnant une consultation portée par l'établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF) pour l'occupation transitoire des rez-de-chaussée au sein de la ZAC du Bas-Clichy (93). Cette occupation a vocation à répondre au diagnostic genré réalisé, qui identifie de nombreuses femmes vivant de vente informelle de plats cuisinés, à qui pourrait être proposée une forme d'occupation dans les futurs locaux, si souhaitée. La consultation lancée pour un opérateur transitoire pour les locaux inclura ainsi spécifiquement la prise en compte de projets plus inclusifs, à destination des femmes. Le temps du transitoire sera mis à profit pour le test



Maquette d'étude du projet du Bas-Clichy à Clichy-sous-Bois

de ces activités, et ainsi préfigurer des usages et des occupations susceptibles d'être pérennisés.

Les pieds d'immeubles

Les rez-de-chaussée sont une composante essentielle de la vie de quartier, et peuvent être envisagés comme une passerelle entre l'espace public et l'espace privé, comme la première interface entre la rue et les logements. Ils sont des leviers incontournables à la qualité de vie et à l'attractivité des espaces urbains et sont les témoins de la « santé » d'un quartier. Ils méritent une attention soutenue en tant que lien entre un environnement urbain et des espaces privés, et que support d'activités.

Souvent déqualifiés ou inoccupés, les pieds d'immeubles en quartier en renouvellement urbain peuvent être le lieu de **développement d'espaces intermédiaires et conviviaux, favorisant le développement d'activités commerciales, de l'économie sociale et solidaire, de services ou encore d'activités associatives favorisant le pouvoir d'agir des habitants-es.**

À Lyon (69), par exemple, le bailleur social Lyon Métropole Habitat met gratuitement à disposition de l'association Chez Daddy un local situé en rez-de-chaussée d'une résidence sénior. Chez Daddy est un café intergénérationnel qui entend recréer une seconde famille de proximité autour de trois piliers : la convivialité, la rencontre intergénérationnelle et l'entraide. Pour cela, Chez Daddy propose de passer du temps ensemble à travers du partage de talents, des repas partagés et des jeux. Dans le même esprit, à Marseille, dans le 8^e arrondissement, le bailleur Erilia et l'association HandiToit Provence ont créé, au pied de la résidence Michelet-Prado, une conciergerie sociale et solidaire, dénommée Voisin'âge. Un lieu ouvert à tou-t'es, proposant divers services de proximité destinés à faciliter le quotidien des locataires vieillissants, en perte d'autonomie, pour leur permettre de continuer à vivre à leur domicile et, au-delà, à favoriser les liens intergénérationnels et à animer la vie de quartier.

Les locaux de rez-de-chaussée peuvent par ailleurs être mis à profit pour la création d'espaces tests, accompagnant le temps souvent long des travaux (voir encadré ci-dessous).

L'Union sociale pour l'habitat (USH) a mené en 2020 une étude sur l'utilisation des locaux des bailleurs sociaux pour le déploiement d'activités et de services, qui révèle la diversité des potentiels d'usages et des surfaces disponibles, mais aussi la nécessité d'un soutien financier en phase d'amorçage afin de viabiliser le modèle économique. Cet appui est particulièrement requis en quartiers prioritaires



Conciergerie sociale et solidaire, Voisin'âge, à Marseille

en renouvellement urbain, là où les locaux en pieds d'immeubles peuvent être désaffectés, ou faire l'objet d'usages peu optimisés. Si les dynamiques initiées à travers leur mobilisation pour de nouvelles activités sont réelles, à l'échelle locale du quartier voire au-delà, il convient de mettre en place des logiques partenariales d'animation des rez-de-chaussée, et d'encourager la mobilisation de fonds dédiés à leur adaptation physique.



Un guide de l'Ademe pour un aménagement inclusif



Carnet d'inspiration « Pour des territoires plus inclusifs - Leviers de la planification urbaine et de l'aménagement durables », Ademe, Juin 2020

Ce carnet propose des pistes de réflexion et de travail autour de la notion de territoire inclusif. Il présente de manière synthétique la définition, les composantes clés et les enjeux. Il introduit ensuite dix

leviers d'action en faveur de cette approche, illustrés par seize projets exemplaires. Les thématiques abordées y sont la conduite de projet, la conception des espaces de vie et le développement de dynamiques économiques locales.

<https://bibliothèque.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/278-carnet-d-inspiration-pour-des-territoires-inclusifs-9791029715310.html>

Participer au changement de culture interne

Au-delà des leviers opérationnels, l'approche égalitaire nécessite de mobiliser des leviers stratégiques pour changer les modes de faire.

L' approche égalitaire de l'urbanisme ne se limite pas à une problématique technique. Les prescriptions urbaines et architecturales détaillées dans la Fiche thématique n°2 de cet ouvrage constituent un référentiel utile pour guider la conception de logements, d'espaces publics ou d'équipements publics plus égalitaires, mais la concrétisation de l'ambition égalitaire est conditionnée par d'autres facteurs culturels et organisationnels. Certains des leviers de l'approche égalitaire relèvent ainsi de la formation et des compétences des maîtres d'ouvrage et prestataires

impliqués, des méthodologies de management de projet déployées ou encore des montages opérationnels développés à l'appui des opérations. Le chapitre qui suit fournit un panorama de ces conditions favorables.

Fiche méthode n°6 : Diffuser une culture de l'urbanisme inclusif dans les pratiques de renouvellement urbain

Fiche méthode n°7 : L'évaluation

Fiche méthode n°8 : Les coûts de l'approche égalitaire



© Yohann Lepage

Diffuser une culture de l'urbanisme inclusif dans les pratiques de renouvellement urbain

Pourquoi est-ce essentiel ?

La pratique de l'urbanisme implique tout un réseau d'acteurs, tant politiques que techniques. Bien qu'elles soient de plus en plus présentes sur le

débat public, la prise en compte des questions de genre ou de vieillissement dans les projets urbains reste marginale et encore trop peu systématisée. En effet, ces approches inclusives correspondent à un changement important vis-à-vis des pratiques



Deux référentiels pour diffuser la prise en compte du genre auprès des professionnels de l'aménagement et plus globalement ceux intervenant dans les politiques publiques locales



Guide et référentiel « Genre et espace public », Ville de Paris, 2016 et 2021.

La ville de Paris a publié en 2016 puis en 2021 deux guides pratiques sur la prise en compte du genre dans l'espace public. Ils s'adressent aux urbanistes et à l'ensemble des professionnels qui contribuent à la conception, l'aménagement,

l'animation ou la régulation de l'espace public. Le premier opus aborde cinq thèmes que sont circuler, occuper l'espace (flâner, faire du sport), être présente et visible, se sentir



en sécurité, participer. Il décline pour chaque item, idées reçues, enjeux, questions clés à se poser et pistes d'actions. Le second opus documente quant à lui de façon très détaillée diverses actions et expérimentations mises en place à Paris autour des thématiques de la coveillance et du sentiment de sécurité, l'urbanisme, le

développement durable et la résilience, la vie nocturne, la participation citoyenne, le sport, la représentation symbolique et artistique, le budget.

d'aménagement traditionnelles, que l'on pourrait qualifier de changement de paradigme. Or, ces nouvelles méthodes se diffusent progressivement et les initiatives concrètes demeurent ponctuelles ou expérimentales⁴⁶. La diffusion d'une culture plus inclusive, au travers de la formation, de la sensibilisation, mais aussi de la modification des outils de l'urbanisme (commande publique, budgets, guides de référence...), est ainsi essentielle à une démarche plus égalitaire, qui permettra de faire évoluer les pratiques professionnelles.

Et en pratique, ça donne quoi ?

Des leviers d'action spécifique au projet de renouvellement urbain

— **Consulter des spécialistes** sur les questions de genre/vieillesse dès les prémises de la conception du projet, avant même de lancer les consultations de maîtrise d'œuvre pré-opérationnelles ou opérationnelles (ex. spécialistes gérontologie sociale, spécialistes des questions de genre, etc.). L'intervention de bureaux d'études pluridisciplinaires et/ou d'experts en assistance à maîtrise d'ouvrage dès l'amont du projet constitue un point commun entre les différents projets exemplaires présentés au sein de ce guide :

- La Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (64), dans sa démarche d'adaptation du renouvellement urbain aux problématiques de vieillissement, a impliqué des spécialistes des publics avançant en âge dès les premières phases de diagnostic : soutenue par le PIA VDS, la collectivité s'est fait accompagner par un bureau d'études spécialiste du vieillissement, Alogia Conseil, dans le cadre d'une « AMO Silver & co » globale, et a mis en place un groupe de travail dédié au sein de ses services pour favoriser une approche globale et intégrée, et à toutes les étapes du projet, mais aussi envisager la prise en compte du vieillissement de manière croisée dans différentes politiques publiques locales.
- Sur la ZAC du Bas Clichy (93), Grand Paris Aménagement a fait appel, dès le départ du projet, aux bureaux d'études Approche.s ! et

Womenability pour garantir la prise en compte du genre dans le projet (production de données genrées, entretiens ciblés, orientations de projet...). Cette intervention a d'abord pris la forme d'un contrat de gré à gré, puis a été formalisée via plusieurs consultations publiques permettant de prolonger leur participation tout au long de la démarche :

- Marché de prestation intellectuelle : « Mission d'accompagnement à la mise en œuvre du volet "Genre" de la démarche pour une ville accueillante et égalitaire sur la ZAC du Bas-Clichy » (lancé par la direction de l'habitat privé de GPA).
- Marché pour la recherche d'un prestataire pour conduire une démarche d'urbanisme transitoire sur la ZAC du Bas-Clichy : spécifier l'obligation de prendre en considération le prisme du genre et le prisme socio-économique dans la démarche et la recherche d'occupations temporaires, valorisant par exemple l'existence de cuisines informelles identifiées en phase diagnostic.

— Intégrer un **critère « genre », « vieillissement » ou de sociologie des publics** explicite par le biais de clauses spécifiques dans **les appels à projets et les appels d'offres**.

— Mettre en place le **concept « d'éga-conditionnalité »** pour conditionner l'octroi des financements publics et l'attribution des marchés publics à des critères d'égalité. À l'origine de ce principe se trouve l'idée que l'argent public doit non seulement ne pas conforter les stéréotypes de genre mais également constituer un levier proactif pour agir contre ces derniers et promouvoir le respect de l'égalité femmes-hommes et la mise en place d'actions la favorisant. La mise en œuvre effective de l'éga-conditionnalité suppose de définir des indicateurs objectifs pour évaluer la prise en compte de ces enjeux dans l'organisation interne des acteurs bénéficiant des aides publiques (écart salarial, taux de formation des salarié.es de l'entreprise...) et dans les actions qu'ils conduisent (outils et méthodes déployés...). Concrètement, l'éga-conditionnalité peut se décliner à différents niveaux : la Ville de Nantes (44) a par exemple

46. Chapon P.-M., *Adapter les villes au vieillissement, enjeux d'aménagement et de gouvernance*, ICADE, 2012

Par qui se faire accompagner pour concevoir des projets urbains inclusifs ?

Parmi les bureaux d'études spécialisés :

- **Genre et Ville** : Think Tank et Do Tank, plateforme de recherche et d'action composée d'urbanistes, de sociologues, d'architectes, d'artistes, dont l'objet est de rendre les territoires égalitaires et inclusifs.
- **L'atelier Approche.s !** : équipe pluridisciplinaire (urbaniste, architecte, expert en projets culturels et designer d'espace et de service) qui accompagne les territoires dans le déploiement de pratiques urbaines innovantes et inclusives.
- **VAA Conseil** : cabinet de conseil spécialiste du vieillissement qui accompagne et propose des démarches transversales santé - vieillissement - territoires.

— **Récipro-cité** : cabinet d'innovation sociale spécialisé sur le lien social et les pratiques intergénérationnelles.

— **L'ARObE** – L'Atelier Recherche OBservatoire Égalité.

— **À Places Égales** : collectif menant des recherches-actions participatives pour favoriser l'empowerment des citoyens et citoyennes, ainsi que des formations autour de l'égalité femmes-hommes, ou encore des marches exploratoires.

Parmi les bureaux d'études, agence de conseil et de concertation généralistes développant une expertise en matière de ville inclusive : Wigwam conseil, Ville Ouverte, CITY Linked, agence Eker, Base Land (paysage)...



Formation Genre et Ville à destination des technicien-nnes de la Ville de Villiers-le-Bel

© Genre et Ville

choisi d'inclure des conditions d'exécution d'un marché public relatives à l'égalité et à la lutte contre les discriminations tandis que le conseil départemental de l'Essonne (91) conditionne désormais le subventionnement des associations sportives au respect de différents critères comme le taux de femmes au sein des instances décisionnelles ou l'égalité de traitement des adhérent-es⁴⁷.

Établir le **parité femmes-hommes** dans tous les jurys d'aménagement urbain et les lieux de décisions : si la présence de femmes au sein de ces instances ne garantit pas, en elle-même, une approche égalitaire des projets, elle participe au changement de paradigme visant à échapper à une ville conçue « par et pour les hommes ».

Leviers transversaux pour la diffusion de pratiques inspirantes tout le long du projet

Travailler pour un urbanisme plus inclusif, intégrant le prisme du genre et du vieillissement, implique de mobiliser certaines **compétences spécifiques**, ainsi que la **maîtrise de concepts nouveaux et d'un vocabulaire spécifique** (celui des discriminations, du féminisme, des différences liées au genre, des rapports sociaux, des problématiques spécifiques aux aîné-es, etc.). Bien que nécessaires, ces éléments d'expertise sont encore peu maîtrisés et valorisés socialement. L'acculturation interne d'un urbanisme plus inclusif passe notamment par :

- Le **recrutement de chargées de mission disposant d'expériences et/ou d'expertises liées à ces problématiques** grâce à leur formation (cursus universitaire en sciences sociales, formation spécialisée en ergothérapie, formation aux méthodes de diagnostic sensible...) ou leurs expériences professionnelles, associatives ou de terrain passées (animation locale, pratiques intergénérationnelles, insertion...);
- La **sensibilisation des acteurs du renouvellement urbain à tous niveaux** (politiques, administratifs, agent-es de terrain, etc.) : pour faciliter l'appropriation du sujet, le



Au-delà des quartiers et de nos frontières, les préconisations du réseau URBACT pour des villes de l'égalité de genre



Gender Equal Cities report, programme Urbact, 2019
Ce rapport rassemble les travaux du réseau URBACT pour identifier le rôle possible des villes en matière d'égalité femmes-hommes. Il structure autour de six thématiques : représentation et participation, gouvernance, économie, services publics, espace public, et immigration. Pour chacun le rapport revient sur les enjeux et leviers

d'actions à disposition des villes, enrichis d'exemples concrets issus notamment de collectivités actrices d'URBACT.

dialogue interne et la mise en œuvre des actions recommandées.

- Développer les **transferts de compétences internes et transversales** pour permettre d'impliquer, dans les pratiques métiers, une prise en compte des usager-ères et de leurs spécificités. La Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (64) mène ainsi un groupe de réflexion interne, à l'initiative de la direction de l'habitat et impliquant différents services de la ville et de l'agglomération (action sociale, rénovation urbaine) ainsi que le bailleur Pau Béarn Habitat et différentes parties prenantes et personnes ressources externes (assistantes sociales, expert-es en gériatrie...). De même, la direction de l'habitat privé de GPA pilote un groupe de travail sur le genre, concernant aussi bien l'adaptation des projets de renouvellement

47. Pour en savoir plus sur le principe d'éga-conditionnalité, voire les travaux du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes : « Activer l'éga-conditionnalité ou le conditionnement des financements publics à l'égalité femmes-hommes », 2016.

urbain que la conduite interne et les pratiques professionnelles de l'aménageur. Ce groupe mêle les directions chargées de l'habitat, de l'urbanisme, mais également les services juridiques.

- Développer les **actions de formation à destination des élu-es, des agent-es, mais également de l'ensemble des prestataires** (architectes, urbanistes, paysagistes) appelés à intervenir sur le projet pour sensibiliser aux

Comment sensibiliser ses équipes et collaborateurs aux questions de genre ?

— L'École du Renouvellement Urbain (ERU)

dispense des formations s'adressant à l'ensemble des maîtres d'ouvrage des projets (collectivités territoriales, bailleurs en particulier), aux prescripteurs (services de l'État) et aux habitant-es. L'ERU propose un module intitulé « **Genre et espace public dans les quartiers NPNRU** » qui poursuit les objectifs pédagogiques suivants :

- Identifier les enjeux d'inclusion et de prise en compte du genre dans l'espace public dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU),
- Identifier les modalités de mise en œuvre d'un diagnostic d'usages genré et d'un aménagement inclusif,
- Inscrire la stratégie d'aménagement inclusif sur le long terme et de manière transversale dans tous les champs de l'action publique.

— Le **Centre Hubertine Auclert** propose un programme complet de formations dédiées à l'égalité femmes-hommes, adressées aux agent-es et élu-es de collectivités, aux bénévoles et salarié-es d'associations et aux professionnel·les de l'Éducation nationale. Ses missions se structurent autour de quatre grandes thématiques :

- Développer les politiques locales d'égalité,
- Lutter contre les violences faites aux femmes,
- Promouvoir l'éducation,
- Renforcer le réseau associatif francilien.

— Le **Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)** propose différentes formations relatives à la prise en compte du

vieillesse et à l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques locales.

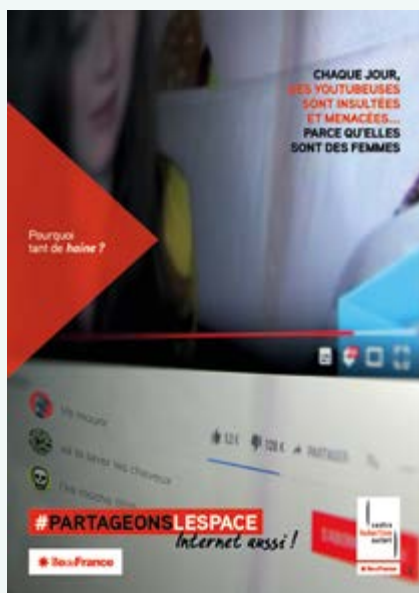
— Enfin, plusieurs **sites internet de référence** proposent des ressources en ligne permettant de s'acculturer à ces thématiques :

- **Réseau national des centres de ressources politique de la ville,**
- **Le site** <https://parisdugendre.fr/>,
- **Le site du Centre Hubertine Auclert** <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/>,
- **Le site du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes** <https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/>,
- **La bibliothèque Marguerite Durand**, spécialisée sur l'histoire des femmes, du féminisme et du genre, qui diffuse des ressources via les réseaux sociaux <https://www.paris.fr/equipements/bibliotheque-marguerite-durand-bmnd-1756>.



Parmi les ressources utiles proposées par le Centre Hubertine Auclert, le guide *Pour convaincre du bien-fondé des politiques locales d'égalité femmes-hommes* (2020) fournit un argumentaire visant à outiller les agent-es ou élu-es souhaitant

convaincre leurs pairs de s'engager sur le chemin de l'égalité.



Affiches de la campagne de sensibilisation #Partageonslespace du Centre Hubertine. À télécharger ici : <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/outil/femmes-et-espaces-publics-partageonslespace>

spécificités de l'urbanisme égalitaire. À Villiers-le-Bel (95), c'est Genre et Ville qui a assuré la formation de toutes les parties prenantes pour garantir la diffusion des orientations stratégiques de départ (cf. guides « Garantir

l'égalité dans les logements » et « Garantir l'égalité dans l'aménagement des espaces publics », 2019) afin que chacun-e puisse les traduire de manière opérationnelle, dans sa propre discipline.

L'évaluation

De quoi s'agit-il?

L'évaluation des politiques publiques répond à un triple objectif : une visée démocratique (rendre compte aux citoyen·nes dans une logique de transparence et alimenter le débat public), une visée stratégique (adapter et réorienter au besoin la politique publique en affinant la connaissance des besoins, dans une logique d'amélioration continue) et une visée opérationnelle (clarifier les objectifs et résultats à atteindre, coordonner les acteurs autour de nouveaux dispositifs d'action). Elle peut prendre des formes variées selon son inscription dans le temps (*ex ante*, c'est-à-dire en amont, *ex post*, *a posteriori* ou encore *ex itinere* chemin faisant), son périmètre (stratégie ou politique publique, programme, projet, action) ou encore son auteur ou autrice (auto-évaluation, interne, externe ou par les usager·ères). L'objectif global reste néanmoins le même : apprécier l'impact des actions met l'impact nées afin de les améliorer, et ainsi aider

les responsables à prendre pour l'avenir de bonnes décisions. En répondant aux questions « Qu'a-t-on fait ? Fallait-il le faire ? A-t-on bien fait ? Et comment mieux faire ? » l'évaluation des politiques publiques permet d'apporter des connaissances nouvelles, d'apprécier la valeur de l'action publique et d'aider à la décision⁴⁸.

En matière d'innovation, les référentiels d'évaluation tendent à s'élargir pour considérer les projets au-delà de leur dimension technique ou technologique en intégrant en particulier les notions d'innovation organisationnelle et sociale⁴⁹.

Dans le contexte du renouvellement urbain, l'évaluation de l'approche égalitaire peut être organisée en intégrant des critères inclusifs aux grilles d'évaluation des projets de renouvellement urbain du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), ou en mettant en place un dispositif ciblé *ad hoc*.

FOCUS

Les grilles d'autoévaluation du Centre Hubertine Auclert (Perfégal)

Le Centre Hubertine Auclert met à disposition une grille d'autodiagnostic sur l'égalité femmes-hommes (réalisée par Perfégal, SCOP spécialiste de la prise en compte des dimensions égalitaires dans les politiques publiques), qui identifie des champs d'action pour concrétiser l'approche égalitaire, ainsi que des données qualitatives et quantitatives guidant le processus évaluatif, du fonctionnement interne au temps du projet, illustrée par des exemples.

Les champs traités sont nombreux : la responsabilité démocratique, le cadre général pour l'égalité, le rôle de l'employeur, les fournitures de biens et services, le rôle de prestataire de services et ses compétences (éducation, garde d'enfant, santé, action sociale, logement, prévention/sécurité), la culture, les sports et loisirs, l'emploi et l'insertion, les actions de coopération internationale, le développement durable, l'aménagement urbain, la mobilité, etc.

48. Société française de l'évaluation : <http://www.sfe-asso.fr/evaluation/presentation-evaluation>.

49. BPI France, Innovation Nouvelle Génération, 2015.

CHAMPS	RAPPEL OBJET/ COMPÉTENCES	INDICATEURS
PLANNING ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (SUITE)	L'aménagement urbain	DONNÉES QUANTITATIVES / Dispose-t-on de la part par sexe et par âge des salarié-es du service et des organismes avec lesquels la collectivité travaille sur l'aménagement urbain? DONNÉES QUALITATIVES / En cas de création de nouveaux équipements, une réflexion a-t-elle été conduite sur l'usage différencié des toilettes et sur l'aménagement des vestiaires? ☐ oui ☐ non - Décrire. / A-t-on intégré la question de l'égalité femmes-hommes dans l'occupation, l'usage quartiers ou des opérations de réhabilitation de quartiers ou du centre-ville? A-t-on prévu par exemple l'organisation de marches exploratrices ou d'étude sur la place des femmes dans l'espace public? ☐ oui ☐ non - Décrire. / Dans le cadre du Cucs, quelles actions sont conduites sur le thème transversal de l'égalité femmes-hommes? Décrire.
	La mobilité le transport	DONNÉES QUANTITATIVES / Dispose-t-on de données sexuées sur l'usage de la voiture dans les ménages de votre territoire et notamment sur les déplacements domicile/travail? / Dispose-t-on de données par sexe et par âge des usager-ères des transports en commun (abonné-es notamment)? ☐ oui ☐ non - Si oui, quelle est la situation? / Dispose-t-on de la part par sexe et par âge des salarié-es de l'autorité de transport en commun et de l'équipe éventuelle de prévention? / Dispose-t-on des données sexuées sur les conflits et incidents (victimes et auteur-es)? ☐ oui ☐ non - Si oui, quelle est la situation? DONNÉES QUALITATIVES / Est-ce que la collectivité est engagée dans une politique de développement du transport en commun? ☐ oui ☐ non - Décrire. / Et sur la fréquentation des transports en commun? Si oui, quelle est la situation? / Est-ce que la collectivité développe une politique visant à favoriser la mobilité dans la ville des personnes ayant des jeunes enfants (accès poussettes dans les bus, les lieux publics...) - voir politique accès handicapés? ☐ oui ☐ non - Décrire.

Source : Centre Hubertine Auclert, « *Planifier, conduire et évaluer une politique locale d'égalité femmes-hommes* », *Guide Pratique*, p.63, 2018.

Pourquoi est-ce essentiel?

Les données évaluatives permettent d'objectiver les impacts d'un projet d'aménagement d'espace public, de construction ou de réhabilitation de logements ou d'équipements publics par exemple, et en particulier des choix de

programmation et de conception qui les guident. En ce sens, l'évaluation est décisive pour mesurer l'atteinte des objectifs et performances, en l'occurrence en matière d'approche égalitaire.

L'évaluation de pratiques inclusives est d'autant plus importante qu'il s'agit de **pratiques**

récentes, voire encore expérimentales de la part de groupes volontaristes. Dans ce contexte, l'exercice d'évaluation offre l'opportunité de capitaliser sur ces premières expériences (qualifier les résultats directs et indirects, mettre en lumière les freins rencontrés, identifier les adaptations nécessaires...) en vue de leur passage à l'échelle, de leur essaimage ou de leur entrée dans le droit commun. L'évaluation permet ainsi de « transformer l'essai », en tirant profit d'une phase de test pour ajuster la politique publique ou le projet tels que conçus.

— **L'évaluation est nécessaire pour convaincre et créer de l'adhésion**, notamment quand elle est en capacité de rendre visible les différences d'usages dans une logique temporelle, avec l'explicitation d'un avant et un après. La mise en visibilité d'une évolution et donc des impacts positifs d'une telle approche permet d'alimenter les discussions autour de sa légitimité. Elle permet de communiquer plus aisément sur les retours d'expérience et de partager des pratiques inspirantes d'autres territoires.

Et en pratique, ça donne quoi ?

— Porter un regard critique sur la dimension égalitaire et le caractère inclusif des projets nécessite de **faire évoluer les référentiels d'évaluation classiques qui ne font pas nécessairement appel à des critères spécifiques relatifs à ces dimensions**. Chaque acteur peut travailler ses propres critères d'évaluation permettant de rendre compte des efforts réalisés en matière d'égalité et des résultats obtenus. À titre d'exemple, voici quelques critères pouvant être retenus :

- **Sur le volet de la participation et de l'implication des usager-ères**, les projets peuvent être évalués au regard de critères quantitatifs (nombre d'instances participatives organisées, nombre de participant-es, nombre de contributions obtenues...) et/ou qualitatifs (profil des participant-es, format des rencontres organisées, qualité de contribution et portée dans la conception architecturale et urbaine...)

- **Du point de vue des caractéristiques urbaines et architecturales**, peuvent être évalués : le nombre de logements adaptés aux besoins des senior-es sur une opération, le nombre de demandes d'adaptation, le nombre de visites d'ergothérapeutes dans les logements, l'évolution des usages de l'espace public via des comptages genrés, ou encore, sur un volet plus qualitatif, l'évolution du ressenti des habitant-es en matière de qualité de vie.

- **Du point de vue de l'accompagnement du changement au sein des collectivités**, le nombre de formations dispensées et le nombre de participant-es, la création de nouveaux groupes de travail et la diversité des profils associés peuvent être des critères pertinents pour évaluer le chemin parcouru.

— L'évaluation de la dimension égalitaire d'un projet de rénovation urbaine ne saurait se limiter à des critères quantitatifs. En effet, un certain nombre des impacts attendus touchent aux usages, aux modes de vie et au ressenti des habitant-es, soit à des dimensions qui requièrent une approche qualitative. À ce titre, **les méthodologies d'évaluation participatives peuvent utilement compléter l'analyse conduite en interne par la collectivité**, dès lors qu'elles font intervenir l'ensemble des parties prenantes du projet évalué (élu-es, technicien-nes, habitant-es, usager-ères). Elles peuvent prendre des formes plus ou moins ambitieuses, et solliciter l'appréciation des bénéficiaires via un questionnaire ou un entretien qui constituent par exemple une première étape possible mais limitée. Une démarche plus poussée consistera à associer l'ensemble des parties prenantes à toutes les étapes, de la définition du cadre d'évaluation jusqu'à la formulation de l'avis évaluatif et des recommandations, en passant par le recueil et l'analyse des informations. La Ville de Villiers-le-Bel (95) a par exemple opté pour une évaluation participative de son projet de rénovation urbaine, dans la continuité des instances de participation mises en place tout au long du projet (voir Fiche projet n°2).

Le Centre Hubertine Auclert et l'évaluation d'une action pour « accompagner et financer la création d'une section féminine de football »

Interrogeant l'évaluation de la mise en place d'une action encourageant la pratique du sport par les filles et les femmes, le Centre Hubertine Auclert propose de premières pistes pour la mise en place de cette action et de son suivi.

Le Centre insiste sur le bien-fondé de commencer cette action par la rédaction d'une fiche de suivi, posant le cadre, les objectifs, les moyens mobilisés ainsi que le calendrier à suivre.

CHAMPS DE LA CHARTE / TYPE D'ACTION	ÉGALITÉ FEMMES- HOMMES DANS LE SPORT		ACTION NOUVELLE
FINALITÉ (BUT)	Encourager la pratique du sport par les filles et les femmes		
DIRECTION(S) et SERVICE(S) CONCERNÉ(S)	DIRECTION DES SPORTS (DS)		
ÉLÉMENTS REPÉRÉS DANS LE DIAGNOSTIC	/ Taux de pratique du sport des filles et des femmes de la commune inférieur au niveau national et régional / Identification d'une demande de la mise en place d'une section féminine de football par les filles / L'AFB, club de football le plus développé de la ville est intéressé par la création d'une section féminine.		
ACTION	Accompagnement de la création d'une section féminine de football au sein de l'AFB		
OBJECTIF(S) QUANTITATIFS ET QUALITATIFS	/ Section au moins composée de 20 filles / Ouverture en septembre 2015		
DESCRIPTION	Étapes - déroulement	Moyens (pilotage, coordination, partenaires, budget)	Calendrier
	Participer aux réunions de travail avec l'AFB et la fédération départementale	DS - AFB 10 jours travail agents 3 000 € de subvention pour le projet	1 tous les deux mois entre septembre et juin
	Finaliser la rénovation des vestiaires du stade Émile Jacquet	DST	Réception des travaux prévue en juin 2015
	Réaliser un reportage sur le sujet dans le Mag	Direction de la communication	Printemps 2015
	Inviter des équipes féminines au grand tournoi du Printemps	DS - AFB - FFF 1 500,00 € Associer association EFH	Dès novembre 2014
INDICATEURS DE SUIVI	/ Nombre de filles inscrites / Création d'une équipe / Impacts en termes de partenariat		

Le suivi de cette action est ensuite découpé en cinq critères potentiels : l'effectivité, l'efficacité, la pertinence, la cohérence interne

/ L'effectivité : ce qui était programmé a-t-il été réalisé comme prévu initialement ? / Dimension bilan de la phase précédente.

> Est-ce qu'une section féminine de football a bien été mise en place selon les conditions prévues ?

Indicateur-s :

- date de réception des travaux des vestiaires,
- création d'une section féminine : oui - non,
- date de création de la section féminine.

/ La pertinence, l'action déployée correspond-elle aux besoins des publics ciblés ? Ces besoins ont-ils évolué ?

> La mise en place d'une section féminine a-t-elle bien répondu à la demande qui avait été identifiée ? (âge des filles, origine sociale et de quartier...)

Indicateur-s :

- âge moyen des filles inscrites,
- répartition des inscrites selon la situation professionnelle des parents,
- répartition des inscrites par quartier.

/ L'efficacité : les résultats obtenus l'ont-ils été au prix d'une juste mobilisation de moyens ?

> Les moyens financiers et humains mobilisés par le club au regard de l'aide allouée par la ville ont-ils été bien proportionnés ?

Indicateur-s :

- allocation d'une subvention complémentaire : oui-non,
- montant de la subvention perçue pour l'action / montant total des subventions allouées au club,
- temps d'encadrant-e professionnel-le par semaine pour la section féminine/temps d'encadrant-e professionnel-le par semaine pour l'ensemble du club,
- temps d'utilisation des équipements par la section féminine/temps d'utilisation des équipements par le club.

et l'efficacité. Est ainsi ébauchée une grille d'évaluation possible, s'appuyant sur les questions suivantes :

/ L'efficacité au regard des objectifs : les résultats obtenus sont-ils à la hauteur des résultats attendus ?

> Combien de filles se sont inscrites et sont encore actives ?

Indicateur-s :

- nombre de filles inscrites < à 20 = à 20 > à 20,
- nombre d'abandons,
- nombre d'équipes engagées en championnat.

/ La cohérence interne : les différentes composantes du programme sont-elles correctement articulées entre elles ?

La coopération entre les directions, les élu-es a été satisfaisante ? Et la cohérence externe : l'action déployée s'inscrit-elle en bonne intelligence avec ce qui préexistait ? Peut-on identifier des complémentarités ou des redondances ? Le niveau de participation des partenaires à l'élaboration ou la mise en œuvre des actions est-il satisfaisant ?

> Comment caractériser le niveau de mobilisation des dirigeants du club sollicité ? Le projet a-t-il été porteur de nouvelles dynamiques partenariales ou au contraire de nouvelles difficultés ?

Indicateur-s :

- nombre de dirigeant-es impliqués
- émergence de nouveaux projets : oui - non.

Source : Centre Hubertine Auclert, « Planifier, conduire et évaluer une politique locale d'égalité femmes-hommes », Guide pratique, 2018.

Les coûts de l'approche égalitaire

De quoi s'agit-il ?

Les politiques d'égalité conduites à l'échelle locale font l'objet d'un certain nombre de résistances nourries avant tout par des **freins sociétaux**, car l'approche égalitaire bouscule les représentations des rôles sociaux, remet en question des perceptions voire des convictions bien ancrées et réinterroge les pratiques professionnelles. Les limites sont également techniques et méthodologiques car l'approche égalitaire demeure émergente en France et repose sur un corpus de méthodes et d'outils encore en structuration. Le travail en transversalité indispensable à sa mise en œuvre constitue, en outre, un changement de culture notamment professionnelle important.

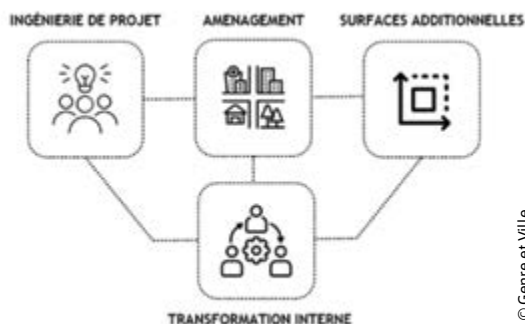
Les verrous sont, enfin, d'ordre financier car l'approche égalitaire exige de financer des actions innovantes qui génèrent des surcoûts qui, par définition, ne sont pas inscrits dans les schémas budgétaires traditionnels.

Alors que la production urbaine et immobilière est régie par une économie contrainte, ces surcoûts associés à l'approche égalitaire des projets urbains tendent à cristalliser les résistances, menace potentielle pour l'équilibre du bilan d'opération. La question est finalement de savoir qui, au sein de la chaîne de valeur, absorbera ce coût de l'innovation égalitaire sachant que, en contexte de renouvellement urbain, celui-ci ne saurait prendre la forme d'un « reste à charge » pour les habitant·es, souvent confronté·es à des difficultés économiques et sociales importantes.

Pour cesser d'être des freins a priori et perçus comme des « risques », ces coûts méritent d'être objectivés.

Ils doivent également être pensés dans une approche globale du projet et être mis en perspective avec les bénéfices directs et indirects pouvant en découler, à court et à long terme, ainsi qu'avec les coûts (économiques mais aussi sociaux) pouvant être évités.

Ces surcoûts potentiels peuvent être de quatre ordres : ils peuvent être liés à l'ingénierie spécialisée requise par le projet égalitaire, aux choix d'aménagement ou de construction, aux surfaces additionnelles développées ou à la transformation interne des maîtrises d'ouvrage engagées dans ce type d'approche.



© Genre et Ville

Et en pratique, ça donne quoi ?

Les coûts liés à l'ingénierie de projet spécialisée

À quoi correspondent ces coûts ?

Le développement de projets de renouvellement urbain égalitaires exige la construction préalable d'une base de connaissances via des observations et des comptages pour objectiver

les inégalités et la détection des usages différenciés selon les profils (cf. Fiche thématique n° 1) encore généralisée au sein des organisations assurant la maîtrise d'ouvrage des opérations, ces études amont sont le plus souvent conduites par des prestataires externes (AMO égalitaire, sociologues, bureaux d'études spécialisés, etc.).

De plus, ces diagnostics attentifs aux inégalités reposent largement sur la prise en compte de la maîtrise d'usage des habitant.es, ce qui implique la mobilisation d'une ingénierie participative spécifique et le déploiement de dispositifs de concertation ambitieux et innovants. Enfin, la conception de projets égalitaires peut

L'opération « Lieu Commun » à Strasbourg

Initié par la Ville de Strasbourg (67) et réalisée par l'agence ArchiEthic sous la maîtrise d'ouvrage du bailleur social associatif Habitat de l'III, le Lieu Commun est une résidence sociale de quinze logements, située dans le quartier des Poteries, qui constitue en France la première opération d'habitat participatif dans le logement social.

Aux 1 012 m² de surface habitable s'ajoutent 82 m² d'espaces communs, dits « intermédiaires » (buanderie, espace de convivialité, coin-cuisine, salle de bains avec sanitaires et chambre mutualisés), un local à vélo et de bricolage de 36 m², ainsi que de vastes paliers dont l'usage est régi par une entente entre voisins.

Pour permettre le développement de ces surfaces partagées généreuses, le projet a été développé selon un **montage d'opération expérimental** : les autorités de tutelle du bailleur ont accepté de déroger à la règle de la surface utile, afin d'intégrer les espaces communs aux surfaces locatives, de façon à ce que les bénéficiaires d'aides au logement perçoivent l'APL à hauteur de la surface habitée.



Potager partagé du Lieu Commun



Local collectif du Lieu Commun

Le coût global de l'opération s'élève à 1340 M€, soit environ 1270 € le m² habitable.

Autre spécificité, les tâches d'entretien courant sont confiées aux locataires, ainsi que l'entretien du potager collectif, ouvert sur le quartier. Les économies de charges locatives rendues possibles par ce principe sont évaluées à 300 à 600 euros par an et par locataire.



Palier d'étage partagé du Lieu Commun

© ArchiEthic / Judith Bormand



© ArchiEthic

nécessiter l'intervention de nouveaux profils de professionnels dont l'intervention et la rémunération ne sont pas toujours intégrées aux assiettes éligibles au subventionnement public (ergothérapeutes par exemple).

Points de comparaison et ordres de grandeur

Ces dépenses d'ingénierie nécessitent d'intervenir très tôt dans le processus de projet, alors même que sa faisabilité n'est potentiellement pas encore démontrée, et peuvent ainsi être jugées excessives ou superflues au regard de la maturité du projet. Ces réticences peuvent être tempérées à deux points de vue. D'abord, les résultats de ces études amont seront nécessairement utiles à la collectivité : s'ils ne sont pas directement utilisés dans le cadre du projet urbain en question, ils constitueront un premier socle

de connaissances des inégalités qui pourront être mobilisées dans d'autres contextes et au service de l'élaboration de politiques publiques plus globales. Ensuite, le montant associé à ces études mérite d'être relativisé au regard du budget global d'une opération immobilière ou de renouvellement urbain. À titre d'exemple, l'intervention de Genre et Ville à Villiers-le-Bel (95) a généré une dépense d'études de l'ordre de 20 - 25 000 € HT par an pour le cadrage global de la stratégie égalitaire et de sa déclinaison opérationnelle dans le cadre du projet de rénovation urbaine, avec notamment la formalisation de prescriptions techniques à destination des maîtrises d'œuvre. Enfin, ces dépenses initiales doivent également être mises en perspective avec les bénéfices en termes de qualité et d'adéquation du projet aux besoins des habitant.es et d'acceptabilité sociale.

Des professionnels acculturés aux principes d'égalité femme-homme : les exemples de Vienne et Umeå

Plusieurs approches distinctes peuvent être utilisées pour intégrer la question du genre dans les administrations. Vienne (Autriche) est pionnière en matière d'intégration de l'approche égalitaire de l'urbanisme, avec la création du Bureau des femmes au sein de la municipalité dès 1992. De nombreuses villes européennes s'en sont inspirées pour redessiner les quartiers et les parcs dans une perspective de genre. Aujourd'hui la question du genre est intégrée dans toutes les stratégies de la Ville et tous les espaces publics conçus et construits par la Ville en tiennent compte. Le résultat est un paysage urbain accessible à toutes : les parcs sont éclairés de manière efficace pour assurer la sécurité et l'accessibilité; les logements sociaux sont conçus pour s'adapter aux différentes situations familiales; les trottoirs sont plus larges pour les parents et personnes âgées; les piétons sont prioritaires.

La ville d'Umeå (Suède) a également intégré, depuis longtemps, un objectif en matière d'égalité femmes-hommes dans ses politiques publiques locales. La Ville dispose d'un comité pour l'égalité femmes-hommes rattaché au conseil municipal, qui veille à ce que toutes les décisions prises par le conseil comportent une analyse de leur impact sur la parité. Une des mesures les plus importantes prises par Umeå a été l'amélioration de la collecte de données sur la manière dont les genres se manifestent dans la ville. Elle promeut une approche intersectionnelle, en se concentrant sur la diversité et les besoins de toutes les femmes et jeunes filles d'origine, religion et âge différents. Il ne s'agit pas d'enquêtes traditionnelles sur la sûreté/sécurité des quartiers, mais il est question d'avoir une compréhension intégrée de l'inclusion, de l'égalité femmes-hommes et du développement urbain durable.



© Genre&Ville

Cette approche met en évidence la nécessité de disposer d'un personnel qualifié au sein de l'administration, impliqué dans les questions de développement urbain au sein et en dehors de l'administration de la ville, et ne se concentrant pas exclusivement sur les questions de représentation, etc. À cet égard, la coopération entre l'université d'Umeå (par exemple le Centre d'études sur le genre d'Umeå) et la Ville d'Umeå est considérée comme un élément clef. L'ensemble de données récoltées permet de prendre des mesures contre les disparités et travailler à la construction de nouvelles infrastructures destinées aux jeunes femmes, ainsi qu'améliorer l'accessibilité de projets existants. À titre d'exemple, le parc Frizon, issu d'une collaboration entre la municipalité et des groupes d'adolescentes pour créer un parc favorisant la convivialité entre jeunes filles, avec balançoires adaptées à une femme suédoise de taille moyenne (164 cm), un accès gratuit au wifi, etc. Le projet a été couronné de succès et, aujourd'hui, la municipalité a adopté des directives strictes en matière de conception de parcs et d'aires de jeux sensibles à la dimension de genre qu'il doit respecter lors de la conception et de l'entretien de ces espaces publics.

Les coûts liés à l'aménagement des espaces publics

À quoi correspondent ces coûts ?

Les « surcoûts » liés aux choix d'aménagement des espaces publics qui découlent d'une approche égalitaire sont probablement ceux qui font l'objet des plus nombreuses idées reçues. En effet, le principe selon lequel les options d'aménagement, de mobilier ou encore de choix de matériaux seraient nécessairement plus coûteux est loin de se vérifier systématiquement. **Lorsqu'ils sont pensés suffisamment en amont dans une perspective égalitaire, dès leur phase de conception, les aménagements procèdent de choix opérés selon des principes et des priorités différents mais ne représentent pas de surcoût démontré en termes d'investissement.** Ce constat est plus discutable lorsque l'approche égalitaire est intégrée en cours de projet, et vient remettre en cause des choix de conception arrêtés.

Points de comparaison et ordres de grandeur

Certains aménagements égalitaires ne représenteront pas de surcoût en dehors des montants associés à la réflexion amont, liée à des dépenses d'ingénierie ou de « recherche et développement », nécessaire pour opérer des choix sortant des schémas classiques. D'autres, plus spécifiques, nécessiteront des investissements supplémentaires par rapport à une conception dite « classique ». C'est le cas notamment des aménagements nécessaires au titre de l'adaptation des logements aux besoins des résidents âgés et/ou en perte d'autonomie, **l'adaptation complète d'un logement étant estimée à quelques milliers d'euros, montant variable selon le niveau d'adaptation ou de suradaptation visé.** Ces coûts deviennent prohibitifs si les aménagements en question n'ont pas vocation à durer et si leur suppression, au moment du départ du locataire par exemple, génère elle-même de nouveaux surcoûts. De ce point de vue, c'est **la réversibilité et l'adaptabilité des aménagements qui peuvent permettre d'en faire accepter le coût initial.** En matière d'aménagement des espaces publics, dans le cadre d'une démarche d'urbanisme transitoire, le passage par des **aménagements légers**

et/ou temporaires permet d'engager des investissements limités dans une phase de test et donc de confirmation des usages, avant de déployer des équipements potentiellement plus coûteux.

Les coûts liés aux surfaces supplémentaires et aux espaces partagés dans le cadre du logement

À quoi correspondent ces coûts ?

Salons de paliers, buanderies, cuisines et espaces de convivialité partagés : nombreuses sont les prescriptions architecturales égalitaires qui impliquent le développement de surfaces additionnelles auxquelles des recettes directes ne peuvent être associées, notamment lorsqu'elles relèvent de parties mutualisées et donc communes au sein des résidences de logement collectif par exemple. Ces espaces, de surcroît, doivent faire l'objet d'entretien et de maintenance qui sont susceptibles de générer des charges supplémentaires à l'échelle de l'immeuble. À ces coûts objectifs s'ajoute la crainte qu'une mauvaise appropriation ou gestion de ces espaces à long terme obligent à reconsidérer leur usage et, *in fine*, à ré-engager des dépenses pour en changer la destination.

Points de comparaison et ordres de grandeur

Dans un contexte où l'approche égalitaire n'entre pas dans le modèle économique des maîtres d'ouvrage, avec une rentabilité moindre des opérations menées dès lors qu'elles laissent une large place aux espaces mutualisés ou partagés, ces surcoûts sont réels et imposent d'accepter de reconsidérer les exigences en matière précisément de rentabilité du plan d'aménagement d'un bâtiment de logement construit ou réhabilité. À cet égard, l'engagement et la volonté forte du maître d'ouvrage et de l'ensemble de ses partenaires constituent une condition essentielle, l'approche égalitaire requérant encore d'être subventionnée ou de mobiliser des fonds propres dédiés. Ces surcoûts imposent également de faire preuve de discernement et de « sélectionner » les dispositifs égalitaires qui paraissent les plus adaptés au projet. Il n'existe pas aujourd'hui de montage opérationnel et économique

clé en main garantissant la mise en œuvre de dispositions égalitaires à coût constant. En revanche, une approche pragmatique du montage et du bilan de l'opération peut permettre d'identifier des leviers pour absorber voire compenser ces coûts, à l'instar du modèle astucieux développé pour l'opération Lieu Commun à Strasbourg (67).

La question du modèle économique de l'approche égalitaire de la construction et de la réhabilitation des logements, encore exploratoire, mérite d'être approfondie et éclairée par les retours d'expériences des projets expérimentaux menés en la matière.

Les coûts liés à la transformation interne des maîtrises d'ouvrage et aux nouveaux modes de travail

À quoi correspondent ces coûts ?

La conduite d'opérations de renouvellement urbain égalitaires est conditionnée par un certain nombre de changements dans l'organisation interne des parties prenantes, en particulier des collectivités, des bailleurs

sociaux et des aménageurs. Décloisonnement des métiers, transversalité des expertises, renouvellement du management du projet, des outils et des indicateurs de pilotage : ces changements ne se décrètent pas et sont à accompagner. **Cette démarche de transformation peut, en elle-même, générer des dépenses : en termes de ressources humaines** (notamment avec le recrutement d'un-e référent-e égalité, assurant l'interface entre tous les services et partenaires impliqués) **et de formation** (des élu-es, des agent-es et des prestataires intervenant sur les projets). Ces dépenses dépassent le cadre d'une opération urbaine particulière et s'inscrivent, plus largement, dans une démarche à long terme d'adaptation des organisations aux enjeux d'égalité. Pour les collectivités, l'approche égalitaire du renouvellement urbain ou de l'urbanisme peut constituer une première réflexion et une première déclinaison opérationnelle concrète des enjeux d'inclusion et d'égalité, susceptible d'être étendue à d'autres secteurs de politiques publiques, dès lors qu'elle a été accompagnée d'une montée en compétences collective en interne.

FOCUS

Quels soutiens financiers pour prendre en charge les démarches d'innovation visant un urbanisme égalitaire ?

L'ANRU s'attache à financer l'innovation dans les projets de rénovation urbaine à travers les Programmes d'Investissement d'Avenir (PIA) et accompagne en particulier les actions et projets contribuant à un urbanisme égalitaire dans le cadre du PIA « Ville Durable et Solidaire » (VDS) et de son programme ANRU+, qui permettent notamment de couvrir le surcoût engendré par l'innovation, l'expérimentation ou encore la recherche d'une surperformance. D'autres institutions et organisations peuvent fournir des aides financières pour soutenir la conception et le déploiement de projets urbains égalitaires :

Fonds et programmes européens

• L'égalité femmes-hommes est un principe fondateur de l'Union européenne. À ce titre, les projets visant à lutter contre les stéréotypes de genre et/ou à mieux adresser les besoins des aînés, peuvent bénéficier de financements européens à travers le Fonds européen de développement régional (**FEDER**) ou le Fonds social européen (**FSE**), fortement tournés vers les enjeux de cohésion sociale et d'inclusion. Plus spécifiquement, certains programmes thématiques peuvent être mobilisés : les programmes **Urbact** et **Gendered Landscape** pour les questions d'égalité femmes-hommes et les programmes **SEAS 2 Grow** (Silver

Economy Accelerating Strategies to Grow) et **Senior Plus** pour les questions liées au vieillissement.

Financements nationaux :

- **Agence nationale de la cohésion des territoires :** le ministère chargé de la politique de la ville soutient des associations et les opérateurs qui conduisent des projets d'envergure nationale au profit des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et de leurs habitant-es, au titre notamment des piliers social et économique des contrats de ville. Les projets soutenus au titre de la campagne de subvention 2021 devront en particulier porter sur la réussite éducative et scolaire, le soutien à l'emploi et le développement économique, l'émancipation, la promotion de la citoyenneté et le renforcement du lien social, notamment par la médiation sociale, la culture et le sport et la revalorisation de l'image des quartiers. Les projets soutenus devront inclure des **objectifs de promotion de l'égalité femmes-hommes et des droits des femmes**.
- **Le ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances** peut également soutenir financièrement des projets visant l'égalité et l'inclusion. En 2021, a en particulier été mis en place un appel à projets intitulé « Promotion d'actions en faveur de l'égalité économique entre les femmes et les hommes ».
- **Certains services déconcentrés de l'État** peuvent également se mobiliser sur le sujet, à l'image de la préfecture d'Île-de-France qui lance en 2021 un appel à projets relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes autour des thématiques de la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes, l'autonomie économique des femmes ou encore la promotion et la diffusion de la culture de l'égalité.
- **D'autres institutions** soutiennent l'innovation au service du bien vieillir, notamment : la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (**CNSA**), le **Viva Lab** (initiative conjointe de la MSA, l'Agirc-Arrco, France Active et la Banque des territoires et l'Assurance retraite).

Financement et appels à projets locaux :

Un soutien financier peut également être trouvé à l'échelle locale. Régions, départements, intercommunalités, villes et organismes locaux lancent régulièrement des appels à projets visant à soutenir l'innovation au service de l'égalité femmes-hommes et de l'inclusion des personnes avançant en âge. Parmi elles, les caisses régionales d'assurance retraite (à l'instar de

la CARSAT Pays de la Loire avec son appel à projets 2021 relatif aux initiatives locales pour le bien vieillir) et les conseils régionaux (à l'image de la région Île-de-France avec son appel à projets pour la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes). L'Agence régionale de santé Île-de-France, chargée de la mise en œuvre de la politique de santé sur le territoire francilien, lance quant à elle régulièrement des appels à projets pour soutenir la création ou la transformation d'équipements ou de services innovants dans les secteurs sanitaires et médico-sociaux.

Financements privés

Des fondations privées peuvent également cofinancer ces initiatives, comme en témoigne la Fondation de France qui porte par exemple en 2021 l'appel à projets « Vieillir acteur et citoyen de son territoire ».

À noter également, les dépenses engagées par certains bailleurs sociaux pour l'accessibilité et l'adaptation des logements aux personnes en situation de handicap peuvent **être déduites de la taxe foncière sur les propriétés bâties** (article 1391 C du code général des impôts). Ce dégrèvement est applicable quels que soient l'âge et la condition physique des locataires et concerne les travaux réalisés à l'extérieur des locaux, sur les parties communes ou à l'intérieur des logements. De plus, depuis début 2021, des **subventions PALULOS (prime à l'amélioration des logements à usage locatif)** peuvent être octroyées aux bailleurs sociaux pour la réhabilitation de leur parc et l'amélioration de la vie quotidienne et du confort dans les logements, y compris pour des travaux d'accessibilité de l'immeuble et d'adaptation des logements aux besoins des personnes handicapées et des personnes âgées.

Les sources de financement listées ci-dessus sont indépendantes des aides individuelles pour l'adaptation du logement qui peuvent être sollicitées directement pas les habitant-es souhaitant adapter leur lieu de vie, qu'elles-ils soient propriétaires ou locataires. Celles-ci peuvent être sollicitées auprès de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), des caisses de retraites, des collectivités et d'Action Logement. L'ensemble des aides disponibles est présenté en détail sur le portail national d'information pour les personnes âgées et leurs proches et accessible à l'adresse suivante :

www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr.

Fiches projets

FICHE PROJET N°1

Clichy-sous-Bois (93) • Créer de l'espace public égalitaire entre femmes et hommes



© Grand Paris Aménagement

Fiche d'identité et contexte

Dans le cadre de l'aménagement du quartier cœur de Ville (ZAC du Bas Clichy), l'aménageur Grand Paris Aménagement (GPA) expérimente la prise en compte des usages genrés dans l'espace public afin de concevoir une ville plus accueillante et égalitaire.

- **Juillet 2019** : GPA est désigné par l'Établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF) pour les opérations d'aménagement de la ZAC du Bas Clichy.
- **Septembre 2019** : conscient des inégalités vécues dans la ville et volontariste sur le sujet, GPA s'empare de la question du genre et commande une première étude sur les usages de l'espace public visant à nourrir la programmation de la ZAC et la phase d'étude.

— **Octobre 2019** : dans le cadre de cette étude, le cabinet Approche.s ! réalise un diagnostic sur les usages genrés de l'espace public notamment en fonction des moments de la journée et de l'année (en premier, version « hiver ») et élabore de premières recommandations questionnant le plan guide d'aménagement de la ZAC.

- L'étude menée est une prestation intellectuelle d'une durée de trois mois dotée de 20 K€.

— **Août 2020** : le cabinet Approche.s ! et l'association Womenability sont commandités pour l'actualisation du diagnostic dans sa version « été », la mobilisation d'un groupe de femmes volontaires pour alimenter le projet au cours de cycles d'ateliers ainsi que l'accompagnement



© Clara Jung

Illustration issue du diagnostic genre

de la maîtrise d'œuvre urbaine lors de la phase avant-projet et dans la rédaction des cahiers de prescriptions.

- L'étude menée est une prestation intellectuelle d'un an, dotée de 60 K€, financés par les fonds dédiés à l'innovation interne à GPA.

— **Suite :** les ateliers se poursuivent avec la maîtrise d'œuvre urbaine et la Ville de Clichy-sous-Bois pour intégrer au mieux la question des usages genrés dans la conception des espaces publics et des logements.

Présentation synthétique du projet

Les points clés :

— Intégration du prisme du genre dans le cadre d'une opération de requalification de copropriétés dégradées d'intérêt national (ORCOD-IN)⁵⁰ dans le cadre du NPNRU sur la ZAC du Bas-Clichy ;

— Intégration de la réflexion inclusive dans une démarche globale à chaque étape du projet (premiers stades de réflexion, diagnostic, plan guide, maîtrise d'œuvre, phase transitoire, gestion des pieds d'immeubles, logement...) ;

— Travail continu sur l'acculturation des acteurs à cette démarche, qu'il s'agisse de la Ville de Clichy-sous-Bois (élus et services), de la maîtrise d'œuvre, des bailleurs (à venir) ou en interne à GPA ;

— Implication de groupes d'habitant-es pour chacun des sujets abordés, de tous âges, à chacune des étapes, sous la forme de marches exploratoires et ateliers participatifs thématiques.

Profil du quartier

Le quartier du Bas-Clichy, situé au sein de la commune de Clichy-sous-Bois (93) compte un tiers de la population communale (environ 12 000 habitant-es), ainsi que 3 658 logements en copropriété et 261 logements locatifs sociaux.

Le quartier est marqué par des problématiques fortes d'habitat dégradé, conjuguées aux difficultés sociales et économiques de ses habitant-es. Les copropriétés en difficulté représentent environ 30 % du parc à Clichy-sous-Bois, presque toutes localisées sur le Bas-Clichy. Elles sont caractérisées par leur taille importante (plusieurs centaines de logements), une forte dégradation du bâti et du cadre de vie, et une forte paupérisation des résident-es. Environ un tiers des logements en copropriété sont concernés par des procédures de Plan de Sauvegarde, le reste étant soit en procédure POPAC⁵¹, soit en OPAH-CD⁵².

Les difficultés se concentrent sur les copropriétés du Chêne Pointu et de l'Étoile du Chêne Pointu (respectivement 873 et 647 logements). Elles rassemblent à elles deux près de la moitié des

50. L'ORCOD est un outil mis en place dans le cadre de la loi Alur pour aider les copropriétés dégradées et fragilisées.

51. Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés.

52. Opération programmée d'amélioration de l'habitat Copropriétés dégradées.

logements, et sont marquées par un haut niveau d'insalubrité, et des équipements communs défectueux (ascenseurs en panne, réseaux en mauvais état, charges locatives et de copropriété très élevées, etc.).

Le quartier est particulièrement enclavé. Il est situé entre des quartiers pavillonnaires et le grand ensemble du Plateau, au centre géographique de Clichy-sous-Bois. Il est desservi par peu d'infrastructures de transports (tramway). Il est aussi marqué par l'absence de trame viaire publique structurante et des dysfonctionnements classiques des grands ensembles des années soixante. (ensembles de logements très importants, enclavement...).

La démarche

L'EPFIF pilote le projet global d'ORCOD-IN au titre de la loi ALUR. Il a confié en 2019 à Grand Paris Aménagement la mise en œuvre du volet « aménagement » de la première Opération d'intérêt national de Requalification des Copropriétés Dégradées (ORCOD-IN) nationale, sur le quartier du Bas Clichy à Clichy-sous-Bois (93). Son objectif est de requalifier ce quartier concentrant aujourd'hui des ménages en situation de grande fragilité. Pour cela est prévu d'intervenir sur le bâti (requalifications et démolitions), les espaces publics (requalification et créations), ainsi que par la réalisation de nouveaux bâtiments.

Grand Paris Aménagement, l'EPFIF et la Ville de Clichy-sous-Bois décident de porter une démarche permettant de créer une ville plus accueillante pour tout-es. Les usages des habitant-es y sont placés au cœur du projet, avec une attention spécifique sur les femmes de tout âge. Une phase de préfiguration du projet a d'abord été portée par l'EPFIF, puis de préprogrammation par GPA (dont un premier diagnostic des usages genrés de l'espace public). Le volet aménagement de l'opération s'est ensuite nourri d'études plus poussées visant à la définition et la traduction concrète de ce qu'est un espace public plus accueillant pour tout-es et qui tient compte des usages des femmes.

Une démarche transversale appliquée à la culture interne de l'aménagement

Ce projet s'inscrit dans une démarche globale interne à GPA sur l'intégration du genre dans les projets urbains, mais également dans la culture interne de l'entreprise. Pilotée par Anna Kern, cheffe de projets au sein de la



Vue aérienne des bâtiments 8 (démoli) et 6-7 et 7 b (conservés) (juin 2019)



Avenue Ladrette (juin 2019)

direction de l'habitat privé à Grand Paris Aménagement, cette démarche réunit un groupe de travail transversal aux services de GPA (opérationnel-les, juristes, communication...) et aboutira à la création d'une boîte à outils ainsi que d'une offre de formation à destination de professionnel-les de tous types (services opérationnels, juristes, financiers...).

L'objectif est de favoriser une culture générale et transversale bénéficiant à la prise en compte du genre auprès des professionnel-les de l'aménagement, en vue de produire des projets plus inclusifs.

Aujourd'hui, la perspective genre est également explorée sur d'autres projets menés par GPA (Fort d'Aubervilliers, ZAC Maison Blanche à Neuilly-sur-Marne, Charenton-Bercy...).

Outils mobilisés :

- **Diagnostics, plan guide et prescriptions :** analyse saisonnière des usages (été/hiver), entretiens et ateliers participatifs, comptages (fréquentation et usages des espaces publics selon les âges et les genres).
- **Participation et enrichissement continu de la démarche dans sa globalité :** marches sensibles, ateliers sur la perception du quartier à venir avec des groupes de femmes intergénérationnelles (en partenariat avec les associations intervenant sur le quartier, le centre social ainsi qu'une association de théâtre locale).
- **Ateliers avec l'équipe de maîtrise d'œuvre** qui permettent de retranscrire sous la forme de propositions spatialisées secteur par secteur les éléments issus des échanges avec les habitantes.
- **Test et expérimentation :** une phase d'urbanisme temporaire est prévue avec l'EPFIF. Des discussions sont en cours pour tester du mobilier sur l'espace public à la suite des préconisations d'Approche.s ! et de Womenability, ainsi que d'intégrer les circuits alimentaires informels aujourd'hui tenus par des femmes dans l'espace public.
- **Services pérennes :** une consultation est lancée pour sélectionner un opérateur pour l'ensemble des rez-de-chaussée, intégrant dans le marché une clause prévoyant un certain nombre de locaux à destination des activités d'économie sociale et solidaire, à loyers progressifs et accompagnant la pérennisation d'activités locales, déjà présentes sur le quartier et majoritairement réalisées par des femmes (ex. association de restauration Cuisine mode d'emploi, formant aux activités culinaires)
- **Logement :** le cahier des prescriptions architectural urbain environnemental et paysager, qui va guider la conception des bailleurs et promoteurs, intègre des prescriptions visant à produire des opérations plus inclusives. Il est prévu des discussions mi-2021 avec les bailleurs développant les premiers lots de logements, afin d'étudier l'intégration de certaines préconisations (covisibilité, espaces interstitiels, espaces communs intérieurs et extérieurs...).

Traductions opérationnelles / résultats et impacts

Les réflexions sur l'incorporation des recommandations au plan guide sont en cours. On peut néanmoins distinguer dès à présent plusieurs axes de travail :



© Clara Jung

Illustration issue du diagnostic genré



© Grand Paris Aménagement

Le mail du Petit Tonneau (Juin 2019)

- Des sujets précis de mobilier urbain : par exemple, la question des agrès sportifs publics (dans la rue) : le travail de diagnostic a démontré que la concentration d'agrès sportifs à un seul endroit favorise le phénomène de regroupement et donc d'appropriation par de jeunes hommes. Des réflexions sont en cours sur une stratégie de dispersion des aménagements sur un parcours pensé au préalable pour favoriser la circulation et une fréquentation plus diverse. Le choix du mobilier sera travaillé en étude d'avant-projet (AVP). Il prendra en compte la nécessité de diversifier les types d'agrès et de les adapter à différentes tailles et pratiques (équilibre, étirements, musculation douce...), ainsi que de les croiser avec d'autres usages à proximité pour mieux répondre aux habitudes des femmes du quartier (jeux pour enfants, assises, abris...). Ces réflexions ont d'ores et déjà été prises en compte par la Ville de Clichy-sous-Bois qui met en

place dès l'été 2021 un premier parcours sportif sur le mail du Petit Tonneau.

La programmation de certains espaces publics :

à la suite du constat de nombreux équipements existants ou programmés aux usages identifiés comme très masculins (city stade, tir à l'arc, gymnase), une réflexion est en cours pour proposer en complément une offre récréative et de loisirs permettant plus de mixité de genre et générationnelle. L'attention est notamment portée aux adolescentes, l'étude d'Approche.s ! ayant montré qu'à partir de cet âge les jeunes filles étaient moins présentes dans l'espace public. Deux ateliers dédiés aux adolescentes sont menés en juin 2021 par l'association Womenability afin de mieux prendre en compte leurs besoins). Cette recommandation n'a pas encore fait l'objet d'arbitrages et est en cours d'élaboration. Différents espaces de socialisation font aussi l'objet de discussion et propositions (micro-espaces de socialisation jalonnant les parcours piétons, espaces intermédiaires en pied d'immeuble qui font la transition entre les espaces intimes des logements et l'espace public...). Ces espaces ont vocation à être appropriés par les voisins pour créer une zone de proximité rassurante pour tout-es.

Préserver et encourager les espaces qui

fonctionnent : le diagnostic amont a permis d'identifier certains espaces déjà très mixtes et appropriés par les femmes, tels que la pelouse centrale qui ne dispose d'aucun aménagement. Les usages y sont multiples, plus libres et mixtes (réunion de groupe de femmes dans l'après-midi, espace de jeu libre pour les enfants...). Des réflexions sont en cours avec un paysagiste pour penser d'autres espaces ayant les mêmes qualités que cette pelouse, jouant sur les principes de coveillance et de covisibilité (pouvoir voir et être vu-e).

La question des toilettes : des discussions entre GPA et la Ville de Clichy-sous-Bois sont en cours pour l'installation de toilettes publiques, notamment au niveau de la pelouse centrale. Celles-ci ont été jugées essentielles par les

acteur-trices du projet comme par les habitant-es interviewées au cours de la phase d'enquête. Leur nécessité s'est fait sentir tant pour favoriser la présence des femmes dans l'espace public que le confort d'usage pour tou-ttes, en facilitant l'accès à des équipements sanitaires permettant de se soulager lors des sorties.



Principales innovations déployées :

Une démarche globale et visant à l'acculturation et la montée en compétence de l'écosystème d'acteurs :

• Dans le projet :

- Intégration du prisme du genre en continu, tout du long de l'opération : dès les premières phases, de diagnostic et de conception du projet, dans l'élaboration du plan guide et préconisation à la maîtrise d'œuvre, puis à l'avenir dans l'occupation transitoire prévue et portée par l'EPFIF ainsi que sur le portage des RDC futurs. Le dialogue sous la forme d'ateliers dédiés avec la maîtrise d'œuvre (espaces publics et logement) et avec les bailleurs sociaux contribue notamment à faire évoluer les référentiels sur le sujet et nourrir le projet de façon concrète et appliquée ;
- Réflexion globale avec la mise en œuvre de clauses d'insertion dans les marchés de prestations intellectuelles, et un travail avec le facilitateur (DEFI) sur l'insertion professionnelle des publics féminins.

• **En interne et dans les méthodes de travail :**

- Acculturation interne des acteurs du projets, sur l'importance de la prise en compte du genre dans le projet urbain... (ateliers récurrents menés par GPA avec la maîtrise d'œuvre, la ville de Clichy-sous-Bois...) ;
- Groupe de travail interne et transversal aux

services de GPA, spécifique à la question du genre et de la ville inclusive.

- GPA travaille notamment à la réalisation d'une boîte à outils interne dédiée à la prise en compte du genre, à visée très opérationnelle, à partir de laquelle sera montée une offre de formation en interne.

Conclusions et enseignements

- Importance de l'insertion professionnelle spécifique des femmes dans le cadre des projets d'aménagement.
 - **Piste d'action :** généralisation des clauses d'insertion dans les marchés de prestations intellectuelles (mis en place dans le règlement de l'ANRU 2).
- Nécessité de ne pas amalgamer les publics des quartiers prioritaires.
 - **Piste d'action :** fort travail de pédagogie en interne (des structures du renouvellement urbain, des villes, des aménageurs), approfondir la compréhension sociologique des quartiers (systématiser le travail de terrain, la formation des équipes), travailler sur le concept d'intersectionnalité afin d'expliquer les conséquences du cumul des inégalités (au travers de formations, d'acculturations...).
 - Identifier des publics cibles d'habitantes (jeunes filles, maman, personnes âgées, autres adultes) et proposer des méthodologies permettant de les mobiliser de façon souple dans la durée.
- Nécessité de mettre autour de la table le plus tôt

possible l'ensemble des acteurs qui vont intervenir pour mettre en œuvre l'opération et surtout à terme qui interviendront en gestion : la collectivité au premier chef, l'équipe de maîtrise d'œuvre, les partenaires publics et privés du projet.

— **Importance de la mobilisation des acteurs locaux, du travail sur les usages et de la compréhension des pratiques des habitant-es pour s'assurer de projets adaptés et répondant à de réels besoins.**

- **Piste d'action :** S'appuyer sur des ressources locales qui sont souvent importantes, et les plus en lien avec le quartier - tissu associatif, centre social, conseils de quartier... - tout en s'assurant des bonnes conditions de mobilisation de ces acteurs souvent très sollicités.
- Subvention d'appui aux structures locales pour assister à la mobilisation si elles le souhaitent.
- S'assurer que la mobilisation s'accorde sur des temps et événements déjà prévus sur le quartier, en accord avec les organisateur-trices et dans le souci d'éviter une sur-sollicitation des habitant-es.

FICHE PROJET N°2

Villiers-le-Bel (95) • Infuser la démarche égalitaire dans les espaces publics, les espaces résidentiels et l'offre de services dans le cadre du NPNRU



© Genre&Ville

Marche sensible menée par Genre et Ville dans le quartier de Derrière-les-Murs de Monseigneur

Fiche d'identité et contexte

Villiers-le-Bel, pionnière en matière d'égalité femmes-hommes

La ville de Villiers-le-Bel a très tôt fait le constat des inégalités femmes / hommes liées aux stéréotypes de genre, et de ses conséquences sur l'accès aux ressources de la ville comme sur les inégalités sociales. Depuis 2012, Villiers-le-Bel a choisi d'être accompagnée par Genre et Ville sur ces questions. Cet accompagnement a été renforcé grâce au soutien du Programme d'Investissement d'Avenir Ville Durable et Solidaire dont la Ville bénéficie depuis 2016, traduites par diverses actions portées tant sur la transformation interne de la collectivité que sur les politiques publiques qu'elle déploie. Cela a abouti à la rédaction d'un rapport annuel de ses actions en faveur de l'égalité dans les services (depuis 2016), la création d'une mission spécifique transversale à l'ensemble des services municipaux (2017) et la conduite de sessions

de sensibilisation et de formation régulières auprès des agent-es de la ville. Il s'agit également de diffuser cette démarche dans l'ensemble des actions et politiques publiques portées par la ville. Le sujet fait ainsi l'objet de collaborations étroites avec les écoles, les crèches, les associations sportives, les services culturels dans une logique de politique d'égalité intégrée. Plusieurs réalisations emblématiques en sont nées, soutenues par l'ANRU via le PIA « Ville Durable et Solidaire », tels que l'aménagement de l'espace sportif inclusif Nelson Mandela et le réaménagement d'une cour d'école sur le quartier de la Cerisaie (Cf. chapitre 2 - Concevoir des projets plus inclusifs : des outils pour chaque échelle).

Dans ce contexte, la requalification des quartiers Puits-la-Marlière et Derrière-les-Murs de Monseigneur (PLM/ DLM) au titre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) s'est imposée comme une nouvelle opportunité de décliner les ambitions de la ville en matière d'égalité femmes-hommes. Grâce au soutien de

l'ANRU via le PIA « Ville Durable et Solidaire », la ville a pu développer une approche égalitaire appliquée au projet de rénovation urbaine structurée autour des objectifs stratégiques suivants :

- **Lutter contre les stéréotypes et infuser la démarche égalitaire à l'échelle du projet NPNRU** et de l'ensemble des politiques publiques portées par la Ville,
- **Mieux répondre aux besoins créés par l'évolution des modes de vie et aux besoins des femmes** grâce à une conception différentes des logements et des bâtiments,
- **Accroître la mixité dans l'espace public et les équipements publics**, offrir à toutes et tous des espaces accueillants et adaptés aux besoins,
- **Développer le lien social afin de favoriser l'autonomisation, de lutter contre l'isolement et contre les violences.**

Le principe d'égalité prônée par la Ville a l'ambition de bénéficier à d'autres types de publics discriminés dans leur rapport à l'espace : publics vieillissants ou à mobilité réduite par exemple. L'objectif, *in fine*, est d'assurer la présence, le confort et le bien-être de tous les publics dans l'espace public et dans les espaces privés du logement. Ainsi, l'approche égalitaire de la Ville de Villiers-le-Bel part des inégalités femmes-hommes mais ne s'y restreint pas : l'idée étant de créer de l'espace le plus inclusif possible. Le projet d'innovation défend ainsi l'idée de « *redonner place dans la ville à la rencontre, à la circulation, au partage, aux sens, au bon sens, à l'intime et au collectif, pour redonner ainsi de la place aux femmes et aux hommes qui font la ville [...]* ».

Présentation synthétique du projet

Les points clés :

- Une approche intégrée de l'égalité déclinée autour de trois axes complémentaires :
 - L'aménagement des espaces publics, avec trois espaces publics compris dans le périmètre du NPNRU retravaillés au moyen d'aménagements temporaires ayant vocation à être pérennisés s'ils démontrent leur adéquation avec les besoins des habitants et leur capacité à générer des usages égalitaires,

- L'adaptation des logements pour les rendre plus égalitaires, incarnée dans une opération de construction neuve portée par Val d'Oise Habitat et une opération de réhabilitation menée par CDC Habitat,
 - Le déploiement d'une offre de services mutualisés et d'activités d'économie sociale et solidaire (ESS) adressée à tou-tes et pensée pour promouvoir le pouvoir d'agir des femmes ;
- Une démarche participative approfondie et durable reposant sur des modalités de concertation innovantes (marches sensibles, cartographie sensible, ateliers en non mixité...) ;
 - Un changement de pratiques professionnelles généré chez les acteurs impliqués (collectivités et bailleurs sociaux).

Profil du quartier

Villiers-le-Bel (27 000 habitants) accueille 53 % de logements sociaux (soit plus de 5 000 logements). Le quartier Puits-la-Marlière et Derrière les Murs de Monseigneur (PLM/DLM), d'une superficie de 100 hectares, réunit à lui seul plus de 2 000 logements sociaux majoritairement en copropriétés. Certaines présentent des signes importants de dégradation du bâti.

DLM, au sud, a bénéficié du PNRU sur sa partie ouest (quartier de la Cerisaie). L'Est de DLM, principalement sous propriété CDC Habitat, souffre de son enclavement et constitue le secteur le plus paupérisé. PLM, organisé orthogonalement autour de l'avenue du 8 Mai 1945, est constitué de logements collectifs des années soixante (barres et tours) privés et sociaux. Val d'Oise Habitat est propriétaire majeur de l'habitat.

La démarche

Par l'intermédiaire du PIA (Plan Investissement d'Avenir) et du financement de l'ANRU, la ville de Villiers-le-Bel a pu se faire accompagner par une « AMO égalitaire », assurée par le cabinet Genre et Ville, tout au long de la maturation de son projet d'innovation. Cet accompagnement au long cours a permis d'envisager les enjeux d'égalité dans une approche systémique à toutes les échelles, du logement aux espaces communs et publics, en passant par les services aux personnes. De plus, il a été porteur d'une approche « sensible » de l'aménagement, reposant sur un dispositif ambitieux de concertation et d'animation du quartier tout au long du projet.

Les enseignements tirés de cet accompagnement ont été formalisés au sein de deux guides de prescriptions détaillés : « Garantir l'égalité dans les logements » et « Garantir l'égalité dans l'aménagement des espaces publics » et ont constitué un fil rouge pour les différentes actions de rénovation du quartier.

Le processus de projet et les outils mobilisés

Marches et cartographies sensibles pour construire une connaissance du territoire

En l'absence de données existantes concernant les usages liés aux normes de genre, une phase d'étude et de compréhension du territoire s'est

avérée nécessaire. L'objectif était de mettre en lumière les sources d'inégalités, de pointer les situations et les aménagements produisant de la mixité ou, au contraire, porteurs de discriminations. La maîtrise d'usage⁵³ des habitant-es constitue une source précieuse pour établir ce diagnostic. C'est pourquoi le cabinet Genre et Ville s'est appuyé sur une série de marches sensibles (en mixité ou en non-mixité) et sur des ateliers de concertation axés sur la cartographie sensible (se reporter au chapitre 1 de cet ouvrage pour plus de détails sur les ces outils et méthodologies). Les données récoltées par ce biais, une fois traitées, deviennent des éléments de documentation essentiels à la définition du projet.



Marche sensible menée par Genre&Ville dans le quartier de Derrière-les-Murs de Monseigneur

© Genre&Ville



Marche sensible menée par Genre&Ville dans le quartier de Derrière-les-Murs de Monseigneur

© Genre&Ville

53. La maîtrise d'usage est un concept complémentaire du binôme traditionnel associant maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, apparu avec l'attention croissante accordée aux usager-ères dans le processus de conception des projets urbains. Cette notion vient reconnaître la légitimité de la parole habitante dans ce processus.



© Genre et Ville

Repérage photographique des espaces non qualifiés stériles

Marches et cartographies sensibles pour construire une connaissance du territoire

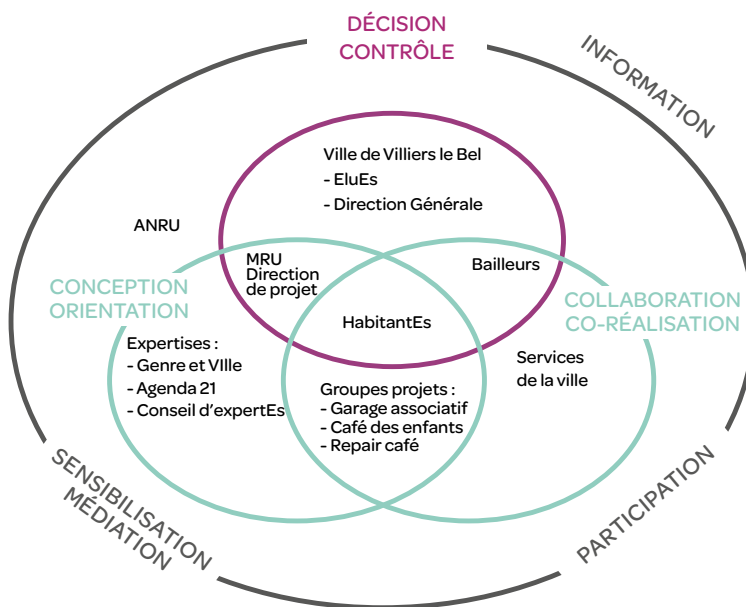
En parallèle du travail de diagnostic réalisé en lien avec les habitant-es, le cabinet Genre et Ville a mis en place un cycle de formations et de sensibilisation à destination des agents de la ville. Le but était de les acculturer aux fondamentaux de l'égalité femmes-hommes, de leur apprendre à analyser leur territoire au prisme du genre et de les outiller pour conduire un

projet urbain égalitaire. Chacun des prestataires ayant vocation à prendre part au projet se voit également associé à cette démarche de formation, pour lui permettre de décliner l'attention au genre dans le cadre de sa propre mission (paysagisme, architecture...).

Mise en place d'une gouvernance propice à la collaboration

Enfin, le développement d'un projet urbain égalitaire à Villiers-le-Bel a exigé d'intégrer tous les niveaux de gouvernance, toutes les disciplines et toutes les parties prenantes. Un système de gouvernance spécifique a été conçu à cet effet, reposant sur :

- Un comité de pilotage interdisciplinaire (c'est-à-dire réunissant une diversité de profils et d'expertises),
- Une communication et des échanges continus avec les habitant-es,
- La mise en place d'une concertation attentive aux discriminations potentielles (changement de format de réunion, horaires adaptés, concertation proactive...).



© Genre et Ville

Les grands axes d'innovation

Aménagements temporaires de trois espaces publics :

L'objectif de la collectivité est de proposer des espaces publics permettant une accessibilité et des usages différenciés sans pour autant que ces différences occasionnent une appropriation exclusive. Pour cela, la ville s'est appuyée sur le diagnostic sensible réalisé par Genre et Ville. Il révèle les usages que les habitant.es ont effectivement de ces espaces et objective la présence femmes-hommes. Il pointe les espaces extérieurs qui pourraient faire l'objet d'expérimentations d'aménagements à visée égalitaire, c'est-à-dire favorisant l'appropriation par toutes et tous. Trois espaces publics compris dans le périmètre du projet de rénovation urbaine ont ainsi été sélectionnés pour accueillir des aménagements légers et temporaires capables de préfigurer les aménagements appelés à être ensuite mis en place de manière pérenne :

— Espace public d'expérimentation n°1 : « le champ des possibles »

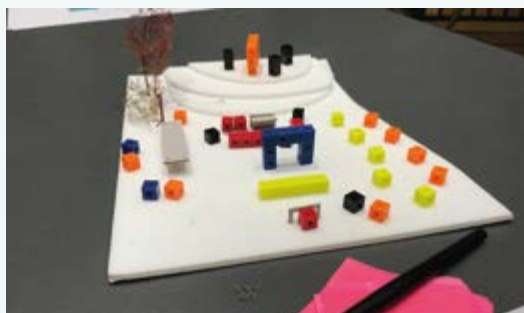
Situé à l'extrémité nord-ouest du quartier PLM, « le champ des possibles » est un terrain vague, un espace de passage pour accéder à la forêt du Mont Griffard, toute proche. Difficilement accessible et jouté par un environnement peu accueillant (parking dégradé) il n'accueille aucun usage de détente ou de loisirs. Il présente toutefois de nombreuses potentialités, puisqu'il fait la liaison avec un espace naturel, sera ouvert sur la quartier dans le cadre du NPNRU (requalification de la rue Seurat et de la voie Moyenne) et fait déjà l'objet d'une dynamique de réappropriation portée par une association.

— Espace public d'expérimentation n°2 : « La tranche horizontale du Puits-la-Marlière »

Cet espace est en réalité composé de trois lieux : le square Chabrier (qui doit faire l'objet de l'intervention principale), la place du centre commercial Berlioz et les abords de l'entrée de l'école Henri Wallon (qui



© Ville de Villiers-le-Bel



© Ville de Villiers-le-Bel

Une démarche de préfiguration des espaces égalitaires en 3 temps : concertation et programmation, expérimentation et pérennisation



© Ville de Villiers-le-Bel

Premier aménagement éphémère pour tester des usages égalitaires au Champs des Possibles, été 2020



© Ville de Villiers-le-Bel

Premier aménagement éphémère pour tester des usages égalitaires au Champs des Possibles, été 2020

doivent faire l'objet d'interventions secondaires). Situés dans un environnement urbain dense, ils s'insèrent entre deux barres d'immeubles et sont bordés par une diversité de fonctions (habitat, commerces, services publics). Surtout, ils sont marqués par une appropriation très inégale en fonction du genre. Les abords de l'entrée de l'école maternelle Henri Wallon sont ponctuellement surappropriés par des femmes accompagnant des enfants. La place du centre commercial Berlioz est, *a contrario*, marquée par une surreprésentation masculine, allant jusqu'à générer des stratégies d'évitement par certaines habitantes. L'intervention sur ces espaces vise à les reconnecter et à gommer les inégalités d'usage actuelles.

Espace public d'expérimentation n°3 : « Le mail Gandhi »

Situé au nord du quartier de Derrière-Les-Murs, l'espace visé accueille une prairie fleurie ouverte et offrant une vue dégagée. Il est bordé par plusieurs voies qui nuisent à son attractivité : au sud, l'allée des commerces dont les cheminements sont peu qualitatifs et anxiogènes, avec un manque de signalétique, de mobilier urbain et d'éclairage; et au nord, l'avenue Pierre Sémar qui est très circulée par les automobiles.

Les aménagements déployés sur ces trois espaces sont réalisés pour être transitoires et permettre l'expérimentation de nouveaux usages. Ils ont été conçus pour être flexibles, modulables et peu dispendieux, tout en restant suffisamment robustes pour pouvoir supporter des usages intensifs, voire des détournements d'usages. Ils reposent sur du mobilier urbain éphémère, des structures mobiles, qui ne figent pas l'espace et permettent son évolution. L'objectif est de tester les changements produits en termes d'usages égalitaires, et revisiter les aménagements autant que de besoin au fil de l'expérimentation avant d'être éventuellement pérennisés. Le budget global alloué à ces expérimentations se situe entre 300 000 € et 400 000 € HT.

Méthodologie

La mission du prestataire en charge de réaliser cette expérimentation s'articule autour de quatre prestations :

- Concertation pour la coconstruction et la conception d'aménagements d'espaces extérieurs égalitaires (en lien avec Genre et Ville),
- Aménagement des espaces identifiés,
- Animation des espaces identifiés,
- Suivi et enquête d'usage sur l'appropriation des espaces identifiés.

Budget d'opération immobilière

La mise en place d'une approche égalitaire à l'échelle des logements exige de revoir à la hausse le dimensionnement et la qualité constructive de certains espaces. Ces adaptations ne sont pas neutres en termes de coûts de construction. Le projet Val d'Oise Habitat, opération démonstratrice et concentré d'innovations

constructives, n'aurait pas pu voir le jour sans le concours financier de l'ANRU. Pour autant, d'autres résidences égalitaires ont vu le jour, à Montreuil et Strasbourg notamment, sans surcoût associé à l'ambition égalitaire en sélectionnant les dispositifs égalitaires et jouant sur d'autres leviers de l'opération, comme le prix du foncier.

Construire des logements plus égalitaires

En cohérence avec son ambition d'aborder l'égalité femmes-hommes de façon systémique, la ville a souhaité prolonger son action jusque dans l'espace du logement. En effet, bien que privé et intime, le logement « traditionnel » contribue à reproduire les stéréotypes et les inégalités de genre. D'autant qu'à Villiers-le-Bel, au même titre que dans bon nombre de quartiers prioritaires, les femmes sont plus fortement frappées par le chômage. Elles passent beaucoup de temps au sein de leur logement et prennent majoritairement en charge les tâches liées à la gestion du foyer. Et ce dernier peut être associé à des phénomènes d'isolement, voire de violences domestiques.

L'opération de construction neuve de 33 logements portée par Val d'Oise Habitat et conçue par l'agence d'architecture ArchiEthic tente d'apporter des réponses concrètes à ces phénomènes en « mettant en espace » les recommandations formulées par Genre et Ville à l'échelle du logement, des espaces communs et des espaces intermédiaires. L'ensemble des dispositifs déployés répondent aux mêmes principes clés : améliorer le reste pour vivre, déconstruire les stéréotypes et éviter les violences domestiques.

À l'échelle du logement

- **Le principe / la finalité recherchée** : permettre aux femmes de développer des usages plus variés que ceux prescrits par le logement traditionnel et offrir des espaces d'intimité.

- **Les dispositifs déployés** :

- > **Une trame neutre pour plus de modularité** : les

appartements de la résidence sont conçus autour d'espaces non normés. Concrètement, ils sont composés d'une somme de salles de 12 à 14 m² qui peuvent changer de fonction et être cloisonnées et décroisonnées très facilement.

- > **Des espaces d'intimité retrouvée** : les appartements proposent tous une chambre équipée d'une salle d'eau et éloignée des autres chambres. Celle-ci peut répondre à plusieurs usages : elle peut être un espace de travail ou une chambre permettant aux femmes seules de retrouver une vie personnelle et sexuelle.

- > **Une pièce à soi déconnectée du logement** :

la modularité offerte par la trame neutre permet plus facilement de se constituer une « pièce à soi » (selon l'expression de Virginia Woolf) permettant aux femmes de s'extraire des sollicitations du quotidien et d'y mener des activités individuelles et personnelles. Les femmes n'y sont ni mère ni épouse.

À l'échelle des espaces intermédiaires

- **Le principe / la finalité recherchée** : offrir des espaces de rencontre d'ultraproximité pour fournir des occasions de sortir du cercle familial et favoriser le renforcement des liens sociaux et des solidarités de voisinage.

- **Les dispositifs déployés** :

- > **Les salons d'étage** : l'espace du palier, généralement petit, desservant de nombreux logements et sombre, est totalement réinventé. Dans cette résidence égalitaire, les paliers font 25 m², ne desservent que quatre logements et sont éclairés naturellement. Déjà mis en œuvre dans d'autres résidences égalitaires (à Strasbourg notamment), ces salons d'étage ont fait la preuve de la plus-value en matière de confort

Gestion des espaces partagés

Si les bénéfices des espaces mutualisés à l'échelle d'une résidence sont désormais largement reconnus par les professionnels de l'immobilier et du logement social, la question de leur mode de gestion sur le long terme continue de susciter des inquiétudes. Le modèle de l'autogestion repose sur la mobilisation des habitant-es et favorise leur encapacitation⁵⁴. Toutefois il offre peu de garantie sur le long terme car cette mobilisation peut

décroître au fil du renouvellement des locataires. La gestion accompagnée ou externalisée permet de maîtriser ces risques mais constitue une charge financière supplémentaire à l'échelle de l'immeuble. Selon Thomas Huguen, architecte-urbaniste au sein de l'agence ArchiEthic, c'est avant tout la réversibilité des modes de gestion qui importe, pour permettre des adaptations selon les attentes des habitant-es.

quotidien : ils accueillent notamment des moments de convivialité réguliers entre résidents.

À l'échelle des espaces communs

- **Le principe / la finalité recherchée** : repenser l'aménagement et la localisation de tous les espaces potentiellement anxiogènes (parkings, locaux à vélos et poussettes...) pour les rendre plus accueillants et développer de nouveaux espaces mutualisés à l'échelle des résidences (buanderie, salle de convivialité, espaces extérieurs partagés...).

Les dispositifs déployés :

- **Des caves en étage** : pour lutter contre le sentiment d'insécurité souvent généré par les espaces en sous-sol, les espaces de stockage associés aux logements seront situés en étage.
- **Des locaux techniques et de stationnement sécurisés** : les espaces poussettes et vélos sont rendus plus conviviaux grâce à des surfaces plus généreuses.

Les services mutualisés

À Villiers-le-Bel, les familles monoparentales sont surreprésentées et sont les plus souvent composées d'une femme seule avec un ou plusieurs enfants à charge. La garde d'enfant constitue l'un des premiers postes de dépense des foyers. Ainsi, améliorer les conditions de garde d'enfants constitue un puissant levier pour augmenter le reste à vivre et l'autonomie des femmes. C'est pourquoi, en complément d'une approche égalitaire qui mobilise le levier de la transformation de l'espace urbain, la ville

souhaite développer des activités d'économie sociale et solidaire (ESS) favorisant la sortie du domicile, leur autonomie économique et, *in fine*, une meilleure inclusion des femmes dans la vie locale. Seront ainsi développés :

- **Un Café des enfants**, alternative agile à la crèche pour des besoins ponctuels de garde (déplacements de 2 heures par exemple),
- **Un Repair café** pour favoriser l'autonomie et augmenter le reste-pour-vivre.

Conclusions et enseignements

Ce que nous apprend le projet égalitaire de Villiers-le-Bel :

- **Une approche intégrée** permet de diffuser largement l'ambition d'égalité au sein de différents espaces et différents types de programmes et, *in fine*, d'atteindre un niveau d'impact supérieur à ce qui pourrait ressortir d'expérimentations isolées.
- **Un référent « égalité »** (ici l'AMO égalitaire) permet de fédérer l'ensemble des parties prenantes (y compris les différents prestataires) autour de l'ambition d'égalité et est garant de la cohérence des expérimentations.
- En matière d'immobilier, l'approche égalitaire repose largement sur le **principe de « déstandardiser »** l'offre pour que les espaces s'adaptent à une diversité de publics, de besoins et de situations.

54. La notion d'encapacitation fait écho au terme anglais *empowerment* et fait référence au processus de renforcement du pouvoir d'agir des habitant-es sur les conditions sociales, économiques, politiques ou écologiques auxquelles ils ou elles sont confronté-es.

FICHE PROJET N°3

Pau (64) • Concevoir un projet de renouvellement urbain adapté aux enjeux du vieillissement



© CAPBP

Mobilier adapté au vieillissement, parc central du quartier Saragosse à Pau

Fiche d'identité et contexte

Pau, un urbanisme adapté au vieillissement de sa population

Face au vieillissement de plus en plus marqué de sa population (+2,6 % des + de 60 ans entre 2007 et 2017), la Ville de Pau s'est engagée dans une réflexion globale pour concevoir un aménagement urbain plus soucieux des besoins de ses aînés-es. La Ville est membre du réseau « Villes Amies des Aînés » (label OMS) et a mis en place un « Plan anti-solitude », à l'échelle de la ville.

C'est dans le cadre des opérations de renouvellement urbain du quartier Saragosse (Quartier Politique de la Ville), situé à proximité du cœur de ville, que Pau a choisi d'expérimenter un programme urbain plus inclusif pour tous, mais avec une résonance particulière pour les seniors. Pau Béarn Habitat, principal bailleur social du quartier avec près de 2 700 logements sociaux, s'est associé à la dynamique, et s'est saisi des enjeux de l'adaptation et de la sécurisation des logements pour accompagner le maintien des populations âgées dans leur logement et conserver les liens sociaux du quartier.

Le dispositif « Villes Amies des Aînés »

Le programme « Villes Amies des Aînés » est porté par l'Organisation Mondiale de la Santé à l'échelle internationale. Né en juin 2005, son objectif est de créer un **réseau de villes engagées pour l'amélioration du mieux vivre et du bien-être des habitant-es âgé-es** sur leur territoire.

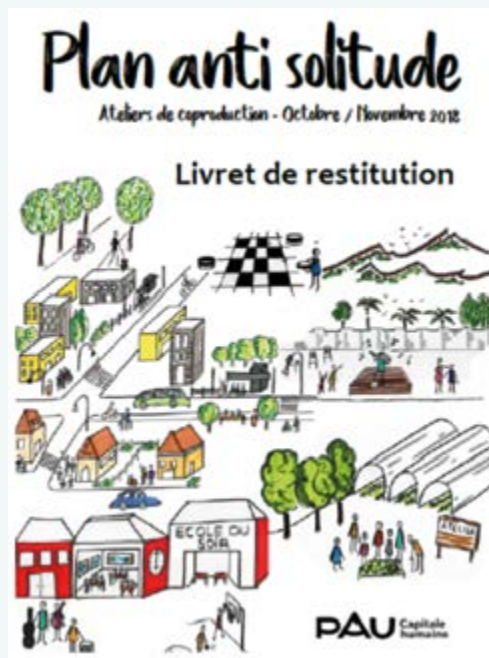
Ce programme soutient le déploiement d'une politique pour un territoire adapté à tous les âges et favorisant un **environnement social et bâti adapté aux spécificités des différentes générations**. Il participe à la construction d'outils pour mieux préparer nos villes aux

défis démographiques (fiche de retour d'expérience sur les thématiques des transports, de l'habitat, de la culture..., formations auprès des élus..., favorise l'échange de bonnes pratiques et accompagne les collectivités dans une mission de conseil. La démarche s'appuie sur une dimension participative qui met en son cœur l'expérience des habitant-es des villes et notamment des personnes âgées.

Aujourd'hui, le réseau "Villes Amies des Aînés" représente près d'une centaine de villes, urbaines ou rurales (Rennes, Bordeaux, etc...).

Le plan « anti-solitude »

Pau est la première ville en France à avoir lancé un plan anti-solitude pour lutter contre l'isolement, à tout âge et pour toutes conditions sociales.



À travers ce plan impulsé en 2019, Pau souhaite éviter le renfermement, l'interruption de la vie sociale et favoriser la participation à la vie de la cité des différents publics, jeunes et âgés. L'objectif est de favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle, au plus près du lieu de vie (interventions dans le quartier, en pied d'immeuble, dans les logements...).

Le premier plan en 12 actions proposé au printemps 2019 était issu d'ateliers de coproduction associant habitants, associations, élus et services de la collectivité. Mobilités, accès aux activités, colocation solidaire, recherche de la convivialité au travers d'activités partagées ou de petits aménagements du quotidien valorisation des associations et des dispositifs, sont autant de champs abordés. Plusieurs principes guident l'action :

- Faire pour, par et avec
- Aller vers les publics
- La coopération (Ville/associations/habitants/bailleurs sociaux/commerçants/...)
- L'expérimentation (essai/erreur/ajustement)
- La souplesse pour s'adapter aux situation nouvelles (cf. COVID19) ou se saisir d'opportunités
- L'entraide et la solidarité

- Des actions pragmatiques, toutes tournées vers la restauration du lien social
- Une intervention à différentes échelles (domicile, pied d'immeuble, quartier, ville).

Au-delà des actions thématiques proposées, il s'agit de favoriser les solidarités avec le déploiement et l'animation d'un réseau social de proximité Ensemble Solidar-IT. Ce dernier permet le repérage de personnes

isolées, et leur mise en relation avec des voisins prêts à rendre de menus services du quotidien (aide aux courses, visites de courtoisie, etc.). Autant d'interventions qui permettent de maintenir les aînés chez eux et qui confortent le vivre ensemble dans les quartiers.

Aborder l'habitant et l'humain sous le prisme des us-âges, contribue assurément à proposer une ville pour tous, inclusive et solidaire.

Présentation synthétique du projet

Les points clés :

- **La prise en compte du vieillissement dans les différents champs d'intervention du projet de renouvellement urbain et à travers la chaîne des déplacements** : les résidences (du logement aux parties communes), les espaces publics ou encore les services du quartier
- Une démarche globale à l'échelle de la ville, impliquant une **participation transversale** des acteurs du PRU sur le sujet du vieillissement (collectivité, bailleurs, associations...)
- La mise en œuvre de modalités de **concertation innovantes pour faciliter la participation de tous**
- **Une capitalisation et transmission de la démarche** au travers de l'élaboration d'un cahier de prescriptions architecturales, paysagères et urbaines favorisant le maintien des personnes âgées aux différentes échelles des espaces de vie.

Profil du quartier

Le quartier Saragosse est marqué par une proportion d'habitant.es d'âge avancé et caractérisé par une fragilité économique et des situations d'isolement social importantes. Parmi ses 14 000 habitant.es, plus d'1/4 ont plus de 60 ans et dépendent des pensions et retraites, tandis qu'1/4 dépendent des prestations familiales, minimas sociaux, ou prestations logement. De même, plus de la moitié vivent seul.es dans leur logement.

Composé de grands ensembles, l'architecture et les caractéristiques urbaines du quartier le rendent

difficilement praticable et sont perçues comme un frein à la mobilité et à l'appropriation de l'espace public, notamment par les plus âgé.es.

Malgré des critères urbains et sociaux difficiles, le quartier Saragosse bénéficie d'une localisation attractive, proximité au centre-ville, qui lui vaut un attachement fort des résidents, souvent présent.es depuis de nombreuses années. Malgré cela, le quartier reste stigmatisé à l'échelle de l'agglomération paloise, et fait l'objet de stratégies d'évitement lors de l'attribution d'un logement social. A savoir que le quartier Saragosse concentre les loyers les plus bas de l'agglomération.

La démarche

En 2015, le quartier Saragosse est identifié comme quartier d'intérêt national dans le cadre du NPNRU. La CAPBP définit à la suite un projet d'ensemble touchant à l'habitat social et privé, aux espaces publics et aux équipements publics, dans l'objectif d'améliorer la qualité de vie des habitants et de rendre attractif un quartier en perte de vitesse. Cette démarche aboutie dès 2017 à la signature d'une convention de renouvellement urbain, qui acte des transformations urbaines et sociales à venir pour un montant global de 127 M€ HT, et une participation du NPNRU à hauteur de 30 %.

Parallèlement au travail de préfiguration sur le projet de renouvellement urbain, la CAPBP a choisi de faire du quartier Saragosse un territoire d'expérimentation d'une démarche intégrée et inclusive pour proposer un cadre de vie adapté aux seniors, sans pour autant stigmatiser les aménagements dédiés.

C'est dans ce cadre qu'elle candidate à l'appel à manifestations d'intérêts « Ville durable et solidaire » pour bénéficier des compléments financiers du Programme d'Investissement d'Avenir du même nom, et devient lauréate début 2016 pour porter une démarche de projet visant la prise en compte des besoins des personnes âgées dans le cadre du renouvellement urbain de Saragosse.

Le programme Ville Durable et Solidaire a permis ainsi de financer un programme d'études complémentaires au protocole de préfiguration et articulées aux orientations du projet de renouvellement urbain. Intitulée « Silver and Co » la démarche se décline autour de 3 objectifs d'intervention permettant l'adaptation du quartier aux besoins des personnes âgées :

- La rénovation et l'adaptation des logements, des parties communes et des pieds d'immeubles
- L'aménagement des espaces publics
- La création de services de proximité adaptés

Le processus de projet et les outils mobilisés

Une démarche transversale et collaborative facilitant l'appropriation des enjeux du vieillissement

Bien que le projet soit piloté par la direction de l'Habitat et de la rénovation urbaine de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, la démarche se veut transversale aux différents acteurs du renouvellement urbain et à leurs différents services. Dès le lancement des premières études, un groupe de travail est constitué, mêlant différents services de la Ville et de l'agglomération (Habitat, Cohésion sociale, Vie des quartiers, Espaces publics...) et du bailleur Pau Béarn Habitat (suivi PRU, services de l'accompagnement social, gestion du patrimoine...) Dans ce cadre, des acteurs extérieurs à la gouvernance du projet (assistantes sociales, experts gériatriques...) mais ayant une bonne connaissance des besoins des personnes vieillissantes vivant sur le quartier ont été invités afin de promouvoir

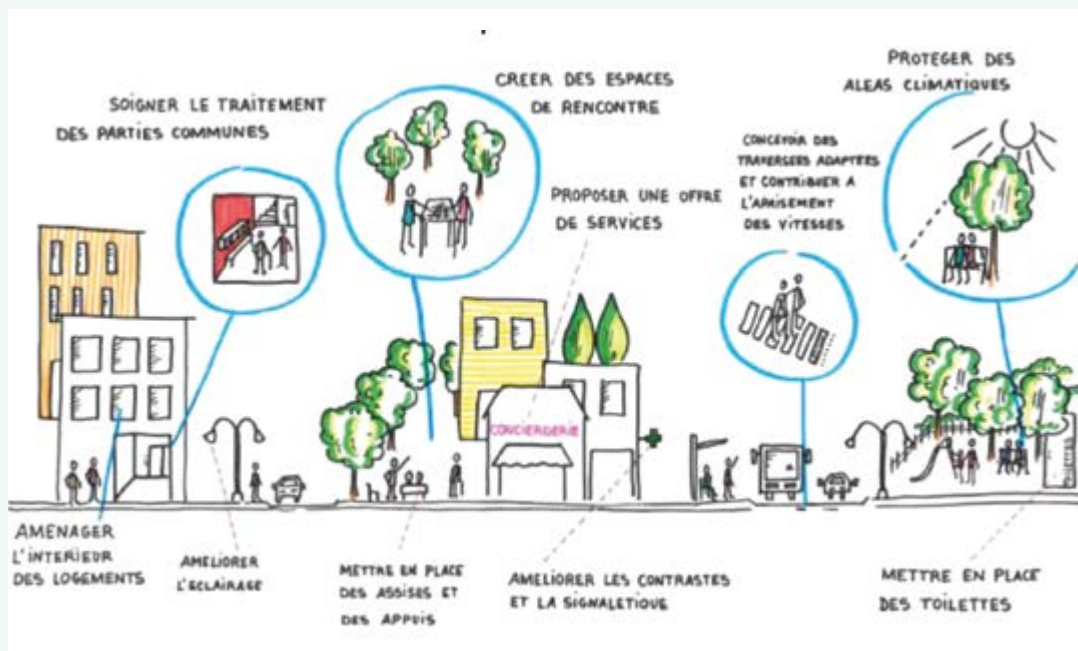


Schéma de la chaîne des déplacements issue de la démarche Silver&Co, CAPBP

les retours de terrain et d'expériences concrets sur ces questions. L'implication de tout.es dès les premières réflexions de la démarche a ainsi facilité son appropriation par les acteurs institutionnels et de terrain.

Une étude fine des besoins du quartiers et des habitant.es en rapport à leur logement

Une première phase d'études financées par le PIA Ville Durable et Solidaire a permis à la CAPBP de se faire accompagner par un Bureau d'Étude pluridisciplinaire afin de calibrer les interventions nécessaires pour une rénovation des logements spécifiques au public vieillissant. Il comprenait des experts en faveur du bien vieillir à domicile (Cabinet Alogia), de la domotique (My Olymp) et des services adaptés (La conciergerie solidaire).

Un audit mené à l'échelle du quartier et par résidence a permis de mieux comprendre les spécificités et

problématiques liées aux configurations spatiales et architecturales qui constituaient un frein à la mobilité et la vie quotidienne des personnes âgées : poids des portes, absence de marquage des escaliers engendrant des risques de chutes, mais aussi manque d'adaptabilité des logements au vu de l'évolution des structures familiales... Des entretiens ont été menés avec les bailleurs, mais aussi les habitant.es âgé.es, permettant de comprendre les facteurs d'attachement au quartier ou encore les raisons des replis dans leur logement. Ce travail mené par un ergothérapeute a été essentiel à la compréhension des problématiques d'aménagement.

Les grands axes d'innovation

Un aménagement des espaces publics participatif

Les réflexions menées sur les espaces extérieurs du quartier Saragosse ont été nourries par un travail de concertation mené de 2017 à 2019 sous la forme d'une



© Bruit du Frigo / Ville de Pau

La démarche transitoire du jardin invisible menée par Bruit du Frigo



© CAPBP

Mobilier adapté au vieillissement, parc central du quartier Saragosse à Pau

démarche de co-construction réalisée par l'association Bruit du Frigo, collectif d'architectes, urbanistes et médiateurs, spécialistes de la concertation paysagère.

Au-delà de proposer des aménagements paysagers adaptés à tous, dont les personnes vieillissantes ou en perte d'autonomie, l'objectif était de créer une vraie

dynamique de concertation dans le quartier autour d'espaces délaissés et peu appropriés, permettant à tous les habitants de s'impliquer dans le projet de renouvellement urbain.

L'association Bruit du Frigo (accompagnée par l'agence de paysage BASE) a alors proposé une



© CAPBP



© CAPBP

Mobilier adapté au vieillissement, parc central du quartier Saragosse à Pau

méthodologie innovante est ponctuée d'évènements invitant les résident-es de tout âge à l'occupation des espaces publics : temps de rencontre, chantiers participatifs, balades urbaines, goûters... des temps dédiés à la rencontre et la convivialité, de même qu'à la concertation et la construction d'un projet commun. Ces actions participatives appuyées par un temps de terrain long (projet sur deux ans, avec des temps d'occupation allant parfois jusqu'à une semaine) ont permis de toucher de nombreux publics - aîné-s, jeunes, familles... - pour co-concevoir des espaces qui répondent à tout-es, favorisant au long terme une plus grande mixité dans la sphère publique.

Exemple de réalisations issues de la concertation : le Jardin invisible

L'ambition, au travers de la création de six installations temporaires et d'un parcours graphique, est de reconnecter les espaces du quartier morcelés, de

préfigurer des usages, et de créer des parcours vivants et attractifs pour les habitant-es du quartier. À la suite de cela, la ville en étant Maître d'Ouvrage, les opérations concernant les espaces publics ont été enclenchées très rapidement, dès 2019 par le réaménagement du parc central et la création de la place Laherrère.

Les espaces verts, n'étaient pourtant que très peu appropriés par les habitant-es, qui les utilisaient presque exclusivement comme des espaces de traversées, sans y rester. Une attention particulière est alors portée sur le mobilier et les assises, notamment à leur récurrence et leur diversification (bancs, chaises extérieures, avec accoudoirs et sans), afin de permettre des temps de pauses régulières et de favoriser les espaces de convivialité (endroit ombragés, agréables, gardant la possibilité d'être seul-e ou accompagné-e).

La rénovation de logements adaptés : une attention particulière pour ne pas stigmatiser

En parallèle des interventions sur l'espace public, le programme de réhabilitation des logements a été affiné avec le bailleur Pau Béarn Habitat puis projeté sur un calendrier de 10 ans. Il prévoit la sur-adaptation de 10 % du parc social requalifié dans le cadre du PRU, pour un habitat plus égalitaire et adapté aux enjeux du vieillissement.

Le choix des logements à rénover prend en compte la diversité des profils d'habitant-es actuel·les et futurs, et se donne comme enjeu d'éviter toute stigmatisation (contre l'idée que les personnes âgées soient nécessairement en rez-de-chaussée, ou bien que les logements adaptés soient uniquement prévus pour elles, excluant d'autres publics). Ainsi, la rénovation tient compte de logement accessibles à la fois par ascenseur et par les escaliers, et ce sur les trois premiers étages des résidences (lorsque techniquement ces choix sont possibles). Cela permet de garder le choix et une gamme de préférence plus variée entre les étages, ainsi que la possibilité pour tout·es de choisir de faire de l'exercice dès la sortie / l'entrée du logement. De plus, les logements dits « sur-adaptés » sont conçus comme compatibles aux personnes vieillissantes, mais également aux familles avec enfants, personnes

handicapées... L'idée n'est ainsi pas d'avoir des logements « réservés » à une population vieillissante, mais d'en offrir la possibilité.

De la même façon, le choix est fait de ne pas axer la rénovation des résidences sur la domotique, souvent considérée comme nécessaire à l'adaptation des logements pour des publics vieillissants. Son utilisation dans l'habitat est perçue à la fois comme un frein économique potentiel - pour des foyers modestes et dans une logique de « un logement inclusif est tout d'abord un logement abordable » - et psychologique - pour des publics peu à l'aise avec les nouvelles technologies. Bien que des outils comme des chemins lumineux ou des volets déroulants soient intégrés dans le programme, la CAPBP et le bailleur font le choix de privilégier la prise en compte des usages pour les faciliter au quotidien, sans recours systématique au numérique.

Le programme de réhabilitation a démarré début 2020 et est toujours en cours. La Tour des Fleurs (PBH) livrera fin 2021 12 logements sur-adaptés sur 72 logements requalifiés.

Exemple de réalisation dans un T2 sur-adapté de la Tour des Fleurs :



Adaptation des logements dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la Tour des Fleurs, quartier Saragosse à Pau

© Pau Béarn Habitat / X Dumoulin

Construire des logements plus égalitaires : du hall d'entrée à l'aménagement de la cuisine

La réflexion autour de la rénovation de l'habitat s'inscrit dans une démarche globale, tenant compte du parcours des habitant·s depuis leur logement jusqu'à la sortie de la résidence. La réflexion est ainsi menée à plusieurs échelles :

- La voirie, les abords de pied d'immeuble
- Le parking
- Les containers
- Le visiophone
- Les halls
- Les escaliers et ascenseurs
- Les paliers et l'accès aux étages
- Les logements
- L'équipement domotique

À chacune de ces échelles sont définis des principes d'aménagements nécessaires à la prise en compte des

différentes vulnérabilités dues à l'âge : sécuriser les circulations, faciliter les entrées et sorties, garantir une isolation phonique et thermique, adapter chaque pièce de façon ergonomique, tout en garantissant leur réversibilité et leur adaptabilité à différents profils de résidents.

Capitalisation de la démarche

Ces principes font aujourd'hui l'objet d'un guide de prescriptions : le programme Us-âge. Il est composé de fiches détaillées sur les manières de concevoir des espaces plus inclusifs pour les seniors, à chacune des échelles précitées (voiries, hall, logements...). Il s'adresse à tous les acteurs de la rénovation urbaine ou de la construction, notamment les bailleurs et promoteurs. À la suite de la publication de ce guide, la CAPBP souhaite faire bénéficier de son expérience au travers de formations et séminaires à destination de la communauté urbaine.

LE PROGRAMME D'US-ÂGES

- Des recommandations concrètes pour prendre en compte les US-âges, dans le cadre d'opérations d'aménagement, de rénovations ou constructions neuves.
- Faire adopter de nouveaux réflexes et faire progresser les pratiques pour organiser le vivre ensemble de demain et rompre l'isolement des habitants quelque soit leur condition et leur âge.

MODE D'EMPLOI

- Parce que l'aménagement urbain, paysager, partagé ou intime de l'habitat, participe à apaiser ou exacerber les tensions, le sentiment de bien-être et à favoriser (ou pas) les relations de proximité, il est nécessaire de le réinterroger en permanence à travers les pratiques participatives de tous les habitants, à toutes les étapes de leurs vies.
- Une approche à entrées multiples et un foisonnement de détails invitent à construire autrement l'habitat de demain, avec, comme principal but, l'émergence d'une culture du décloisonnement humain et architectural.
- Donner le choix des modes d'occupations et ne plus les subir.

LES POINTS FORTS

- Permettre à chacun·e de comprendre l'espace et de se repérer.
- Prendre en compte la gestion du stress, du lent, du rapide, de la douleur, de la fatigabilité et de l'isolement.
- Permettre de se maintenir en mouvement, donc en bonne santé.
- Favoriser le bien-vieille cognitif et physique.
- Contribuer au mieux-vieir ensemble et favoriser le besoin d'appartenance et d'estime.

DANS CES FICHES

- Les objectifs à atteindre pour une qualité d'usage pour tous.
- Les moyens à mettre en oeuvre.
- Des propositions concrètes et des pistes de livrables-applicables.

LÉGENDE

LES OBJECTIFS	Rappel des objectifs du programme d'US-âges dans chaque domaine du bâti traité.
L'INDISPENSABLE	Les pistes de livrables-applicables constituent le socle de base (équipements minimum), notamment dans le cadre du neuf comme de la rénovation.
L'AMBITIEUX ou +	Les pistes de livrables-applicables ambitieuses, notamment dans le cadre de constructions neuves ou pour des chantiers de rénovation.
INFO	Repères techniques, références légales, renvoi à d'autres fiches.

Ce programme vient donner une autre dimension à la loi Handicap et la loi Vieillesse.

Fiche de présentation du programme US-âge

Source : communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées

Budget

Certains investissements génèrent un surcoût plus important que les autres, tel que le choix de mobilier adapté, ou encore l'installation de domotique (tels que les chemins lumineux). Le coût de ces investissements s'accompagne également de la nécessaire intervention d'expert-es : ergonomes, ergothérapeutes, architectes spécialisé-es, expert-es domotiques...

Coût des études (intervention de spécialistes, travail de concertation) :

Étude pré-opérationnelle menée par le groupement de bureau d'études pluridisciplinaire, MO CABPB : 88 600 € HT, co-financée par le PIA à hauteur de 60 % et la CDC à hauteur de 20 %.

AMO « Silver & Co » réalisée par Nadia Sahmi du bureau d'études Cogito Ergo Sum pour accompagner les premières opérations réalisées

(espaces publics et résidences sociales) et réaliser le guide des « Us-âges », MO CAPBP : 64 544 € HT

Coûts liés aux préconisations pour l'adaptation au vieillissement pour la requalification de 12 logements sur-adaptés à la Tour des Fleurs, MO PBH : 270 828 € HT, soit un surcoût de 22569 € HT par logement.

Cette expérimentation met toutefois en évidence l'existence de coûts moindres pour des adaptations pourtant nécessaires à un urbanisme plus inclusif, qui relève plus de choix : celui des matériaux, des couleurs, de la localisation des assises, de la mise en relief des obstacles générant des risques de chute... Autant d'éléments pouvant être anticipés par une attention aux détails et une analyse des usages et des pratiques des habitant.es en amont des projets.

Conclusions et enseignements

Ce que nous apprend le projet égalitaire de la ville de Pau :

- Un **temps d'étude et de co-construction sur le long-terme** avec une visée très participative et tournée vers tous les publics, pour s'assurer de la prise en compte des besoins du quartier
- Une **démarche intégrée et transversale**, s'assurant de l'acculturation des acteurs de toute la chaîne de conception au travers de l'animation d'un groupe de travail spécifique au vieillissement.

- En matière de logement, l'approche égalitaire repose sur une **réversibilité maximale des espaces** dans des principes ergonomiques qui facilitent leur appropriation par une grande diversité de public.
- Un travail de **capitalisation** important visant à s'assurer de la diffusion de ces pratiques, né d'une réelle volonté de sortir de l'expérimentation pour généraliser des espaces publics et des logements qui s'adressent à tout-es

FICHE PROJET N°4

Seine-Saint-Denis (93) • Prendre en compte le vieillissement et la perte d'autonomie dans le renouvellement urbain avec les Quartiers Inclusifs et Tiers-Lieux Autonomie



© FaSol & Si

Tiers-lieu FaSol & Si à Rosny-sous-Bois, lauréat de l'AMI « Tiers-lieux autonomie dans mon quartier » du Conseil Départemental du 93

Fiche d'identité et contexte

Le département de la Seine-Saint-Denis est souvent présenté comme étant le plus jeune de France avec 43 % de ses habitant-es qui ont moins de 30 ans. Cependant, comme partout, le nombre de personnes âgées, et parmi elles, de personnes dépendantes, va fortement augmenter dans les prochaines années. Les projections de l'INSEE indiquent que d'ici 2035, le nombre de personnes de plus de 60 ans devrait y croître de 45 % et la part des plus de 85 ans devrait y progresser de près de 120 %... L'augmentation du nombre de personnes âgées y sera ainsi plus forte que dans n'importe quel autre département francilien.

La qualité de vie de ces personnes au sein de leur domicile et dans leur quartier sera l'un des enjeux prioritaires des politiques publiques locales pour les quinze prochaines

années. Il s'agit tant de répondre aux aspirations et besoins de ces personnes que d'éviter des coûts futurs importants en cas de non-anticipation de cette problématique (coûts financiers en matière de santé publique, mais également coûts sociaux liés à l'isolement, à l'érosion de la cohésion sociale...).

Dans ce contexte, le département a souhaité adopter une approche globale, traduisant un changement de paradigme : ce n'est pas aux personnes âgées de s'adapter aux réponses institutionnelles classiques, mais à l'environnement social et urbain de se transformer pour mieux les inclure. Cette vision s'incarne à plusieurs niveaux :

— Une **politique volontariste en direction des personnes âgées**, des personnes en situation de handicap et de leurs aidants via la mise en œuvre des prestations d'aide sociale : Allocation

départementale personnalisée autonomie (ADPA), Prestation de Compensation du Handicap (PCH), Aide Sociale à l'Hébergement (ASH)...

Expérimentation en tant que territoire pilote de la démarche « **Territoires 100 % Inclusifs** » lancée en 2018 par le secrétariat d'État auprès du premier ministre en charge des personnes handicapées. Cette démarche vise à améliorer la participation et la coordination de toutes les actrices engagées dans le parcours de vie de la personne en situation de handicap. Dans ce cadre, les villes de Bondy et La Courneuve ont été sélectionnées pour tester de premières actions, en particulier, « I Wheel Share », une application mobile permettant aux personnes handicapées de connaître l'offre accessible sur leur territoire en matière de loisirs, d'emploi, de sport...

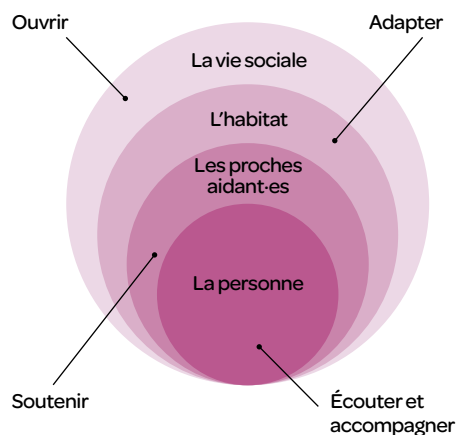
Adoption du quatrième **Schéma départemental Autonomie et inclusion pour la période 2019-2024**. Le Département souhaite ainsi donner une impulsion décisive à l'atteinte de l'objectif d'inclusion des personnes fragilisées par l'âge et le handicap. Il formule quatre engagements clés :

- N°1. Impulser un département 100 % inclusif,
- N°2. Accompagner sans rupture, soutenir les proches aidant-es,
- N°3. Assurer le libre choix du lieu de vie – pour un habitat adapté et inclusif,
- N°4. Une offre médico-sociale adaptée pour apporter une solution à chacune.

Ces engagements dépassent largement la seule sphère médico-sociale et impliquent d'aller au-delà de la conformité réglementaire à des normes d'accessibilité. Pour cette raison le département y a associé de nombreux partenaires, notamment les acteurs de l'habitat et de l'aménagement. Leur concours s'avérera essentiel au titre de l'engagement n°3. Le schéma défend ce faisant une approche systémique de la prise en compte du vieillissement (cf. schéma ci-contre).

Enfin, le département a identifié le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) comme l'un des leviers importants à activer. Le territoire compte 64 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) répartis sur 32 de ses 40 communes. Ce sont donc plus de 640 000 Séquano-Dionysiens qui y vivent, soit près de 40 % de la population du département. Parmi ces sites, 34 sont concernés par le NPNRU, et 24 sont d'intérêt national (sur 58 quartiers NPNRU d'intérêt national en Île-de-France et 200 en France). Synonymes de transformations urbaines et sociales majeures, ces projets sont des occasions rares d'adapter les logements et leur environnement aux enjeux du vieillissement, et ce spécifiquement pour une population plus précaire et plus isolée, que la moyenne nationale.

Si de nombreux acteurs - villes, bailleurs sociaux et associations notamment - conduisent des initiatives en ce sens, celles-ci demeurent le plus souvent pensées de manière isolée et sur de petites unités. La problématique du vieillissement reste rarement abordée explicitement dans les documents de programmation associés à ces projets. La démarche « **Quartiers inclusifs en Seine-Saint-Denis** » vise à généraliser l'approche inclusive et à permettre un changement d'échelle de la réflexion. Pour ce faire elle entend coordonner l'ensemble des parties prenantes et fournir aux acteurs du renouvellement urbain des outils pour agir (moyens d'étude et d'ingénierie notamment).



Présentation synthétique du projet

La démarche « Quartiers Inclusifs en Seine-Saint-Denis », de quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'une démarche globale dont la finalité est de saisir les opportunités de transformation de certains quartiers pour en faire des territoires plus inclusifs. Cela correspond à la fois à un accompagnement opérationnel des collectivités du département et à une logique partenariale et apprenante. Celle-ci vise à fédérer les acteurs concernés et renforcer leurs compétences. En pratique, la démarche se décline autour des axes suivants :

— Une charte de coopération signée entre le département de la Seine-Saint-Denis et l'ensemble des partenaires impliqués :

- L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU),
- L'Agence Régionale de Santé Île-de-France (ARS),
- La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC),
- La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV),
- La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA),
- La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL),
- L'Union Sociale pour l'Habitat Ile-de-France (AORIF).

Au travers de cette charte, les partenaires affirment leur conviction commune selon laquelle le développement de quartiers inclusifs passera par une action résolue sur l'environnement urbain, l'adaptation des logements, le développement de services adaptés et l'encouragement des solidarités de proximité. Ils s'y engagent en outre collectivement autour des axes de partenariat suivants :

- **Sensibiliser et mobiliser les acteurs de l'aménagement aux enjeux de la perte d'autonomie** des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Les partenaires se mobilisent notamment pour construire et adopter un argumentaire commun adapté au profil et aux besoins des différents interlocuteurs

(EPT et communes, organismes de logements sociaux, aménageurs, promoteurs, bureaux d'études, services de l'Etat, entreprises de l'ESS...). Ils s'engagent également à partager l'ensemble des données quantitatives et qualitatives dont ils disposent et qui sont susceptibles de faciliter la mise en œuvre d'une approche inclusive de la rénovation des quartiers.

- **Mettre en place un accompagnement des acteurs du renouvellement urbain, complété par une démarche expérimentale.**
- **Favoriser l'émergence d'un habitat accompagné, partagé et inséré dans la vie locale pour les personnes en perte d'autonomie.**

— **La construction et la diffusion par le département d'un référentiel transversal et opérationnel** adapté aux spécificités du territoire Séquano-Dionysien pour le déploiement d'une approche égalitaire de l'urbanisme.

— **Un cycle de formation adressé aux élu-es et équipes techniques** pour sensibiliser aux enjeux liés au vieillissement et à la perte d'autonomie et favoriser l'appropriation du référentiel.

— **La sélection de 12 quartiers pilotes qui bénéficieront d'une assistance** à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre concrète des recommandations du référentiel dans le cadre de leur projet de rénovation.

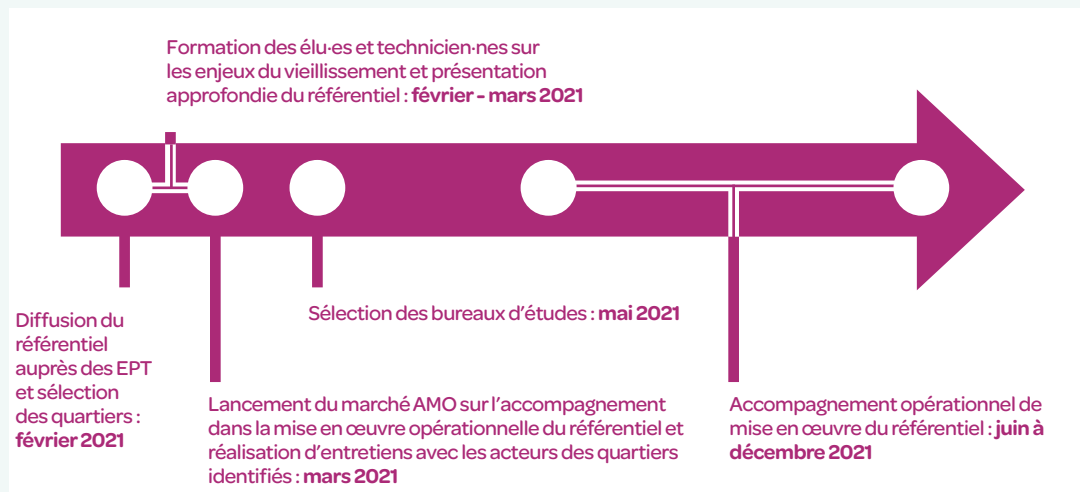
— **Une démarche participative de design thinking⁵⁵** intégrant des habitant-es âgé-es et/ou en perte d'autonomie afin de faire émerger des idées innovantes et prototyper puis tester avec eux des pistes de solutions complémentaires vis-à-vis du référentiel.

— **Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Tiers-Lieux Autonomie »** à destination des associations, des bailleurs sociaux, des collectivités, et des structures de l'ESS, visant à repérer et soutenir des lieux-ressources contribuant à la qualité de vie des personnes âgées dans les quartiers.

55. Méthode de conception, centrée sur l'utilisateur ou l'humain, associant ce dernier en vue de réaliser des services ou produits innovants, ou de résoudre un problème.

La démarche

La démarche *Quartiers Inclusifs* est en cours de déploiement et a vocation à se poursuivre, *a minima*, jusqu'à la fin de l'année 2021.



Le référentiel : point de départ de la démarche

La construction d'un référentiel global pour une « Seine-Saint-Denis favorable au vieillissement et au handicap » poursuit plusieurs objectifs :

- **Prendre en compte l'ensemble des composantes urbaines, depuis le logement jusqu'au quartier et les interconnexions de ce dernier avec le territoire.** Si plusieurs initiatives existent pour prendre en compte le bien vieillir dans les programmes d'aménagement, celles-ci se limitent souvent à des prescriptions applicables à l'échelle du bâtiment ou du logement.
- **Proposer une double approche technique et sociale.** Le référentiel fournit des recommandations sur l'évolution de l'environnement bâti mais également des pistes de solutions pour enrichir l'environnement social (développer l'offre de services, renouveler les modes d'accompagnement individuels et collectifs, soutenir le développement du lien social à l'échelle du quartier...).

L'accompagnement opérationnel des douze quartiers

Réalisées par des cabinets d'assistance à maîtrise d'ouvrage acculturés aux enjeux du vieillissement, les



missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) viseront à décliner territorialement le référentiel global. Les acteurs du renouvellement urbain seront aidés à se réapproprier et à appliquer les recommandations sur douze quartiers qui seront sélectionnés par les élu-es du territoire (trois quartiers pour chaque EPT de Seine-Saint-Denis). Concrètement, ces interventions viseront à :

- **Permettre aux acteur-trices de mieux cerner les possibilités et les enjeux** à court et moyen termes sur les quartiers,
- **Analyser les études de préfiguration déjà réalisées**

Dans et autour de mon logement

Adapter les logements

Prévenir la perte d'autonomie

Gestion de l'offre et de la demande

Une approche par flux

Penser de nouvelles formes d'habitat

Habitat inclusif

Focus sur la colocation

intergénérationnelle

Focus sur la colocation seniors

Depuis le logement jusqu'à l'espace public : accessibilité des parties communes

Les territoires favorables au maintien à domicile

Dans mon quartier

Les espaces de circulation piétons

Accessibilité des cheminements piétons

Lisibilité des cheminements piétons

Signalétique et repères visuels dans l'espace

Confort d'usage

Sentiment de sécurité

Cohabiter avec les autres modes de transport

Partage de la voirie

Favoriser l'utilisation des transports en commun

Végétation et points de fraîcheur

Espaces verts

Points d'eau

Agriculture urbaine

Espaces de repas et de convivialité

Favoriser l'appropriation de l'espace public

Planter un mobilier urbain adapté

Gestion des lieux ressources et équipements

Garantir l'accessibilité

Favoriser l'accès et la fréquentation par les personnes âgées

Créer des espaces ressources adaptés aux personnes âgées : les tiers-lieux

Accompagner le changement pendant la phase chantier

Intégrer les seniors dans le renouvellement de leur quartier

Interconnecté sur le territoire

Gestion de la porosité/ perméabilité urbaine

Favoriser l'accès aux accompagnements proposés à l'échelle de la commune

Le quartier comme territoire test et innovant pour le reste de la commune

au spectre du vieillissement, et si besoin réaliser des études complémentaires (aucune des études techniques, sociales et urbaines réalisées dans le cadre des 34 projets de renouvellement urbain n'intègre une approche dédiée au vieillissement),

Évaluer avec l'équipe projet de chaque quartier la possibilité de développer des projets au regard de l'écosystème local existant,

Repérer, solliciter et fédérer les acteurs et partenaires techniques et financiers susceptibles d'accompagner la démarche de quartier inclusif,

Déterminer une feuille de route comprenant des pistes d'actions très concrètes à mettre en œuvre pour mettre en œuvre concrètement l'ambition d'inclusivité.

L'AMI Tiers-Lieux Autonomie

Lancé par le département en octobre 2020 en direction des associations, bailleurs, collectivités et structures de l'ESS, l'AMI Tiers-Lieux Autonomie vise à mailler le territoire de lieux innovants, disposant d'un panel de services consacrés à l'autonomie. Ces lieux viendront diversifier et renforcer l'offre de proximité en direction des personnes âgées, mais aussi des personnes en situation de handicap, par des actions de prévention et un accompagnement à la fois social, médico-social et sanitaire.

Pour cette première étape, le département a souhaité soutenir prioritairement des structures déjà existantes, ou dont le projet de création est déjà bien avancé. Qu'elle

se perçoive comme un tiers-lieu ou comme un lieu avec un usage unique souhaitant élargir sa palette d'activités et de services, toute structure est éligible à condition qu'elle puisse justifier d'une action vers les personnes en perte d'autonomie. À partir des projets sélectionnés, le but est d'identifier des bonnes pratiques et d'alimenter un processus de prototypage des solutions permettant un essaimage plus large à horizon 2021, avec pour finalité la création d'environ 25 tiers-lieux à horizon 2024.

Le département définit les Tiers-Lieux Autonomie comme des espaces de convivialité et de ressources situés au plus proche des habitant-es des quartiers prioritaires (café associatif, local commun résidentiel, espace hybride, maison des seniors, maison intergénérationnelle...). Les projets retenus ont été sélectionnés au titre de leur action existante et/ou leurs projets de développement

contribuant au maintien à domicile de personnes âgées ou en perte d'autonomie, via un ou plusieurs des leviers suivants :

- Maintenir le lien social, par exemple en organisant des activités socio-culturelles,
- Faciliter la vie quotidienne, par exemple en proposant des petits services (de type conciergerie),
- Informer et orienter les personnes, par exemple en organisant des moments de partage de connaissances,
- Permettre la prise en charge médico-sociale, par exemple en organisant des lieux ou des temps d'intervention de professionnels du secteur médical, paramédical et de l'aide à domicile,
- Encourager la pratique d'activités physiques, par exemple en prévoyant des temps ou des espaces dédiés au sport.



Formations à destination des tiers-lieux lauréats mises en place par le Conseil Départemental du 93

© CD93

— Lutter contre la fracture numérique, par exemple en proposant des ateliers d'initiation ou de perfectionnement à l'utilisation de l'informatique,

— Améliorer la coordination entre les acteurs, par exemple en mettant en place une gouvernance participative ouverte aux usagers-ères.

Au terme de cet AMI, sept tiers-lieux ont été sélectionnés pour un soutien financier et un accompagnement par le Département. Une enveloppe totale de plus de 500 000 euros pour 2021 est consacrée à ces tiers-lieux qui inventent de nouvelles façons de prévenir des situations de dépendance.

FOCUS

Les 7 tiers-lieux lauréats de l'AMI

Dans le quartier Mont d'Est, à Noisy-le-Grand, le futur Tiers-Lieu Autonomie est porté par le bailleur Seqens et l'association APES, spécialiste du développement social et urbain qui gère déjà pour le bailleur près de 450 Locaux Communs Résidentiels. Le lieu sera coconçu avec les habitant-es et ouvrira ses portes à l'horizon 2022. Il sera pensé comme « l'extension des logements ». Implanté en rez-de-chaussée d'une résidence de 89 logements en cours de construction, ses 85 m² seront ouverts à l'ensemble des habitant-es du quartier. Il sera géré par l'APES et animé à mi-temps par un animateur-coordonateur. Son ambition sera de construire des ponts entre les générations : alors que l'entrée dans le monde du travail pour les plus jeunes risque d'être de plus en plus compliquée, les personnes âgées du quartier seront invitées à leur transmettre leurs savoir-être et savoir-faire pour la faciliter.

À Pantin, aux Quatre-Chemins, le café associatif déjà en activité depuis 2016 et porté par l'association « Pas si loin » va étendre son rayonnement. L'objectif est de redonner toute leur place aux personnes âgées dans la vie du quartier et les extraire de leur situation d'invisibilité. Parmi les nouveaux services qui vont être développés : une cantine solidaire gérée par des seniors, le développement d'un café dédié aux soignants-aidants sur la pause du midi pour tisser de nouveaux liens en direction des personnes âgées ou en perte d'autonomie, des ateliers couture, des sessions d'initiation au numérique ou bien encore des permanences d'écrivains publics.

À Sevran, dans le quartier prioritaire de Montceleux-Pont-Blanc, le futur Tiers-Lieu

Autonomie ouvrira ses portes en 2022 au sein de la résidence Mazaryk en cours de réhabilitation. Le projet de réhabilitation offre l'occasion de redonner vie à d'anciennes caves situées en RDC de la résidence et murée depuis de longues années. Composée de 290 logements, 30 % de ses locataires sont âgés de plus de 65 ans. Le fil rouge de l'aménagement de ces 500 m² sera donc la création de nouveaux liens intergénérationnels. Le bailleur Vilogia et l'amicale des locataires, qui portent ensemble le projet, exploreront toutes les pistes permettant la polyvalence afin de pouvoir organiser une diversité d'activités : activités de bien-être comme de la gym douce ou du yoga, ateliers mémoire...

À Montreuil, au sein du quartier prioritaire Ruffins - le Morillon - Bel Air - Grands Pêcheurs » la Maison Montreuil devient Tiers-Lieu Autonomie pour pérenniser et élargir ses actions vers les seniors et les personnes en situation de handicap. Tiers-lieu solidaire et inclusif implanté depuis 2018 dans le Parc Montreuil, la Maison Montreuil a déjà une activité d'auberge, de café culturel, de cantine de quartier et d'espace de vie solidaire. Alors que les seniors représentent plus de 7 % des résident-es du quartier et que 50 % des plus de 80 ans vivent seul-es, le tiers-lieu proposera prochainement de nouvelles activités pour mieux répondre à leurs besoins : sport sur ordonnance, permanences d'aide au numérique, ateliers de prévention santé, cafés des aidants et, parce que la mobilité des seniors est un enjeu fort dans ce quartier escarpé, des triporteurs électriques conduits par des jeunes du quartier pour transporter les seniors vers leurs différents rendez-vous.

À Aubervilliers, cité Gabriel-Péri, un collectif d'habitant-es se mobilise, avec le soutien du bailleur, pour faire revivre un local associatif qui sera transformé à partir du printemps 2021 en un Tiers-Lieu Autonomie. Implanté en RDC, à l'entrée de la cité sur un lieu de passage quotidien des habitants du quartier, ce local de 55 m² accueillera prochainement une offre multi-services coconstruite avec les habitant-es. Seront notamment proposés : le renforcement du lien social grâce à des moments de convivialité autour de petits déjeuners thématiques, de repas partagés, de goûters intergénérationnels ou encore l'animation d'un jardin partagé ; l'accompagnement des seniors avec des ateliers informatiques pour lutter contre la fracture numérique ou des permanences pour accompagner certaines démarches administratives. Une convention avec la Caisse

nationale d'assurance vieillesse devrait également permettre de mettre en place plusieurs ateliers santé ou bien-être.

À Noisy-le-Sec, dans le quartier naissant de la Plaine de l'Ourcq, un nouveau tiers-lieu de 50 m² a ouvert ses portes en février 2020 au sein d'une résidence d'habitat intergénérationnel. Le lieu est coporté par l'entreprise sociale de l'habitat Batigère Ile-de-France et l'association AMLI (acronyme pour Accompagnement, Mieux Être et Logement des Isolés). Il vise à favoriser les échanges et les projets collectifs. L'aménagement se fait progressivement, en concertation avec les habitant-es réuni-es en « Conseil des Voisins ». Le lieu accueillera prochainement ses premiers ateliers bien-être, numérique et alimentation, sous la supervision de la coordinatrice du lieu.

La démarche de design thinking

Dernier maillon du dispositif « Quartiers Inclusifs en Seine-Saint-Denis » la démarche de *design thinking* vise à faire émerger et prototyper de nouvelles solutions inédites et ambitieuses. Elle s'appuiera pour cela sur la participation d'habitant-es du territoire, et notamment en perte d'autonomie, valorisant ce faisant expertise sur leur propre quotidien. Les solutions envisagées

seront ainsi à même de coller au plus près de la réalité du terrain et de ses besoins. Une fois testées et validées, ces solutions pourront trouver un terrain d'application dans les douze quartiers sélectionnés pour faire l'objet d'une assistance à maîtrise d'ouvrage. Le bilan de cette démarche fera l'objet d'un livrable qui permettra de compléter le référentiel global et d'encourager sa reproductibilité.

Conclusions et enseignements

La démarche « Quartiers Inclusifs en Seine-Saint-Denis » se distingue par son **échelle**. En proposant un dispositif ayant vocation à transformer, à terme, un très grand nombre de quartiers sur le territoire, le département entend **engager un passage à l'échelle** pour dépasser les actions isolées et banaliser l'approche égalitaire de l'urbanisme.

Le projet repose également sur une très forte **ambition partenariale**. Elle s'incarne dans la charte *Quartiers Inclusifs* et l'appel à manifestation d'intérêt. La première réunit un large panel d'**acteurs institutionnels**, et le second reconnaît

le **rôle essentiel des associations, des bailleurs sociaux et des structures de l'ESS** dans la concrétisation de l'approche égalitaire de l'urbanisme.

Enfin, la démarche valorise l'objet « **tiers-lieux** » comme un **élément clé de la boîte à outils de l'urbanisme égalitaire**. Dans leur diversité de formes, de programmations et de gouvernances, ces espaces hybrides « extension du logement » et terreau de solidarités, apportent des solutions nouvelles aux enjeux d'isolement et de perte d'autonomie liés au vieillissement.

FICHE PROJET N°5

Sevran (93) • Réhabiliter une résidence autonomie avec et pour ses habitants avec la résidence des Glycines



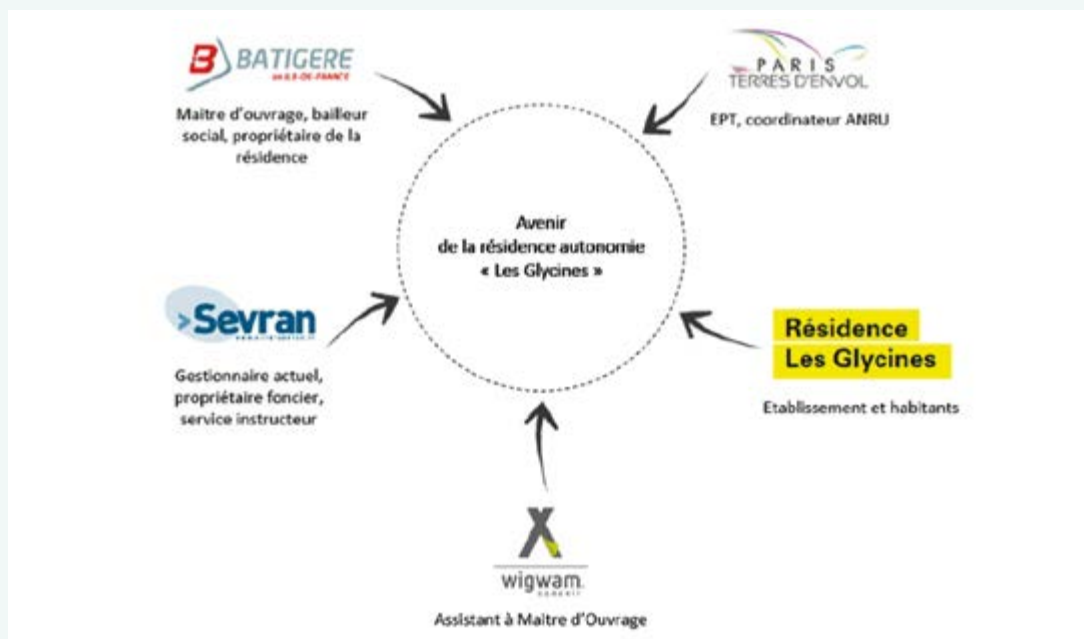
© Ville de Sevran

Fiche d'identité et contexte

Le Foyer des Glycines est créé en 1974 par Batigère Île-de-France (ex - Sémaroise) dans le but de proposer aux personnes retraitées un logement de qualité et accessible financièrement. La résidence est construite sur un terrain détenu par la ville de Sevran et gérée par le Centre communal d'action sociale (CCAS). Elle est située au sein du quartier prioritaire politique de la ville Montceaux - Pont Blanc et accueille 72 résident-es (41 femmes et 31 hommes) dont l'âge moyen est de 74 ans.

Aujourd'hui, la résidence se trouve confrontée à trois processus concomitants de vieillissement : du bâtiment qui est dans un état de dégradation marqué, résultat d'une insuffisance de moyens pour sa maintenance et son entretien ; des résident-es eux-mêmes ; et de la vie collective.

Dans ce contexte, l'établissement public territorial (EPT) Paris Terres d'Envol et le bailleur social Batigère ont souhaité porter une réflexion sur la mise aux normes et la modernisation de la résidence autonomie des Glycines. Cette réflexion s'inscrit dans le cadre plus large du projet de rénovation urbaine du quartier Montceaux (quartier d'intérêt national NPNRU). Batigère a souhaité construire le projet à partir des besoins des résidents et de leur vécu. Le bailleur a ainsi initié une démarche de programmation collaborative de plusieurs mois. Pour la concevoir et l'animer il s'est fait accompagner de l'agence Wigwam Conseil, spécialiste en intelligence collective, intervenant au titre d'assistant à maîtrise d'ouvrage. La démarche, résolument partenariale, a ainsi fait intervenir Batigère et son AMO, Paris Terre d'Envol, la ville de Sevran et les habitants de la résidence.



La majorité des résidents des Glycines dispose d'un niveau de revenu ne permettant pas d'accéder au parc locatif privé ni même aux logements les plus sociaux (PLAI). Elle se trouve dans une situation de grande précarité, avec de petites retraites et un reste-à-vivre modeste. Une partie des habitants était dépendant des solutions d'hébergement d'urgence avant d'emménager aux Glycines. Pour la plupart, l'entrée dans la résidence a correspondu avec une rupture ou un accident de la vie (divorce, mort du conjoint, arrêt brutal de l'activité...). C'est pourquoi la réflexion autour du devenir de la résidence s'est faite avec une exigence fondamentale : améliorer la qualité de vie des résident-es sans augmenter leurs redevances. L'enjeu majeur était de rester fidèle à l'ambition initiale d'inclusivité et d'accessibilité pour tou·tes à un logement de qualité.

Les points clés

- **Une démarche partenariale** associant le bailleur, les collectivités, les habitant-es et leurs aidant-es et les professionnel·les intervenant aux Glycines pour imaginer ensemble l'avenir de la résidence en définissant plusieurs scénarios d'évolution possibles (reconstruction, réhabilitation).

- **La recherche de solutions innovantes** pour articuler l'ambition d'une amélioration nette de la qualité de vie au quotidien et le maintien d'un niveau de redevance stable pour les résident-es.
- **Une démarche participative ambitieuse** et adaptée aux spécificités d'un public senior fragile socialement et économiquement, axée sur la présence de terrain, l'écoute et le dialogue autour de sujets concrets.
- **Une approche intégrée** mettant en résonance le projet de bâtiment (transformation physique) avec celui de ses résident-es et de l'équipe de professionnel·les (transformation sociale).

Le processus de projet

La démarche participative

La démarche de coconstruction avec les habitants s'est déroulée sur environ sept mois (de septembre 2018 à mars 2019). Elle a été intégralement pilotée par le cabinet Wigwam Conseil, avec l'appui de Jean-Pierre Marielle Consultant (programmiste et urbaniste) et Frédérique Letourneux, sociologue. Elle s'est appuyée sur trois volets complémentaires :

Deux sujets concrets traités au cours de la concertation

Parmi les sujets ayant fait l'objet d'échanges approfondis avec les résident-es au cours de ces trois ateliers, on peut citer :

- **L'identification des talents que les résident-es souhaitent partager, entre eux et avec des personnes extérieures à la résidence** (aide aux devoirs, couture, cuisine...). Cette réflexion a également permis de soulever des points essentiels concernant les dynamiques intergénérationnelles souhaitées par les habitants. L'échange avec des adolescents suscite des craintes et n'est pas souhaité. En revanche, les relations avec les enfants sont valorisées, à condition qu'elles prennent place dans des lieux dédiés, bien séparés des espaces privés qui ont vocation à rester calmes et intimes.
- **Le recensement des objets du quotidien pouvant être mutualisés à l'échelle de**



© Batigère

la résidence. Le constat a été fait d'un manque d'espaces de rangement au sein des logements conduisant à un encombrement des appartements. Les habitant-es ont donc été invité-es à identifier les objets pouvant être stockés dans un espace collectif pour un usage mutualisé. Pour cela, ils-elles ont d'abord listé tous les objets présents dans leur logement avant de distinguer ceux qu'ils-elles utilisent quotidiennement et ceux dont ils-elles ont un usage moins fréquent et pouvant être partagés.

DANS MON LOGEMENT	CE QUE JE N'UTILISE PAS DEPUIS 1 AN	CE QUE J'UTILISE RÉGULIÈREMENT
CE QUE JE PEUX PARTAGER AVEC MES VOISINS	Radio Appareil à raclette Bricolage Boîte à rangement Appareil à fondue Tupperware Planche et fer à repasser Une valise moyen format	Béquilles, cannes, déambulateur Armoire Penderie avec portes battantes Fauteuil relax Une table ronde pour 8 personnes Des chaises 2 tables de chevet 1 tabouret 1 bureau Étagères Armoire de toilette Jardinière, plantes Fer à repasser, aspirateur Petit meuble de rangement de cuisine Radio, télé, téléphone 4 ou 5 paires de chaussures Vêtements d'été, d'hiver Marmite, casseroles, Réfrigérateur 3 ou 4 bouteilles de vin Petite épicerie, produits secs Boîtes de conserve Bouilloire, micro-onde, cafetière, friteuse Assiettes Raditeur d'appoint Canapé Fauteuil Lit Produits d'entretien, balai serpillière, chiffon à poussière Articles de pêche Vélo d'appartement
CE QUE JE PEUX DONNER OU VENDRE	CD DVD	
CE QUE JE VEUX ABSOLUMENT GARDER	Bibelots Radiateur mobile Ventilateur	

Cet exercice s'est fait en trois temps. Les participant-es ont commencé par identifier tout ce qu'ils-elles avaient dans leur logement. Ensuite, ils-elles ont distingué ce qu'ils-elles utilisent régulièrement, de ce qu'ils-elles n'utilisent plus depuis un an. Pour cette dernière catégorie, ils-elles ont trié les objets qu'ils-elles pouvaient partager, donner, jeter ou vendre puis ceux importants pour eux de conserver. Par cet exemple, on identifie ce que nous pourrions appeler les objets indispensables à ranger, et pour lesquels des rangements doivent être bien pensés. De même on observe le potentiel de mutualisation relativement important si demain, cet exercice n'était pas fait par 3 participants, mais 74 !

— **2^e volet : un travail d'observation sociologique et la conduite d'une série d'entretiens en tête à tête, au sein de la résidence.** Entre septembre et octobre 2018, deux journées complètes d'observation ont été organisées au sein de la résidence. Au cours de ces journées, 17 entretiens ont été conduits avec des résident-es, à leur domicile (13 femmes, âgées de 60 à 97 ans et 4 hommes, âgés de 72 à 84 ans). Des échanges ont également eu lieu avec des enfants de résident-es, des membres du personnel de la résidence et des acteur-trices associatifs intervenant dans le quartier. Ces temps d'entretiens formels ont été complétés par des moments d'observation informels dans les espaces collectifs (hall, couloirs, jardin). Complémentaire aux ateliers, cette approche sociologique a permis d'élargir le cercle au-delà du groupe ressources et de recueillir une parole individuelle et intime.

— **3^e volet - L'analyse des ressources du quartier :** identification des parties prenantes présentes localement (associations, commerçant-es, start ups, entreprises...) en vue de structurer un véritable « écosystème de services ». Il s'agit d'acteurs pouvant tant bénéficier aux résident-es ponctuellement, que faire l'objet de partenariats pérennes avec la résidence.

Les scénarios d'évolution

Au croisement du travail collaboratif conduit avec les habitant-es et de la réflexion des professionnel·les (maîtrise d'ouvrage et AMO), deux scénarios programmatiques ont été esquissés pour l'avenir de la résidence :

— **Scénario 1 :** une opération de déconstruction puis de reconstruction neuve avec une capacité équivalente de résident-es, sur un autre site,

— **Scénario 2 :** une stratégie d'acupuncture sur le bâtiment existant (réhabilitation).

Sur la base de ces deux hypothèses, la maîtrise d'ouvrage a conduit une analyse coût-bénéfice intégrant une dimension économique et sociale. En définitive, malgré les difficultés inhérentes à une intervention en site occupé, c'est l'hypothèse de la réhabilitation qui a été retenue. L'option d'une construction neuve aurait occasionné une augmentation significative des redevances des habitant-es (contraire à la philosophie du projet). En outre, les résident-es ont exprimé un très fort attachement au quartier et aux réseaux de solidarité locale qu'ils s'y sont construits.

Les orientations d'aménagement et de programmation

Le travail collaboratif conduit avec les habitant-es a alimenté l'AMO de Batigère qui a formulé des orientations d'aménagement et de programmation qui devront guider le projet de réhabilitation.

Faire évoluer les logements

— **Le constat.** À l'échelle du logement, trois enjeux majeurs sont identifiés par les résidents.

Le manque d'espace de rangement et de stockage conduit à l'encombrement des appartements. **Les cuisines sont jugées peu fonctionnelles**, limitant les habitant-es désireux de s'investir dans la



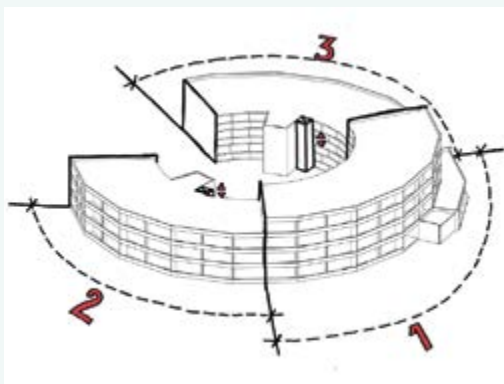
préparation de repas. Enfin, les salles de bains nécessitent un rafraîchissement, et notamment la suppression des **marches d'accès à la douche**. **Ces dernières constituent le premier irritant** des résident-es lorsqu'on leur demande ce qui ne fonctionne pas actuellement dans leur logement.

— **Les orientations de projet :** sur la base de ces constats, l'AMO a esquissé un schéma du potentiel d'évolution des logements visant à les rendre plus fonctionnels et plus ergonomiques. Il est également envisagé de varier les typologies de logements, de multiplier les logements traversants pour amener de la lumière naturelle dans les salles d'eau et les cuisines. Est aussi proposé de renverser le fonctionnement de près de la moitié des logements pour une orientation maximale et une réappropriation des coursives en loggias.

Optimiser l'organisation et le confort du bâtiment

— **Les constats.** À l'échelle du bâtiment et de ses abords immédiats, plusieurs dysfonctionnements ont été identifiés par les habitant-es. Ils conduisent à repenser l'organisation et l'accès à la résidence. La desserte uniforme des logements par coursives fermées évoque davantage un hôpital ou un hôtel qu'un immeuble classique de logement, empêchant de se sentir véritablement chez soi. Les parcours pour rentrer chez soi sont insuffisamment variés et ne permettent ni de se rencontrer confortablement ni de s'éviter si on le souhaite. Les abords de la résidence sont jugés peu qualitatifs, voire accidentés.

— **Les orientations de projets.** Face à ces enjeux, l'AMO a formulé les orientations suivantes : végétaliser le pied d'immeuble, créer des jardins en rez-de-chaussée, diversifier les accès aux logements, et diviser le bâtiment en trois séquences pour créer des échelles de vie plus petites, à taille humaine.



Renforcer le collectif et offrir davantage de services

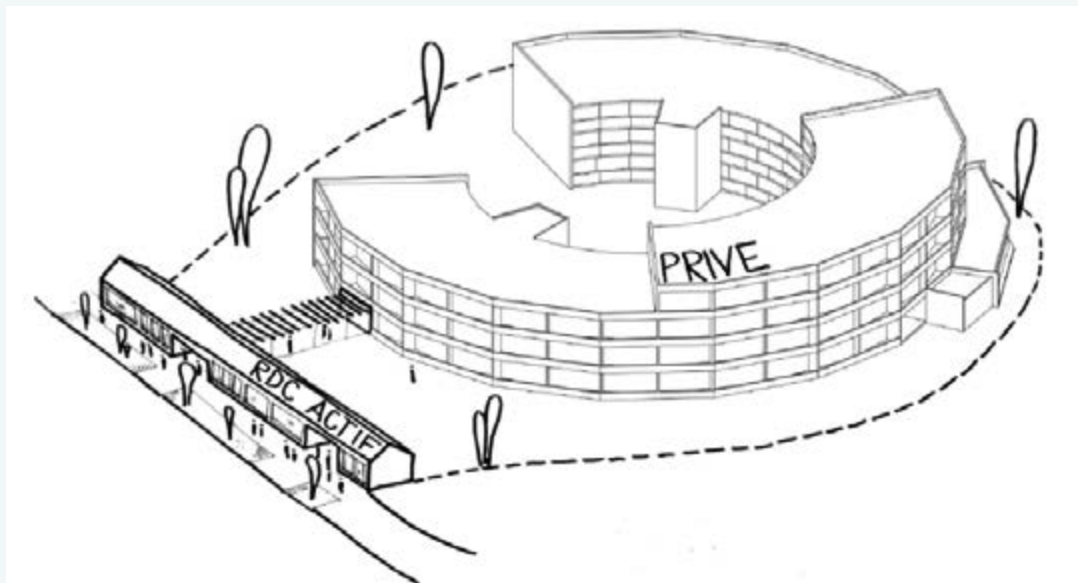
— **Les constats.** Les espaces communs sont sous-utilisés ou mal agencés (salons, bibliothèque, hall d'accueil) et le patio est difficilement appropriable. La démarche a soulevé le besoin de rompre l'isolement (en développant les relations entre résidents et avec l'extérieur) tout en cherchant à s'en protéger (pour conserver le calme et l'intimité à l'intérieur de la résidence). La résidence est jugée peu qualitative, voire accidentée.

— **Les orientations de projets.** Face à ces

injonctions en apparence contradictoires (s'ouvrir à de nouveaux services et activités versus se protéger de l'extérieur), la maîtrise d'ouvrage et son AMO préconisent d'extraire les espaces communs de la résidence actuelle. Ils seraient alors transposés dans un bâtiment attenant : un rez-de-chaussée actif intégrant une diversité de fonctions (lieu tiers/bistrot, cabinet médical, logements visiteurs, logements étudiants, salon de coiffure...). En définitive, l'enjeu sur cette opération n'est pas tant de faire que la ville entre dans la résidence mais plutôt de « faire sortir »

les résident-es. D'où la pertinence de créer deux ambiances, incarnées par deux espaces différenciés (logements/équipement, public/

privé). Cette zone hybride et tampon viendrait, en outre, renforcer le sentiment de réassurance en « protégeant » la résidence de l'extérieur.



Conclusion et enseignements

Un marché public de maîtrise d'œuvre sera prochainement lancé par Batigère afin de concrétiser la vision coconstruite avec les habitant-es et formalisée par l'AMO. L'équipe retenue sera chargée de traduire de manière opérationnelle les orientations programmatiques présentées ci-dessus.

La démarche conduite aux Glycines confirme qu'un travail de diagnostic sensible participatif mettant en évidence les usages et le ressenti des habitant-es permet d'apporter des réponses aux besoins spécifiques des seniors, y compris dans un cadre économique contraint.

Ce type d'approche exige un travail approfondi de terrain afin de gagner la confiance des habitant-es et de faire émerger progressivement les points sensibles qui devront faire l'objet d'interventions architecturales et urbaines. Elle n'est pas coûteuse en ressources matérielles et n'entraîne pas nécessairement de surcoûts manifestes sur l'opération. Elle exige cependant l'engagement intense et durable de nombreuses parties prenantes (collectivité, bailleur, AMO...). Selon le retour d'expérience du bailleur, le coût en ressources humaines mobilisées se trouve largement compensé par les gains de qualité de conception et d'acceptabilité du projet (en particulier lorsqu'il s'agit d'une opération de réhabilitation en site habité).

Conclusion

La lutte contre les inégalités d'accès aux ressources de la ville (logement, emploi, équipements publics, commerces...) se trouve par définition au cœur de la mission de l'ANRU, le renouvellement urbain visant notamment à réduire les effets de ségrégation sociale et spatiale.

À travers ce guide et à l'appui des projets innovants menés dans certains territoires autour de l'approche égalitaire de l'urbanisme, l'ANRU renforce cet engagement et entend aller plus loin en prenant en compte les discriminations moins visibles et moins connues qui touchent les femmes et les personnes âgées dans les quartiers en renouvellement urbain, selon une perspective inclusive qui peut concerner d'autres types de publics dans sa méthodologie.

Cet urbanisme égalitaire, sensible au genre et au vieillissement, ne peut plus être considéré comme une approche émergente. À la littérature académique déjà fournie viennent s'ajouter des **guides opérationnels et référentiels de plus en plus nombreux**, développés par des collectivités, des experts ou des associations. Au-delà des cercles militants qui portent ces revendications depuis plusieurs années, une **communauté professionnelle spécialisée sur ces enjeux** (urbanistes, architectes, sociologues, programmateurs, concertant-es...) se structure progressivement et est porteuse de savoir-faire de plus en plus matures. En matière de déploiement opérationnel, des projets égalitaires émergent à l'échelle de bâtiments (logements, équipements publics ou encore tiers-lieux) ou d'espaces publics, davantage à l'international qu'en France. Ces approches restent encore marginales voire expérimentales, mais font d'ores et déjà émerger des solutions concrètes en faveur de quartiers égalitaires. Si l'approche égalitaire de l'urbanisme n'est plus tout à fait émergente, l'approche égalitaire du renouvellement urbain n'est pas installée : elle n'est pas systématiquement mobilisée dans le processus de conception et de mise

en œuvre des projets, là où elle pourrait être un prisme de lecture de l'ensemble des opérations, voire fait l'objet de certaines résistances. De fait, certains aspects de l'urbanisme égalitaire méritent d'être consolidés avant de pouvoir être déployés à plus grande échelle, afin de sécuriser davantage les maîtrises d'ouvrage qui souhaiteraient s'en emparer. Parmi les thématiques que l'ANRU entend approfondir via des groupes de travail et des travaux complémentaires, il s'agira notamment de :

- **Objectiver la structure des coûts** associés à l'approche égalitaire et **documenter les montages économiques et opérationnels** d'opérations permettant de généraliser les prescriptions égalitaires sans surcoûts prohibitifs,
- **Faire évoluer les méthodes d'évaluation** des projets pour les rendre sensibles au genre et vieillissement, en développant des critères spécifiquement dédiés à la dimension égalitaire et permettant d'en objectiver les bénéfices sociaux mais aussi urbains au sein des quartiers.

L'enjeu, désormais, est de prendre appui sur les projets innovants qui voient le jour ici et là, en ordre encore dispersé, pour rationaliser la connaissance et les méthodes associées à l'urbanisme égalitaire afin de **stabiliser cette approche et l'ancrer pleinement dans les pratiques de droit commun**. Le présent guide entend contribuer à ces objectifs de diffusion, d'acculturation et d'appropriation en suscitant des prises de conscience individuelles et collectives, en créant le débat au sein des organisations, en aidant le lecteur à réinterroger ses pratiques et en l'outillant pour le passage à l'action.

Ressources bibliographiques

Livres

- Lieber M., *Genre, violence et espaces publics*, Les presses de Sciences-Po, 2008.
- Maruéjols E., Ayrat S., Raibaud Y., *Pour en finir avec la fabrique des garçons*, vol. 1 et 2, MSHA, Pessac, 2014.
- Faure E., Hernandez-Gonzales E., Luxembourg C., *La ville : quel genre ? - L'espace public à l'épreuve du genre* - Ouvrage collectif, Le temps des Cerises, 2016.

Articles scientifiques

- Bergognoux L., Martinache I., « La résidentialisation sécurise-t-elle les rapports sociaux de sexe ? Réflexion à partir du quartier de Luth à Gennevilliers » dans : *La ville : quel genre ?*, pp.191-216, Le Temps des Cerises, 2016.
- Condon S., Lieber M., Maillochon F., « Insécurité dans les espaces publics : comprendre les peurs féminines », *Revue française de sociologie*, 2(2), pp.265-294, 2005.
<https://doi.org/10.3917/rfs.462.0265>
- Delbès C., Gaymu J., Springer S., « Les femmes vieillissent seules, les hommes vieillissent à deux. Un bilan européen » ; *Population et Société*, n°419, Publications de l'INED, 2006.
- Les Urbain.e.s : recherche-action, Une expérience de création culturelle dans une recherche-action : un pouvoir émancipateur multiple, 2019.
- Lieber M., « Le sentiment d'insécurité des femmes dans l'espace public : une entrave à la citoyenneté ? », *Nouvelles Questions Féministes*, 1(1), 41-56, 2002.
<https://doi.org/10.3917/nqf.211.0041>

- Maruéjols E., « Mixité, égalité et genre dans les espaces de loisirs des jeunes : pertinence d'un paradigme féministe », thèse de doctorat, Université Bordeaux 3, 2014.
- Paquot T., « Introduction », dans : Thierry Paquot éd., *L'espace public*, La Découverte, 2009, pp. 3-9.
- Viennot E., *Le Langage inclusif. Pourquoi, comment*, éditions iXe, nouvelle édition, 2018.
- Vinet E. et al., « Étude-action sur les discriminations multifactorielles envers les femmes dans trois quartiers prioritaires lyonnais », GREPS (Université Lyon 2), 2013.

Articles de presse

- La Rotative (12.2020) « Écoquartiers et ville durable : "Derrière un vernis vert et participatif, la production urbaine traditionnelle se poursuit" », entretien avec François Valegeas, auteur de « Le capital dans la cité. Une encyclopédie critique de la ville ».
- Le Monde (01. 2017), « Sexisme, harcèlement de rue, mixité : les femmes à la reconquête de l'espace public ».
- Le Monde Cities (mars 2018), « A Rouen, le pont où ne marchent que des hommes ».
- Huning, S (2013) Intégrer le genre à la planification urbaine – Métropolitiques.
- Viennot, E. (2019), « Langage inclusif : est-ce vraiment si dur ? », Slate, 16 décembre 2019.

Rapports

- ADEME, Carnet d'inspiration pour des territoires plus inclusifs
<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/>

documents/carnet_inspiration_territoires_plus_incusifs.pdf

- Broussy, L (2013), Rapport Broussy - « L'adaptation de la société au vieillissement de sa population : FRANCE : Année Zéro ! »
- Banque Mondiale, Handbook for Gender-Inclusive Urban Planning and Design, 2020 <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/33197>
- Centre Hubertine Auclert (2018), « Planifier, conduire et évaluer une politique locale d'égalité femmes-hommes », Guide Pratique.
- Centre Hubertine Auclert (2015), « La budgétisation sensible au genre : guide pratique ».
- CGET, Vieillissement de la population : un processus qui touche aussi les quartiers prioritaires de la politique de la ville », En Bref N°44, Octobre 2017.
- HCE (2018). Harcèlement sexiste et sexuel dans l'espace public : Poser un interdit pour des comportements qui empoisonnent le quotidien des femmes.
- Union Sociale pour l'Habitat (2012), « Résidentialisation : qualité du projet, du paysage et des usages », Collection « Éléments de méthodes et de repères » n°2.
- Chapon, PM / Icade (2012), « Adapter les villes au vieillissement, enjeux d'aménagement et de gouvernance ».
- SDES, Enquête mobilité des personnes 2018-2019; Insee.

Référentiels

- Département du Rhône, Rhône + Vivre chez soi, cahier des charges de l'habitat adapté <http://www.habitat-adapte-rhone.fr/fichiers/cahier-des-charges-4-11-2010-format-a4.pdf>
- Agence Nationale de l'Habitat, « Mon chez moi avance avec moi, Le guide des travaux et des aides pour faire évoluer mon habitat » https://www.anah.fr/fileadmin/anah/Mediatheque/Publications/Les_guides_pratiques/mon-chez-moi-avance-avec-moi.pdf
- Département Seine-Saint-Denis, Référentiel Seine-saint-Denis favorable au vieillissement et au handicap, 2021.
- Genre et Ville, « Garantir l'égalité dans les logements : méthodes et outils », 2019.
- Genre et Ville, « Garantir l'égalité dans l'aménagement des espaces publics : méthodes et outils », 2019.
- Mairie de Paris, « Guide référentiel genre & espace public : les questions à se poser et les indicateurs pertinents à construire pour un environnement urbain égalitaire », Octobre 2016.

Autres

- Revue La Déferlante : <https://revueladeferlante.fr/>
- Vie Publique (2016) « Qu'est-ce qu'une personne dépendante ». <https://www.vie-publique.fr/fiches/262489-quest-ce-quune-personne-dependante-perte-dautonomie>

Annuaire

Territoires membres actifs du groupe de travail et leurs partenaires

CLICHY-SOUS-BOIS

— Anna KERN

Grand Paris Aménagement
Cheffe de projet
01 40 04 64 96

anna.kern@grandparisamenagement.fr

— Marie BOISSEAU

Grand Paris Aménagement
Assistante chargée de projets
M.Boisseau@grandparisamenagement.fr

EPT12 - METROPOLE DU GRAND PARIS

— Line-Sofia AZZEDINE

Grand Orly Seine Bièvre
Chef de projet
07 85 36 80 87
linesofia.azzedine@grandorlyseinebievre.fr

MAINE ET LOIRE

— Sylvain MAURICE

DDT Maine et Loire
Chef d'unité
02 41 86 66 83
sylvain.maurice@maine-et-loire.gouv.fr

NORD

— Emilie SAURA

DDTM du Nord
03 28 03 83 12
emilie.saura@nord.gouv.fr

SEINE-SAINT-DENIS

— Aurélien TALBOT

Seine-Saint-Denis Habitat
Responsable de projets
0148966844
aurelien.talbot@seinesaintdenishabitat.fr

PAU

— Manon RIBAUT

Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées
Chargée de mission rénovation urbaine
m.ribaut@agglo-pau.fr

— Elise BESNARD

Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées
Cheffe de projet rénovation urbaine
05 59 80 74 75
e.besnard@agglo-pau.fr

— Myriam PUCHEU

DDTM
cheffe d'unité parc public et renouvellement urbain
05 59 80 86 9
myriam.pucheu@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

PERPIGNAN

— Adélaïde FRIGERIO

Perpignan Méditerranée Métropole
Chargée de mission
04 68 08 61 14
a.frigerio@perpignan-mediterranee.org

VILLIERS-LE-BEL

— Célia VICTOR

Ville de Villiers-le-Bel

Responsable de la mission de renouvellement urbain

01 39 33 36 36

cevictor@ville-villiers-le-bel.fr

— Victor PESCHEUX

Ville de Villiers-le-Bel
Directeur Renouvellement urbain, Habitat et Logement
01 34 29 28 42

vpescheux@ville-villiers-le-bel.fr

— Lucile JAGUT

Val d'Oise Habitat
Directrice Adjointe de la Maîtrise d'Ouvrage
01 34 41 68 46

lucile.jagut@valdoisehabitat.fr

— Laetitia VAIN

Val d'Oise Habitat
Responsable de Programmes – Secteur Ouest
01 34 41 68 47
laetitia.vain@valdoisehabitat.fr

Intervenants extérieurs et contributeurs

ADEME

— Sarah MARQUET

Ingénieur d'études - Pôle Aménagement des Villes et des Territoires (PAVT)
Direction Adaptation, Aménagement et Trajectoires bas carbone (DAAT)
sarah.marquet@ademe.fr

ANCT

— Catherine PILON

Chargée de prospective et

d'innovation – Transitions
démographiques, QPV
01 85 58 62 53

catherine.pilon@anct.gouv.fr

—— **Helga MONDESIR**

Responsable de l'Observatoire
National de la Politique de la
Ville - Pôle Analyse et diagnostics
territoriaux
01 85 58 62 21

helga.mondesir@anct.gouv.fr

ATELIER APPROCHES

—— **Laure GAYET**

—— **Kelly UNG**

06 99 43 03 05

atelierapproches@gmail.com

L'AROBÉ

—— **Edith MARUEJOULS**

Directrice Générale de
L'Atelier recherche
Observatoire Égalité
06 70 72 98 11

larobe.be@gmail.com

BATIGERE

—— **Salima EL HENTATI**

Responsable de projets
01 55 23 28 20

Salima.ELHENTATI@batigere.fr

—— **Luc BROUSSY**

luc.broussy@ehpa.fr

COGITO ERGO SUM

—— **Nadia SAHMI**

Architecte spécialisée en
accessibilité et fondatrice
06 82 10 47 17

WOMENABILITY

—— **Lauranne CALLET**

Consultante en genre, migration
et urbanisme inclusif à
Womenability / Comédienne
chez Collectif HerStory /
Formatrice de prise de parole
en public
06 44 79 59 42

lauranne.callet@gmail.com

—— **Camille SACHOT**

Géographe et Consultante
indépendante genre et urbanisme
inclusif à Womenability
06 25 05 69 80

camille.sachot@sciencespo.fr

GENRE&VILLE

—— **Pascale LAPALUD**

—— **Chris BLACHE**

06 11 58 61 98

chrisblache@genre-et-ville.org

GENRE&VILLE

—— **Corinne Luxembourg**

corinne.luxembourg@gmail.com

RÉSEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AÎNÉS

—— **Pierre-Olivier LEFEBVRE**

contact@rfvaa.com

VVA CONSEILS

—— **Pierre-Marie CHAPON**

Directeur

pierre-marie.chapon@vaa-conseil.fr

—— **Léa DELEFORTRIE**

lea.delefortrie@vaa-conseil.fr

URBACT

—— **Nuala MORGAN**

Head of Unit Capitalisation et
communication

01 85 58 61 97

n.morgan@urbact.eu

SCET/CHRONOS

—— **Julie LANNOU**

—— **Anastasia TYMEN**

julie.lannou@scet.fr

anastasia.tymen@groupechronos.org

ANRU

—— **Kim CHIUSANO**

—— **Hélène GROS**

—— **Camille LEFEBVRE**

kchiusano@anru.fr

hgros@anru.fr

clefebvre@anru.fr

Pilotage du groupe de travail

CMI

—— **Lucas VERDANT**

—— **Clémence**

MARINTABOURET

l.verdant@cmi-strategies.com

c.marintabouret@cmi-strategies.com

Lancée en 2017, la démarche ANRU+ vise à accompagner le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), dont l'Agence Nationale pour la Rénovation urbaine (ANRU) est opérateur, en y amplifiant l'innovation et les investissements économiques.

Ce dispositif mobilise de manière articulée des moyens issus du NPNRU et des Programmes d'investissements d'avenir (PIA) « Ville durable et solidaire » et « Territoires d'innovation » en subvention et en fonds propres. Véritable supplément d'âme du NPNRU, ANRU+ est ainsi une démarche d'accompagnement individuel et collectif des porteurs de projets et de leurs partenaires. Son rôle est de soutenir certaines expérimentations mais aussi de favoriser et partager les pratiques les plus innovantes, efficaces et pertinentes pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville en renouvellement urbain et leurs habitants, dans le cadre d'un réseau structuré.

ANRU+ se traduit ainsi notamment par la mobilisation de 121 millions d'euros de subvention issus du PIA dédiés au financement d'actions innovantes dans certains projets pilotes du NPNRU, par une expertise coordonnée au niveau national pour soutenir la montée en compétences des territoires, et par une programmation d'animation du réseau des acteurs de l'innovation dans le renouvellement urbain, le Club ANRU+ (événements, plateforme collaborative...).

Des groupes de travail thématiques se sont structurés dans le cadre de cette dynamique, pour analyser les verrous à l'innovation sur les thèmes explorés par les collectivités et les maîtres d'ouvrage, et esquisser ensemble les solutions opérationnelles pour les lever.

Les Carnets de l'innovation de l'ANRU rendent compte de ces réflexions croisées entre territoires. Des contributions collectives aux réflexions pour une ville plus durable et inclusive.



ActionLogement 



BANQUE des
TERRITOIRES



Agence Nationale
pour la Rénovation
Urbaine

69 bis, rue de Vaugirard
75006 Paris
tél. : 01 53 63 55 00
fax : 01 45 44 95 16
www.anru.fr

ISBN : 978-2-9566379-5-0

